



MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DE LA
VIE ASSOCIATIVE

LIVRET RÉFÉRENTIEL

du Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire
et du Sport (DE JEPS)

Spécialité « perfectionnement sportif »

Mention « **football américain** »

§

du Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse, de l'Éducation
Populaire et du Sport (DES JEPS)

Spécialité « performance sportive »

Mention « **football américain** »

§

de l'Unité Capitalisable Complémentaire
« **football américain** » et « **flag** » associée au BP JEPS

NOVEMBRE 2012

REMERCIEMENTS

Ont participé à l'élaboration de ce livret référentiel, en lien avec le bureau des métiers, des diplômes et de la réglementation (DS C1) – sous direction de l'emploi et des formations de la direction des sports :

Pour la direction des Sports : Yannick Renoux **adjoint au chef du bureau des métiers, des diplômes et e la réglementation.**

Pour la Fédération française de football américain :

Thierry SOLER

DTN

François FOURNIER

CTN

Responsable formation

Merci de leur contribution

Le mot du Sous-directeur de l'emploi et des formations

Le Ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative est engagé dans la rénovation et la modernisation des diplômes du champ du sport. Ainsi, les diplômes professionnels, tels que le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BP JEPS), le diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DE JEPS) et le diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DES JEPS), remplacent progressivement le brevet d'Etat d'éducateur sportif (BEES) du 1^{er} et du 2^{ème} degré.

La mise en œuvre de ces nouveaux diplômes s'appuie notamment sur le « livret référentiel ». Cet outil à vocation pédagogique, élaboré dans le cadre de groupes de travail, vise à accompagner les organismes de formation dans la construction et la mise en œuvre des formations conduisant à la délivrance des mentions. Il contribue également à la décision d'habilitation des formations par les directions régionales.

Il contient des textes de référence ainsi que des présentations techniques et pédagogiques pour permettre à chaque équipe de formateurs d'élaborer son projet de formation à partir des spécificités de l'environnement, des publics concernés et des compétences professionnelles à acquérir pour les futurs diplômés.

Il est conçu de manière à garantir une souplesse dans son utilisation permettant ainsi son adaptation aux évolutions des contextes et des secteurs professionnels.

Que chacun, formateur ou employeur, appartenant à un organisme privé ou public, service habilitateur de l'Etat, trouve dans ce livret référentiel les repères et les références qui lui permettent de construire des cursus adaptés aux besoins des publics dans le respect des principes qui fondent la formation professionnelle.



Vianney SEVAISTRE

Sous-directeur de l'emploi et des formations
Direction des sports

SOMMAIRE

I - PRÉSENTATION DU CHAMP PROFESSIONNEL	6
I.1 – LE SECTEUR PROFESSIONNEL	6
I.1.1 - LE FOOTBALL AMERICAIN EN FRANCE.....	6
I.1.2 - PRINCIPALES DONNEES CHIFFREES	7
I.1.3 - SITUATION DE L'EMPLOI	10
I.1.4 - LES BESOINS EN FORMATION	12
I.1.5 - LA FILIERE DE CERTIFICATION ENVISAGEE	14
I.2 - LES METIERS	15
I.2.1 - DEJEPS	15
I.2.2 - DESJEPS	15
I.2.3 - UCC FOOTBALL AMERICAIN & UCC FLAG	15
I.3 – TABLEAU DE SYNTHESE DES ACTIVITES	16
I.3.1 - DEJEPS	16
I.3.2 - DESJEPS	17
I.3.3 - UCC FOOTBALL AMERICAIN & UCC FLAG	19
II – PRINCIPES METHODOLOGIQUES	23
II.1 - DE LA FICHE DESCRIPTIVE D'ACTIVITES A L'INTEGRATION DES COMPETENCES	23
II.2 - DES DISPOSITIFS DE FORMATION CONSTRUITS A PARTIR DE L'ANALYSE DU CHAMP PROFESSIONNEL	24
II.3 - DES DISPOSITIFS DE FORMATION CENTRES SUR L'ACQUISITION DES COMPETENCES	25
II.4 - DES DISPOSITIFS DE FORMATION EN ALTERNANCE	25
II.5 - DES DISPOSITIFS QUI ORGANISENT LES PARCOURS INDIVIDUALISES DE FORMATION	25
III – L'ENTREE EN FORMATION	26
III.1 – GENERALITES. LES DIFFERENTES ETAPES	26
III.2 – L'INSCRIPTION A LA FORMATION	26
III.3 – EXIGENCES TECHNIQUES PREALABLES	27
III.3.1 - DEJEPS	27
III.3.2 - DESJEPS	27
III.3.3 - UCC FOOTBALL AMERICAIN & UCC FLAG	28
III.4 – EXIGENCES PREALABLES A LA MISE EN SITUATION PEDAGOGIQUE	29
III.4.1 - DEJEPS	29
III.4.2 - DESJEPS	29
III.4.3 - UCC FOOTBALL AMERICAIN & UCC FLAG	30
III.5 – LA SELECTION DES CANDIDATS	30
III.6 – LE POSITIONNEMENT DES STAGIAIRES	31
IV – LA FORMATION	32
IV.1 – L'ORGANISATION PEDAGOGIQUE	32
IV.1.1 – DEFINITION ET GENERALITE	32
IV.1.2 – LE RUBAN PEDAGOGIQUE	33
IV.2 – L'ALTERNANCE	33
IV.2.1 – DEFINITION ET GENERALITE	33
IV.2.2 – LES PROCEDURES A ADOPTER	33
IV.2.3 – TEXTE DE REFERENCE	34
IV.2.4 – LE LIVRET PEDAGOGIQUE OU FICHE NAVETTE	34
IV.3 – ROLE ET FONCTION DU STAGIAIRE ET DU TUTEUR	34
IV.3.1 – LE STAGIAIRE	34
IV.3.2 – LE TUTEUR	35
IV.4 – FINANCEMENT DE LA FORMATION	36

IV.5 – DESCRIPTION DES CONTENUS DE FORMATION	37
IV.5.1 – DEJEPS	37
IV.5.2 – DESJEPS	37
IV.5.3 – UCC FOOTBALL AMERICAIN & UCC FLAG	38
V – LA CERTIFICATION	38
V.1 – PRINCIPES GENERAUX DE CERTIFICATION	38
V.2 – METHODOLOGIE	39
V.3 – ORGANISATION DE LA CERTIFICATION	39
V.4 – LES EPREUVES D’EVALUATION ET DE CERTIFICATION	40
V.4.1 – DEJEPS	40
V.4.2 – DESJEPS	43
V.4.3 – UCC FOOTBALL AMERICAIN & UCC FLAG	48
V.5 – LA VALIDATION DES ACQUIS DE L’EXPERIENCE	49
V.5.1 – DEFINITION ET GENERALITES	49
V.5.2 – METHODOLOGIE ET ORGANISATION	49
VI – LE DOSSIER DE DEMANDE D’HABILITATION	50
VI.1 – DEFINITIONS ET GENERALITES	50
VI.2 – DEMARCHES PREALABLES	50
VII – ANNEXES	
ANNEXE I : LES TEXTES REGLEMENTAIRES	53
ANNEXE II : GLOSSAIRE	55
ANNEXE III : SIGLES	62
ANNEXE IV : DESCRIPTION DES CONTENUS POSSIBLE DE FORMATION ET DE CERTIFICATION DU DEJEPS	64
ANNEXE V : DESCRIPTION DES CONTENUS POSSIBLE DE FORMATION ET DE CERTIFICATION DU DESJEPS	75
ANNEXE VI : DESCRIPTION DES CONTENUS POSSIBLE DE FORMATION ET DE CERTIFICATION UCC	
FOOTBALL AMERICAIN	88
ANNEXE VII : DESCRIPTION DES CONTENUS POSSIBLE DE FORMATION ET DE CERTIFICATION UCC FLAG ..	92

I - PRÉSENTATION DU CHAMP PROFESSIONNEL

I.1 – LE SECTEUR PROFESSIONNEL

I.1.1 – LE FOOTBALL AMÉRICAIN EN FRANCE

Contexte historique

Il est couramment admis que le football américain trouve ses origines lors d'un match entre les universités de YALE et HARVARD au 19^{ème} siècle.

En 1883, la discipline est codifiée sous l'impulsion de Walter CAMP, et prend sa forme actuelle en Amérique, tant au niveau universitaire que professionnel dès 1934.

En France, il faut attendre 1980 et Laurent PLEGELATTE, de retour d'un voyage au Colorado avec dans ses bagages des équipements de football américain, pour découvrir la discipline.

Le premier match officiel a lieu en juin 1981 au stade PERSHING.

En avril 1983 la F.F.F.A est créée, on dénombre alors 9 clubs et 610 licenciés.

La première Équipe de France SENIOR dispute son premier Championnat d'Europe des nations en Italie.

1985 marque l'agrément du Ministère de la Jeunesse et des Sports.

En 1993, c'est la reconnaissance par le Ministère de la Jeunesse et des Sports du caractère de Haut Niveau pour la discipline.

Le début de notre politique de déconcentration date de 1996 avec la mise en place des 1^{ères} ligues régionales et la délégation de la gestion du football américain à celles-ci.

En 1999 à Amiens, c'est la création du premier pôle espoir de football américain.

En 2002, l'Équipe de France SENIOR se qualifie pour sa 1^{ère} Coupe du Monde.

En 2004, l'Équipe de France JUNIOR est championne d'EUROPE à Moscou après avoir battu la Russie et l'Allemagne. C'est le premier titre de champion d'Europe pour la FFFA.

En 2006, L'équipe de France JUNIOR remporte son second titre européen.

En 2010, l'Équipe de France JUNIOR se qualifie pour la 1^{ère} Coupe du Monde de la catégorie.

Depuis 2002 pour l'Équipe de France SENIOR et 2010 pour l'Équipe de France JUNIOR, la France a participé à toutes les Coupes du Monde.

Contexte fédéral actuel

Forte de ses 30 ans d'existence, de ses 22.263 licenciés et de ses 330 sections issues de 191 clubs affiliés (au 30 juin 2012), la Fédération française de football américain (FFFA) gère les trois disciplines suivantes :

Le football américain, sport de combat collectif alliant la puissance à l'intelligence tactique, qui par ses aspects esthétiques et festifs symbolise le concept du sport spectacle. Cette discipline, reconnue discipline de haut niveau depuis 1993, est en pleine expansion sur le territoire national depuis 5 saisons.

Le flag, sport d'opposition sans contact issu du football américain, accessible à toutes et tous de par sa simplicité d'apprentissage et son adaptation à toutes les surfaces de jeu, offre de fortes perspectives de développement dans les domaines de l'animation, du loisir et de la pratique scolaire.

Le cheerleading, discipline nouvellement reconnue, dont la délégation a été confiée à la FFFA le 15 décembre 2008, est un sport d'animation composé de danses,

d'acrobaties et d'éléments gymniques apportant une dimension festive et spectaculaire aux autres disciplines.

L'augmentation constante du nombre de licences (de 11.116 à 22.263) et de sections (de 152 à 330) en une décennie atteste du dynamisme de nos structures. Les besoins conséquents en professionnels de l'animation et de l'entraînement à tout niveau se font chaque année plus pressants.

De même, au travers de la structuration de nos ligues et de nos comités départementaux, les besoins en cadres compétents pour mettre en œuvre notre politique de développement et de formation se font toujours plus lourds. Notre réseau de formation est uniquement fédéral. Il est constitué par les équipes techniques régionales (ETR), dont les membres fonctionnent parfois sur le mode du bénévolat. Nos ETR doivent donc être renforcées par des professionnels dont la compétence est reconnue institutionnellement.

La Direction technique nationale est composée de neuf conseillers techniques. Quatre d'entre eux sont cadres d'Etat, les cinq autres sont Conseillers techniques fédéraux, avec le diplôme d'éducateur fédéral (niveau IV) comme seule reconnaissance de leur compétence dans le football américain.

I.1.2 – LES PRINCIPALES DONNÉES CHIFFRÉES

Les ligues

Bien que nos disciplines soient globalement pratiquées sur l'ensemble du territoire national, l'analyse de l'implantation géographique de nos clubs et sections laisse apparaître de grandes disparités d'une région à l'autre.

	Ligues	Nombre de licenciés	Nombre de clubs	Poids de la ligue dans la fédération	
				licenciés	sections
1	Ile-de-France	6.012	37	27 %	19,5 %
2	Rhône Alpes	2.226	15	10,1 %	7,9 %
3	Paca	1.887	14	8,5 %	7,3 %
4	Nord Pas-de-Calais	1.416	8	6,4 %	4,2 %
5	Aquitaine	1.368	17	6,1 %	8,9 %
6	Alsace	1.356	7	6,1 %	3,7 %
7	Midi Pyrénées	1.214	14	5,4 %	7,3 %
8	Normandie	970	10	4,4 %	5,2 %
9	Centre	874	6	3,9 %	3,1 %
10	Bretagne	821	9	3,7 %	4,7 %
11	Pays de la Loire	741	10	3,1 %	6 %
12	Languedoc Roussillon	608	8	2,9 %	3,6 %
13	Lorraine	589	6	2,6 %	3,1 %
14	Picardie	529	6	2,4 %	3,1 %
15	Bourgogne	310	6	1,4 %	3,1 %
16	Franche Comté	276	2	1,2 %	1 %
17	Champagne Ardenne	250	3	1,1 %	1,6 %
18	Poitou Charentes	226	4	1 %	2,1 %
19	Auvergne	217	2	1 %	1 %

20	Corse	212	3	1 %	1,6 %
21	Limousin	129	3	0,6 %	1,6 %
22	DOM / TOM	33	1	0,1 %	0,5 %
Total fédéral		22.263	191		

Le nombre de ligues est passé cette saison à 22 avec les séparations
Le nombre de comités départementaux s'élève à 35 mais leurs activités restent encore marginales en termes d'impact sur notre développement.

Les clubs

La FFFA dénombre 191 associations sportives affiliées implantées pour une écrasante majorité dans les villes de grande et de moyenne importance.

Elles regroupent
151 sections de football américain,
104 sections de flag,
75 sections de cheerleading.

Évolution depuis 10 ans

Clubs	02/03	03/04	04/05	05/06	06/07	07/08	08/09	09/10	10/11	11/12
Football américain	65	69	72	82	90	98	106	118	126	151
Flag	87	87	85	93	86	85	83	95	103	104
Cheerleading	0	18	19	19	26	24	28	39	51	75
TOTAL	152	174	176	194	202	207	217	252	280	330

Les licenciés

La saison 2011/2012 a vu la FFFA dépasser le nombre record de licences avec 22.263 licences ont ainsi été enregistrées (dont 16% de féminines) réparties comme suit :

11.134 en football américain, dont 194 licences loisir,
9.946 en flag dont 5.889 licences loisir,
745 en cheerleading.

Évolution depuis 10 ans

	1997 / 1998	1998 / 1999	1999 / 2000	2000 / 2001	2001 / 2002	2002 / 2003	2003 / 2004	2004 / 2005	2005 / 2006	2006 / 2007	2007 / 2008	2008 / 2009	2009 / 2010	2010 / 2011	2011 / 2012
Football américain	2 731	2 446	2 659	3 068	3 534	3 769	4 703	4 990	5 884	6 971	8 780	9 438	11 134	12 189	15 046
	-16,48%	-10,44%	8,71%	15,38%	15,19%	6,65%	24,78%	6,10%	17,92%	18,47%	25,95%	7,49%	17,97%	9,48%	23,44%
Flag	1 521	3 495	4 485	6 901	7 582	8 115	7 680	7 599	8 291	7 724	5 547	6 104	8 480	6 603	5 325
	370,90%	129,78%	28,33%	53,87%	9,87%	7,03%	-5,36%	-1,05%	9,11%	-6,84%	-28,18%	10,04%	38,93%	-22,13%	-19,35%
Cheerleading						-	182	248	376	473	529	588	755	1 182	1 895
							-	36,26%	51,61%	25,80%	11,84%	11,15%	28,40%	56,56%	60,32%
Total	4 252	5 941	7 144	9 969	11 116	11 884	12 565	12 837	14 551	15 168	14 856	16 130	20 369	19 974	22 266
	18,34%	39,72%	20,25%	39,54%	11,51%	6,90%	5,73%	2,16%	13,35%	4,24%	-2,06%	8,58%	26,28%	-1,94%	11,47%

La croissance de la courbe du nombre de licences est portée par le développement conséquent du football américain (+ 550% en 10 ans). Cette dynamique est particulièrement sensible dans nos trois plus grosses ligues : l'Île-de-France, Paca et

Rhône Alpes. De belles perspectives apparaissent également en Aquitaine (Bordeaux et Pau), en Midi Pyrénées (Toulouse) et en Languedoc Roussillon (Nîmes et Montpellier).

Les courbes du flag doivent être analysées en distinguant la pratique compétitive de celle relevant de l'animation. Si la pratique compétitive semble en stagnation depuis quelques années, les chiffres sont aujourd'hui le reflet de l'émergence d'un public "spécifiquement flag" ou le public féminin et les jeunes trouvent largement leur place. Par contre, le nombre de licences loisir n'est lui malheureusement pas significatif de la réalité du nombre de jeunes pratiquants initiés au travers de nos opérations en direction des centres de loisirs, des maisons de quartier ou dans le milieu scolaire.

Pour le cheerleading, les chiffres sont de moins en moins modestes, la pratique est en plein essor auprès d'un public féminin jeune souhaitant s'inscrire dans une pratique gymnique ludique.

La pratique compétitive.

En football américain :

nombre annuel de matches (estimations) : **600**

en championnat de D1 : **8 équipes**

en championnat de D2 : **16 équipes**

en championnat de D3 : **46 équipes**

en championnat régional : **40 équipes**

en championnats junior : **52 équipes**

en championnat cadet : **41 équipes**

benjamin / minime : **15 équipes**

En flag :

nombre annuel de matches (estimations): **700**

en championnat national : **27 équipes**

en championnat régional : **55 équipes**

En cheerleading :

nombre de compétition organisées par la FFFA : **5**

en phase qualificative : **38 équipes participantes**

en championnat national : **27 équipes**

Animations (estimations) :

en cheerleading : **1.000 pratiquant(e)s mobilisé(e)s**

en flag scolaire / loisir : **15.000 jeunes initiés**

Le niveau de certification de nos entraîneurs.

Éducateurs fédéraux (niveau IV) : **78 éducateurs diplômés.**

Initiateurs fédéraux : **488 initiateurs diplômés,**

dont **311 IF en football américain & en flag,**

111 IF en football américain,

35 IF en flag,

31 IF en cheerleading.

I.1.3 - SITUATION DE L'EMPLOI À LA FFFA

Conformément au développement de la pratique des activités sportives et de loisir observable en France depuis plusieurs années, le football américain connaît un engouement nouveau depuis 5 ans. Les clubs de la FFFA doivent aujourd'hui faire face à une demande accrue (adultes masculins) et diversifiée (jeunes et pratique féminine) à laquelle ils ne sont pas habitués. En répondant à cette demande, les clubs atteignent aujourd'hui dans plusieurs régions les limites de leur capacité d'accueil.

Soucieuse de l'insertion professionnelle, la Fédération souhaite ouvrir le champ professionnel aux licenciés qui désirent travailler dans les métiers du sport, en proposant des formations diplômantes répondant aux attentes des employeurs potentiels (associations sportives affiliées, organismes fédéraux déconcentrés, collectivités territoriales, structures sportives de loisir, etc.).

Nos trois disciplines ne présentent pas le même niveau de développement et donc n'ont pas, au regard de l'emploi, le même impact. Si le football américain est aujourd'hui capable de générer un certain nombre d'emplois pérennes à temps plein, l'essentiel de l'employabilité pour cette discipline réside dans des emplois à temps partiel générés par les clubs pour l'encadrement technique de leurs équipes.

Pour ce qui est du flag, le volume d'emplois actuel est faible, quasiment uniquement tourné vers des emplois à temps partiel dans les activités d'animation et d'initiation hors du secteur fédéral. Mais les perspectives qui s'ouvrent dans le domaine de l'accueil périscolaire, du sport rural, de l'insertion par le sport et du sport au féminin nous donnent à penser que le flag pourrait y trouver toute sa place en tant que discipline nouvelle ; particulièrement simple à mettre en œuvre ; ludique et favorisant toutes les mixités, sociale, d'âge et de sexe.

Pour le cheerleading, l'encadrement de nos sections est officiellement bénévole pour des raisons de certification. Les quelques personnes rémunérées en temps que vacataires le sont sur des certifications de type BEES, licence STAPS ou DEJEPS pour des activités d'initiation et d'entraînement dans nos clubs fédéraux. D'ores et déjà, quelques clubs pourraient envisager la professionnalisation de leur encadrement sur des emplois à temps partiel. Un nombre non négligeable d'emplois existe également dans le secteur du spectacle sportif et de l'animation. Nous ne sommes pas en mesure d'en évaluer précisément le volume, mais ce type de spectacle ou de participation à des rencontres sportives officielles tend à se généraliser.

Même si les volumes d'emploi restent modestes, les efforts fédéraux de structuration, de développement des pratiques (jeune, féminine, loisir, élite), la demande d'adhésion en forte croissance en football américain et le potentiel d'attractivité que nous prêtons au flag et au cheerleading offrent à nos intervenants (initiateurs, animateurs, éducateurs, entraîneurs, formateurs) des perspectives professionnelles réalistes.

Dans cette optique, la formation et la reconnaissance des compétences de nos intervenants au travers de Certificats de Qualification Professionnelle et de diplômes d'État de niveau IV, III et II constituent pour la Fédération française de football américain un enjeu majeur pour son développement.

Nombre et situation au regard de l'emploi des intervenants techniques, selon les disciplines, et perspectives à 4 ans.

	Situation actuelle			Perspectives à 4 ans		
	Entraîneur bénévole	Entraîneur à temps partiel	Entraîneur à temps plein	Entraîneur bénévole	Entraîneur à temps partiel	Entraîneur à temps plein
FA	500	130	30	650	220	60
FL	160	55	5	250	110	30
CH	50	10	0	100	35	10

Comme ces chiffres tendent à le démontrer, l'essentiel de l'activité dans nos clubs est aujourd'hui assuré par des bénévoles, formés (Initiateur fédéral) ou non. Au rythme des créations de ces dernières années, nous pouvons espérer dans les 4 ans une quarantaine de nouveaux clubs en football américain, le doublement du nombre de nos clubs (ou sections) de cheerleading et un retour du développement du flag, avec une augmentation conséquente du nombre des personnes nécessaires à l'encadrement des pratiques.

Si la création d'un Certificat de Qualification Professionnelle en football américain va permettre à la FFFA de s'engager dans une démarche de professionnalisation de ses initiateurs et ainsi de dépasser les situations actuelles de rémunération déguisées, les diplômes de niveau III et II vont nous permettre de répondre à l'augmentation des besoins dans les domaines du perfectionnement et de la performance sportive. Les efforts de structuration dans nos ligues au travers de la constitution d'ETR et le développement de la pratique compétitive dans nos 3 divisions nationales accentuent nos besoins en entraîneurs et en conseillers techniques que les 78 Éducateurs fédéraux (chiffre définitif depuis la non prorogation des diplômes homologués) ne peuvent couvrir. Sachant que l'organisation basique d'un staff technique dans nos associations réclame 5 entraîneurs en football américain, le rythme actuel de création de clubs en football américain ne peut que renforcer les manques déjà constatés.

Au-delà de la pratique en toute sécurité que nous devons à chacun de nos licenciés, nous sommes persuadés que la fidélisation de ces nouveaux adhérents passe par un accueil, un encadrement et un enseignement de qualité. La formation initiale et/ou continue des entraîneurs, actuels et futurs, est donc centrale dans notre problématique de développement.

Nombre, niveau de qualification et statut des intervenants techniques dans les structures FFFA ; perspectives à 4 ans.

	Niveau qualification	Situation actuelle			Perspectives d'emploi à 4 ans				
		Bénévole	temps partiel	temps plein	Total emploi	Niveau qualification	temps partiel	temps plein	Total
FA	sans	500	45	0	45	CQP	250		250
	IV		20	5	25	IV	50	10	60
	III		45	10	55	III	80	20	100
	II		20	15	35	II	40	25	65
FL	sans	160	35		35	CQP	100		100
	IV		20	5	25	IV	30	25	55
	III					III	5		5
	II					II			
CH	sans	50	10		10	CQP	35		35
	IV					IV	10		10

	III					III	2	1	3
	II					II			
Total		710	195	35	230		602	81	683

Notre objectif à 4 ans est de quasiment doubler le nombre de personnes intervenant à des niveaux de responsabilité correspondant aux niveaux II et III, sur des emplois à temps partiel pour la plupart.

Répartition des emplois par structures et perspectives à 4 ans

	Niveau	National-Dtn EdF-Pôles		Régional ETR		Départemental		Local Club		Total	
		Actuel	à 4 ans	Actuel	à 4 ans	Actuel	à 4 ans	Actuel	à 4 ans	Actuel	à 4 ans
FA	sans/CQP	5			20		10	40	220	45	250
	IV					6	10	19	50	25	60
	III	2	10	12	25		5	41	60	55	100
	II	7	10		10			28	45	35	65
FL	sans/CQP				10		10	35	80	35	100
	IV				15		5	25	35	25	55
	III		5								5
	II										
CH	sans/CQP							10	35	10	35
	IV								10		10
	III		1		2						3
	II										
Total		14	26	12	82	6	40	198	535	230	683

Le potentiel d'emplois de niveaux II et III se situe majoritairement dans les clubs d'élite de football américain. Les perspectives aux niveaux national et régional, bien que plus modestes, sont fondamentales pour le développement de notre fédération. Elles correspondent à des besoins déjà identifiés et ceux que les efforts de structuration ne manqueront pas de générer dans les 4 ans.

I.1.4 - LES BESOINS EN FORMATION

L'OFFRE DE FORMATION ACTUELLE

Les diplômes fédéraux

La FFFA offre la possibilité de se former aux personnes qui désirent s'investir dans l'encadrement bénévole de nos disciplines. Ces formations permettent l'obtention des diplômes de :

Initiateur fédéral de football américain,
Initiateur fédéral de flag,
Initiateur fédéral de cheerleading.

Ces diplômes, conçus à l'origine pour répondre à l'urgence des besoins, sont devenus de véritables portes d'entrée dans notre dispositif de formation. Ils doivent aujourd'hui être redéfinis dans leurs contenus et leur organisation pour s'adapter à

l'architecture nouvelle des diplômes JEPS, permettant ainsi l'acquisition d'unités capitalisables, la validation des acquis de l'expérience, les allègements et équivalences de formation.

Les diplômes d'État

Depuis la parution des arrêtés du 29 juin 2009 portant création de

l'unité capitalisable complémentaire « football américain » associée au BP JEPS,

l'unité capitalisable complémentaire « flag » associée au BP JEPS,

la mention « football américain » du DE JEPS spécialité

« perfectionnement sportif »,

la mention « football américain » du DES JEPS spécialité « performance sportive »,

la FFFA dispose à nouveau de certifications permettant la reconnaissance des compétences de ses entraîneurs.

Des besoins affirmés

L'ouverture de formations préparant au diplôme du DE JEPS et du DES JEPS « football américain » permettra à la FFFA de valoriser les compétences de ses cadres acquises en formation initiale et développées dans leur exercice professionnel depuis de nombreuses années. Ces formations combleront également les manques accumulés dans ce domaine par la non prorogation de notre diplôme fédéral homologué et les limites de celui-ci (diplôme équivalent au BEES 1^{er} degré).

Nous positionner dans un secteur (perfectionnement et performance sportive) où la demande est en constante augmentation est un élément très important pour le développement de cette discipline.

Le BPJEPS ne répond pas à la problématique de l'emploi dans les clubs de la FFFA, la Fédération avait donc renoncé à la création d'un BP disciplinaire. Elle avait opté pour la création d'une UCC « flag et football américain » associée au BP APT (arrêté du 21 mai 2004). De fait, la durée et le coût d'une formation au BP se sont souvent révélés rédhibitoires pour un exercice professionnel à temps partiel. La demande en cinq ans a été faible. Toutefois, les demandes de renseignements ont fait apparaître un intérêt différent selon que le demandeur était issu du football américain ou du flag. Une certification distincte pour les entraîneurs des deux disciplines est apparue nécessaire au regard de la multiplicité des formes de pratiques et de l'élargissement des publics s'adonnant au football américain et au flag (jeune, féminin, loisir, sport insertion, milieu rural).

Au-delà du continuum du niveau IV au niveau II, l'UCC « football américain » offre la possibilité à nos spécialistes formés dans les métiers de l'animation sportive de combler une partie des besoins d'encadrement de nos clubs, mais surtout de conserver un pied dans le milieu fédéral.

Les emplois identifiés se situent dans l'enseignement en milieu fédéral et s'appuient sur une technicité forte. Toutefois, pour opportuniste qu'elle soit, cette création de certification de niveau IV ne répondra que de manière anecdotique à notre problématique de formation et de certification de l'encadrement technique de nos clubs.

En effet, l'architecture classique d'un *"coaching staff"* en football américain positionne un entraîneur en chef, ayant autorité sur ses coordonnateurs offensif et défensif, eux-mêmes coordonnant leurs entraîneurs de position. Cette hiérarchie, que l'on retrouve dans nos clubs d'élite, ne correspond pas aux moyens financiers de nos autres structures. Depuis 1989, les clubs, pour fonctionner en toute légalité, doivent

positionner un responsable technique titulaire de l'Initiateur Fédéral (ou en cours de formation). Si ce dispositif a fait son office pendant de nombreuses années, l'analyse statistique des parcours de formation des candidats entrés dans le cursus depuis 2000 (année de la distinction des options football et flag) nous montre un essoufflement certain.

I.1.5 - LA FILIÈRE DE CERTIFICATIONS ENVISAGÉE

La mise en œuvre des formations de niveau II et III en football américain ; des UC complémentaires football américain et flag du BP JEPS ; et la création d'un certificat qualification professionnel est donc de nature à répondre à nos besoins actuels et futurs :

Pour le football américain,

- CQP « moniteur de football américain »,
- UC complémentaire « initiateur de football américain » du BPJEPS adossée aux mentions APT, LTP et Sports collectifs,
- DEJEPS spécialité « perfectionnement sportif » mention « football américain »,
- DESJEPS spécialité « performance sportive » mention « football américain ».

Objectifs visés

Adapter le dispositif fédéral de formation aux attentes des licenciés et aux besoins des clubs ;

Diversifier les pratiques en les adaptant aux différents publics ;

Positionner le dispositif de formation par rapport au contexte institutionnel externe ;

Valoriser les compétences des cadres du football américain, du flag et du cheerleading conformément à leur niveau d'intervention ;

Permettre aux intervenants dans les nos 3 disciplines d'enseigner contre rémunération en toute sécurité;

Favoriser les équivalences entre les diplômes fédéraux et les diplômes professionnels (Initiateur fédéral, CQP, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS) ;

Développer le partenariat avec les structures professionnelles (collectivités territoriales, Fédérations affinitaires, Éducation nationale, structures de loisirs, structures de tourisme sportif, etc.) ;

Développer les pratiques et donner des outils d'intervention dans les organismes de formation initiale et continue ;

Permettre l'accès aux concours de recrutement du professorat de sport.

CONCLUSION

La création du diplôme d'État, spécialité « perfectionnement sportif » mention « football américain » permettra la qualification d'entraîneurs de club pour encadrer les pratiquants évoluant au niveau régional comme au niveau national. Il confèrera à ses titulaires des compétences tant en encadrement sportif en situation engagée qu'en coordination d'activités. Comme le démontre l'enquête emploi, les besoins pour ce métier sont en constante augmentation. Il est envisagé une vingtaine de candidats par an, en formation initiale ou en poursuite de formations déjà validées (Initiateur Fédéral mais également un petit nombre de titulaires du BP JEPS).

La création du diplôme d'État supérieur, spécialité « performance sportive » mention « football américain » permettra de former des entraîneurs à fortes compétences dans les domaines de l'entraînement et du management sportif. Les besoins de ces cadres sont importants pour gérer et structurer les clubs les plus performants mais

également pour répondre aux besoins de la fédération pour détecter et former les jeunes talents, et encadrer les structures intégrées au PES. Compte tenu des besoins exprimés et de la connaissance du secteur, il est envisagé de 5 à 10 candidats par an à cette formation.

La création des UCC « flag » et « football américain » adossé au BP JEPS « APT » et « LTP », en complément des diplômes de niveau II et II en football américain permettra de répondre de manière cohérente aux attentes des partenaires sociaux du secteur professionnel ainsi qu'aux préoccupations de la fédération pour assurer le renouvellement des élites et obtenir des résultats de haut niveau.

I.2 – LES MÉTIERS

I.2.1 – DEJEPS

Le titulaire de DE JEPS spécialité « perfectionnement sportif » mention « football américain » peut :

- Assurer l'entraînement dans les associations, les centres locaux, régionaux ou pôles espoirs,
- Participer à des actions de formations fédérales ou de niveau IV,
- Contribuer au développement du football américain,
- Participer à l'ensemble des actions de l'équipe technique régionale,
- Gérer une structure et animer une équipe de collaborateurs.

I.2.2 – DESJEPS

Le titulaire du DES JEPS spécialité « perfectionnement sportif » mention « football américain » devra être à la fois un concepteur et un coordonateur de projet de développement, de performance et de formation. Il doit être compétent pour :

- encadrer une équipe évoluant dans le secteur élite,
- assumer le métier de manager général du club,
- assurer l'encadrement des centres d'entraînement fédéraux, directement concernés par le renouvellement de l'élite
- contribuer à la formation des formateurs de cadres
- coordonner les différentes structures.

I.2.3 - UCC FOOTBALL AMÉRICAIN & UCC FLAG

Le titulaire des UCC « flag » ou « football américain » adossé au BP JEPS « APT » ou « LTP » exerce ses fonctions au sein d'associations sportives, d'associations à objet social sportif, de la fonction publique (État, territoriale), d'établissements d'APS divers intégrant le flag ou le football américain comme activités de découverte, d'initiation, d'éducation et plus généralement, de toute structure promouvant les activités physiques et sportives.

Il assure en autonomie pédagogique la conduite de cycle d'initiation et d'apprentissage en flag ou en football américain jusqu'au 1^{er} niveau de compétition. Il peut être amené à :

- favoriser l'accès à la pratique du flag ou du football américain pour tout public
- Sensibiliser à la pratique du flag ou du football américain au delà de dix séances
- Entraîner en vue d'une compétition de flag ou de football américain
- Accompagner les activités compétitives de flag ou de football américain
- Encadrer en autonomie toutes les compétitions en jeune dans les deux disciplines

-Encadrer en autonomie les compétitions seniors en football américain, à l'exception des deux premières divisions

I.3 – TABLEAUX SYNTHÈSES DES ACTIVITÉS

I.3.1 – DEJEPS

A - Concevoir des programmes de perfectionnement sportif

- il agit dans le cadre des réseaux professionnels et institutionnels locaux ;
- il analyse des attentes des prescripteurs ;
- il participe au diagnostic du territoire d'intervention de l'organisation ;
- il prend en compte les réalités sociales, éducatives et culturelles des publics concernés ;
- il favorise l'implication des bénévoles dans la conception du projet d'action ;
- il formalise les objectifs du projet d'action ;
- il analyse les potentiels et les limites des compétiteurs ;
- il propose un programme de perfectionnement dans le cadre des objectifs de l'organisation ;
- il identifie les démarches pédagogiques adaptées aux objectifs et aux publics ;
- il définit les modes d'intervention à caractère technique ;
- il organise des démarches d'entraînement adaptées aux objectifs et aux compétiteurs ;
- il prend en compte l'impact des activités sur l'environnement ;
- il aménage des interventions à partir des pratiques de groupes informels ;
- il conçoit les différentes démarches d'évaluation ;
- il définit les moyens nécessaires au programme de perfectionnement ;
- il élabore les budgets du programme de perfectionnement ;
- il définit le profil des intervenants nécessaire à la mise en œuvre d'un programme de perfectionnement.

B - Coordonner la mise en œuvre d'un programme de perfectionnement dans un champ disciplinaire

- il anime des réunions de travail ;
- il coordonne une équipe bénévole et professionnelle ;
- il met en œuvre les temps de perfectionnement ;
- il organise les collaborations entre professionnels et bénévoles ;
- il facilite les démarches participatives au sein de l'organisation ;
- il participe aux actions des réseaux partenaires ;
- il représente l'organisation auprès des partenaires ;
- il conçoit une démarche de communication ;
- il planifie l'utilisation des espaces de pratiques ;
- il anticipe les besoins en terme de logistique ;
- il organise la maintenance technique ;
- il veille au respect des procédures de qualité ;
- il contrôle le budget des actions programmées ;
- il participe aux actions de promotion du club ;
- il rend compte de l'utilisation du budget des actions programmées ;
- il formalise des bilans techniques et sportifs.

C - Conduire une démarche de perfectionnement sportif

- il inscrit son action dans le cadre des objectifs sportifs de l'organisation ;

- il s'assure de la préparation mentale à la compétition des compétiteurs ;
- il prépare physiquement à la compétition ;
- il prévoit le suivi social des compétiteurs ;
- il conduit les apprentissages techniques ;
- il prévient le dopage et les comportements à risque ;
- il gère la dynamique du groupe ;
- il veille au respect de l'éthique sportive ;
- il procède aux choix techniques et stratégiques ;
- il aide les compétiteurs dans la gestion de la réussite et de l'échec ;
- il encadre un groupe dans la pratique de l'activité pour laquelle il est compétent ;
- il maîtrise les gestes professionnels nécessaires à la sécurité des pratiquants ;
- il réalise en sécurité des démonstrations techniques dans l'activité pour laquelle il est compétent ;
- il assure la sécurité des pratiquants et des tiers ;
- il vérifie la conformité du matériel technique nécessaire à la réalisation de l'activité dans laquelle il est compétent ;
- il formalise des bilans pédagogiques ;
- il participe aux temps de concertation avec les instances dirigeantes ;
- il anticipe les évolutions possibles.

D - Conduire des actions de formation

- il organise des interventions dans le champ de la formation professionnelle ;
- il choisit les démarches formatives adaptées aux publics ;
- il précise les contenus de formation ;
- il crée les supports pédagogiques nécessaires ;
- il conçoit les différentes procédures d'évaluation ;
- il met en œuvre les situations formatives ;
- il présente l'organisation pédagogique aux stagiaires ;
- il privilégie des situations favorisant les échanges entre stagiaires ;
- il accompagne la personne dans la gestion des différentes expériences formatives ;
- il évalue l'impact de ses interventions ;
- il propose des prolongements possibles.

I.3.2 – DESJEPS

Les activités professionnelles concernées sont classées en cinq grands groupes non hiérarchisés entre eux :

A - Préparer le projet stratégique de performance dans un champ disciplinaire

- il analyse les caractéristiques économiques, sociales, politiques et culturelles de la discipline de référence ;
- il analyse les facteurs de la performance sportive individuelle ou collective dans son champ d'expertise ;
- il met en place une veille stratégique sur le champ disciplinaire ;
- il analyse l'impact des politiques publiques sur l'activité de l'organisation ;
- il procède à des échanges dans le cadre de réseaux d'acteurs ;
- il construit ses outils d'analyse de la performance dans son champ disciplinaire ;
- il formalise des diagnostics stratégiques pour les élus de l'organisation ;
- il partage les analyses stratégiques avec les instances dirigeantes ;
- il mobilise les ressources internes dans la préparation d'un projet de développement

sportif ;

- il anime une démarche d'ingénierie de projet ;
- il conçoit une politique de détection des jeunes sportifs ;
- il propose des scénarios de développement susceptibles de répondre à la demande des prescripteurs dans le cadre des objectifs sportifs ;
- il formalise un projet de développement ;
- il élabore les dossiers de financement ;
- il prévoit une stratégie de mise en œuvre du projet de développement ;
- il transmet l'information nécessaire à la prise de décision ;
- il prépare les travaux des assemblées décisionnelles.

B - Piloter un système d'entraînement

- il organise le système de l'entraînement ;
- il organise les différentes délégations ;
- il définit les axes de la préparation physique des athlètes ;
- il définit les axes de la préparation mentale des athlètes dans le respect de l'intégrité morale et physique de la personne ;
- il conçoit une politique de suivi social et professionnel des sportifs dont il a la charge ;
- il anticipe les évolutions en besoin de personnel pour le projet sportif ;
- il accompagne l'équipe dans l'analyse de son organisation de travail ;
- il négocie le plan de formation du personnel ;
- il établit les budgets prévisionnels de la direction sportive ;
- il organise le fonctionnement financier de la direction sportive ;
- il organise la mise en œuvre des actions partenariales.

C - Diriger le projet sportif

- il dirige le système d'entraînement dans la discipline ;
- il prescrit les organisations de travail des équipes ;
- il veille au respect des différents protocoles de travail établis ;
- il accompagne l'athlète vers l'optimisation de la performance ;
- il encadre les athlètes dans le cadre de la compétition ;
- il analyse le comportement de l'athlète dont il a la charge pendant la compétition ;
- il analyse la performance de l'athlète dont il a la charge pendant la compétition ;
- il analyse la performance des autres athlètes pendant la compétition ;
- il met en œuvre des médiations d'ordre stratégique, technique, physique ou relationnel ;
- il organise les échanges de pratique avec une équipe technique ;
- il gère les relations sociales au sein de la direction sportive ;
- il contrôle la mise en œuvre des procédures administratives au sein de la direction sportive ;
- il contrôle les différentes procédures d'exécution budgétaire au sein de la direction sportive ;
- il négocie avec les prestataires de l'organisation ;
- il encadre un groupe dans la pratique de l'activité pour laquelle il est compétent ;
- il réalise les gestes professionnels nécessaires à la sécurité des compétiteurs ;
- il réalise en sécurité des démonstrations techniques dans la discipline pour laquelle il est compétent ;
- il assure la sécurité des pratiquants et des tiers ;
- il vérifie la conformité du matériel technique nécessaire à la réalisation de l'activité dans laquelle il est compétent ;

- il vérifie la conformité des lieux de travail au regard des normes d'hygiène et de sécurité ;
- il conduit des actions de relation publique ;
- il gère la relation avec les médias.

D - Evaluer le système d'entraînement

- il formalise les bilans sportifs ;
- il conduit l'évaluation du système de travail ;
- il procède à l'évaluation des membres de l'équipe technique ;
- il rend compte de la mise en œuvre de la délégation ;
- il évalue la pertinence du fonctionnement administratif de la direction sportive ;
- il analyse le compte de résultat et le bilan annuel ;
- il explique les écarts constatés entre les résultats et les objectifs fixés ;
- il propose aux instances dirigeantes de nouvelles perspectives de développement.

E. - Organiser des actions de formation de formateurs dans le cadre des réseaux professionnels de l'organisation

- il conçoit des actions de formation adaptées aux besoins des réseaux professionnels de l'organisation ;
- il coordonne la mise en œuvre des actions de formation de formateurs décidées ;
- il anime des actions de formation de formateurs ;
- il participe aux échanges professionnels dans le cadre de formation de formateur ;
- il établit les comptes rendus et les bilans pédagogiques.

I.3.3 – UCC FOOTBALL AMÉRICAIN & UCC FLAG

A – Réaliser et conduire un projet d'animation

Il prépare le projet d'animation qu'il est amené à réaliser :

- Il reconnaît les différents milieux d'intervention,
- Il apprécie le risque objectif lié à la pratique des activités,
- Il analyse les conditions de déroulement des activités, leurs évolutions possibles et prévoit les adaptations le cas échéant,
- Il repère les besoins, les attentes, les motivations des différentes catégories d'âge et de public qu'il va encadrer,
- Il appréhende le projet de la structure pour y inscrire en cohérence son projet pédagogique.

Il fixe des objectifs :

- Il formule des objectifs compatibles avec les potentialités de chaque public,
- Il vérifie la cohérence des objectifs énoncés avec ceux de la structure,
- Il choisit et programme les activités en regard des objectifs poursuivis,
- Il définit les contenus de séances pour satisfaire à la découverte, à la sensibilisation ou à l'initiation des pratiques d'activités physiques et sportives visées,
- Il détermine une stratégie d'intervention pour susciter l'intérêt et l'accroche du public,
- Il prévoit des réorientations possibles de son action pédagogique.

Il mobilise les moyens nécessaires à son action :

- Il définit les moyens nécessaires à la réalisation de l'action,
- Il hiérarchise les tâches préalables à la mise en place des activités physiques ou sportives,
- Il reconnaît les différents sites d'activité et aménage éventuellement l'espace de réalisation avec le souci de la sécurité du public,

- Il gère les relations avec les autres utilisateurs des mêmes espaces,
- Il recense et vérifie les équipements et le matériel à sa disposition en tenant compte des normes,
- Il entretient le matériel technique nécessaire à son action et vérifie les conditions de stockage,
- Il vérifie régulièrement le matériel de secours,
- Il conçoit un message pour la présentation et la promotion de son action,
- Il prévoit l'ensemble des moyens de communication nécessaires,
- Il conçoit son organisation pédagogique,
- Il formalise des fiches pédagogiques,
- Il se documente et collecte les informations utiles à son action,
- Il s'informe des évolutions techniques et réglementaires,
- Il se forme à de nouvelles activités physiques et sportives,
- Il identifie les différents partenaires existants et potentiels,
- Il établit les partenariats nécessaires à son action,
- Il vérifie la faisabilité du projet en regard des moyens financiers disponibles,
- Il présente son projet à l'équipe institutionnelle et s'assure de la cohérence avec l'ensemble des actions proposées,
- Il coordonne l'action des co-intervenants éventuels.

Il prévoit l'évaluation de son action :

- Il prévoit les incidences de sa pratique sur l'environnement,
- Il analyse les rapports individu / milieu de pratique induits par son activité,
- Il planifie les indicateurs d'évaluation et les critères de réussite observables,
- Il construit des outils d'évaluation et d'auto-évaluation adaptés.

B - Réaliser son animation.

Il présente son animation :

- Il expose l'activité sportive à son groupe en la situant dans son environnement,
- Il présente le cycle d'initiation, et les intérêts d'une activité physique : il explicite les objectifs visés, le thème de la séance, le cadre d'intervention, les attendus de la séance,
- Il donne les règles spécifiques de la pratique concernée en tenant compte du milieu dans lequel le groupe évolue (équipement sportif, milieu ouvert, pleine nature, ...) en dégageant les aspects particuliers de ces milieux et en prenant en compte les risques éventuels.

Il conduit, avec le groupe, son animation visant la découverte, la sensibilisation ou l'initiation de pratiques physiques ou sportives :

- Il évalue le niveau nécessaire pour la pratique de l'activité dans le milieu concerné,
- Il s'assure de la capacité de chacun à pratiquer en toute sécurité,
- Il initie à une pratique d'activité physique dans un objectif de bien être et de santé,
- Il donne les consignes qui évitent de mettre en danger la sécurité des pratiquants aussi bien que d'autrui,
- Il met les personnes en situation,
- Il écoute le groupe et fait émerger des questions et des suggestions,
- Il conduit le groupe en suscitant l'intérêt de chacun,
- Il régule et évalue en permanence son action,
- Il valorise les participants,
- Il gère les relations entre les membres du groupe et, en fonction des lieux de pratique, avec les autres utilisateurs de l'espace d'animation,
- Il utilise des méthodes participatives,

- Il sensibilise les personnes à l'environnement de la pratique,
- Il met en œuvre des activités physiques ou sportives réalisables par chacun,
- Il aide les participants à trouver des réponses adaptées aux difficultés rencontrées,
- Il s'adapte aux aléas, aux impondérables liés aux différentes activités physiques ou sportives ainsi qu'aux milieux de pratique,
- Il présente les séances suivantes.

Il organise son animation :

- Il identifie le profil de chaque personne et adapte son action,
- Il prévient les comportements à risques pour la santé du pratiquant,
- Il oriente la personne en difficulté vers le professionnel compétent,
- Il intervient de manière appropriée en cas de risque d'accident,
- Il traite les situations conflictuelles,
- Il évalue la logistique de l'activité.

Il assure la sécurité technique du groupe :

- Il effectue les démonstrations d'utilisation du matériel de secours,
- Il équipe les personnes avec le matériel adéquat,
- Il vérifie les conditions de sécurité,
- Il utilise les méthodes, le matériel et les techniques adaptées,
- Il maîtrise l'utilisation du matériel technique nécessaire à son action,
- Il développe une stratégie d'identification et de traitement du risque,
- Il mobilise des connaissances pédagogiques, scientifiques, et professionnelles de base pour analyser les rapports individu /milieu induit par son activité.

Il évalue son travail et rend compte :

- Il évalue les acquis, la qualité de ses prestations selon les critères et indicateurs, préalablement-définis,
- Il évalue la qualité des rapports avec l'environnement humain de son activité,
- Il répond aux questions des différents publics,
- Il veille aux dérives et les signale aux autorités compétentes,
- Il réalise le bilan de l'activité et le bilan financier,
- Il analyse les problèmes rencontrés,
- Il compare les résultats de son action aux objectifs de la structure,
- Il propose d'éventuelles améliorations ou modifications.

Il tient compte du public dont il a la responsabilité et en assure la protection :

- Il s'adapte aux différents publics qu'il gère avec comme objectif le bien être et l'intégrité des pratiquants, dans le respect des règles de sécurité.

Il identifie les caractéristiques des différents publics :

- Il étudie les caractéristiques des personnes qu'il va encadrer, leur potentiel, leur état de santé et leurs demandes,
- Il suit l'évolution des demandes, des comportements des différents publics,
- Il évalue les comportements à risque liés à chaque activité et à chaque milieu de pratique,

Il veille au public dont il a la charge :

- Il crée le contexte favorable au bon accueil du public,
- Il ajuste la prestation aux souhaits des participants,
- Il s'informe des besoins des personnes dont il a la charge,
- Il accompagne le groupe dans son projet,
- Il organise et sollicite la participation active des publics à l'activité,
- Il vérifie les conditions de sécurité psychologiques et physiques, en s'assurant du bien être de chacun dans le groupe,
- Il motive et valorise les participants,

- Il utilise des méthodes participatives,
- Il observe le fonctionnement de son groupe,
- Il favorise les relations entre les différents publics,
- Il en cas d'accident, il évalue la situation et met en œuvre les procédures de secours adaptées,
- Il informe les pratiquants sur les conséquences des comportements à risques (toxicomanie, dopage, comportements sectaires, violence sexuelle...),
- Il fait appliquer la réglementation en vigueur,
- Il veille au bon fonctionnement du groupe dans les différents milieux de pratique,
- Il respecte l'individu dans sa globalité tant au travers de la dimension physique que psychologique, biologique et sociale, dans tous les âges de la vie.

Il évite la mise en danger d'autrui :

- Il respecte les règlements en vigueur,
- Il réactualise en permanence ses connaissances réglementaires et législatives,
- Il se tient informé de l'évolution des matériels de sécurité et des normes de pratique,
- Il reconnaît les lieux et les itinéraires de ses actions,
- Il s'informe des variables qu'il peut avoir à assumer en fonction des milieux d'évolution (conditions climatiques),
- Il gère les relations avec les autres utilisateurs des mêmes espaces,
- Il reste toujours en mesure de gérer sa fatigue et de maîtriser son stress.

C - Communiquer dans son activité et à l'intérieur de la structure qui l'emploie.

Il accueille et oriente le public :

- Il participe à l'élaboration du dispositif d'accueil des publics,
- Il adapte son mode de communication de manière à être compris par tous,
- Il écoute son public et fait émerger les questions et les propositions,
- Il collecte et met à disposition les informations pertinentes,
- Il garde en permanence le souci d'une convivialité,
- Il propose des dispositifs d'accueil, de promotion et d'écoute du public accueilli.

Il communique en situation d'animation :

- Il conçoit et met en œuvre un mode de communication nécessaire à la réussite de son action,
- Il fait émerger les attentes et les demandes des pratiquants,
- Il est à l'écoute des attentes, des souhaits des participants et de leur satisfaction durant l'animation proposée,
- Il se soucie de l'intérêt porté à son action, et argumente,
- Il adapte son vocabulaire pour chaque activité, qu'elle soit de découverte, de sensibilisation ou d'initiation,
- Il utilise une méthode de communication adaptée à chacun de ses milieux d'intervention aussi bien en intérieur qu'en extérieur, pour des activités de salle, ou de pleine nature,
- Il met en adéquation son message et ses objectifs, en s'adaptant à chaque situation.

Il assure la promotion de son action :

- Il entretient des relations avec l'environnement professionnel,
- Il participe à des actions de promotion adaptées à chaque milieu de pratique,
- Il réalise des outils de communication visant à assurer la promotion des activités de sa structure, qu'elles soient de découverte, de sensibilisation ou d'initiation.

Il formalise son action :

- Il se documente et collecte les informations,
- Il échange et utilise les nouvelles technologies de communication,
- Il participe à des réunions,
- Il propose une information concernant ses activités,
- Il rédige les comptes rendus écrits de son action,
- Il utilise les moyens de communication les plus adaptés à l'interlocuteur visé pour rendre compte de son action.
- Il prépare les documents à transmettre aux clients, pratiquants ou usagers pour la réussite de l'action technique,
- Il organise la circulation des informations concernant ses activités en interne,
- Il participe à des enquêtes de satisfaction,
- Il compile des éléments d'informations pour les médias.

D – Participer au fonctionnement et à la gestion de la structure dans le cadre du projet ce cette dernière.

Il participe à l'organisation du fonctionnement :

- Il propose une organisation du travail,
- Il donne un avis sur la définition des objectifs de la structure,
- Il identifie les problèmes rencontrés et propose des solutions de résolution à ses responsables,
- Il signale les détériorations matérielles aux personnes en charge de la maintenance.

Il participe à l'administration sous la responsabilité de son employeur :

- Il vérifie les éléments du dossier d'inscription,
- Il établit les déclarations d'accident,
- Il renseigne les documents administratifs et les vérifie,
- Il participe à l'élaboration du planning des activités,
- Il gère la répartition des participants pour chaque activité et chaque milieu de pratique.

Il participe à la gestion financière :

- Il participe à l'élaboration du budget annuel avec ses responsables de la structure,
- Il assure la gestion financière de son action.

II – PRINCIPES MÉTHODOLOGIQUES

Le livret référentiel est conçu pour aider les organismes de formation et les formateurs à concevoir un dispositif de formation qui réponde aux exigences de l'habilitation et aux logiques pédagogiques visant l'acquisition de compétences professionnelles conformes au référentiel de certification (Voir arrêté du 20 novembre 2006).

Ce document constitue également un outil une référence pour l'inspecteur coordonnateur ou faisant office, les DRJSCS et le DTN dans le cadre de l'habilitation des formations.

II.1 – DE LA FICHE DESCRIPTIVE D'ACTIVITÉS À L'INTÉGRATION DES COMPÉTENCES

L'organisme de formation prend en compte l'articulation entre la fiche descriptive d'activité (FDA) et le référentiel de certification (glossaire et arrêté du 20 novembre 2006 en annexe)

Le dispositif de formation s'organise autour de quelques orientations essentielles :

- La prise en compte de l'analyse du champ professionnel, de ses attentes, de ses exigences, et de ses évolutions constitue un point de départ incontournable dans la conception et la conduite des actions de formations ;
- L'organisation du dispositif de formation autour de l'acquisition des compétences. Former des futurs professionnels ne consiste pas seulement à transmettre des connaissances ; la compétence à acquérir se construit par l'articulation entre savoirs théoriques et savoir faire, entre savoir faire et contexte de travail, entre contexte de travail et culture technique, entre culture technique et éthique professionnelle ;
- La structuration des diplômes football américain en unités capitalisables : celle-ci traduit de manière réglementaire et didactique cette orientation. Le diplôme est obtenu lorsque le stagiaire a validé les différentes unités capitalisables ;
- La mise en œuvre de l'alternance dans le cadre des formations : les situations de travail sont des lieux et des temps privilégiés moyennant le respect de certaines conditions qui devront être mises en œuvre dans l'alternance (organisation du tutorat, liaison entre le centre de formation et l'entreprise, démarche et outils d'évaluation) ;
- La nécessité d'un travail d'équipe de formateurs : le partage d'un langage commun permet de formaliser et communiquer les cultures professionnelles en fonction du niveau de diplôme préparé. La conception, la conduite et l'évaluation des formations envisagées nécessitent, de la part de l'équipe de formateurs, la mobilisation des compétences diversifiées et complémentaires pour répondre aux exigences du référentiel de certification.

II.2 – DES DISPOSITIFS DE FORMATION CONSTRUITS À PARTIR DE L'ANALYSE DU CHAMP PROFESSIONNEL

Le référentiel professionnel présente la réalité du métier auquel se préparent les futurs candidats. Il sera adapté et modifié afin que le diplôme et la formation qui y conduisent, correspondent à une réalité d'emploi sur un territoire défini. Les divers travaux d'observation et d'analyse des réalités professionnelles sur le territoire national devront permettre cette adéquation permanente.

L'analyse des contextes de travail constitue une étape essentielle pour identifier les compétences à acquérir et élaborer les dispositifs pertinents de formation professionnelle.

Les situations professionnelles et les contextes spécifiques de l'intervention sont donc un cadre de référence.

En amont de la formation :

-Elles permettent d'identifier les ressources mobilisées des professionnels dans leur environnement de travail.

Pendant la formation :

-Elles permettent de concevoir les situations de formation en adéquation avec les situations professionnelles.

En fin de formation :

-C'est l'acquisition et le développement de compétences qui est visé. L'acquisition des connaissances est au service du développement de la compétence.

La finalité de la formation ne peut donc être de donner toutes les réponses aux situations existantes, mais au contraire de préparer les candidats à répondre au mieux à la diversité des demandes à partir d'un socle dur de compétences avérées.

La représentation des compétences à acquérir est dans cet objectif, essentiel à la construction du dispositif de certification.

II.3 – DES DISPOSITIFS DE FORMATION CENTRÉS SUR L’ACQUISITION DES COMPÉTENCES

On peut définir la compétence comme la capacité identifiée et reconnue (ce qui suppose sa reconnaissance d’une part et sa validation d’autre part) à résoudre des problèmes dans un contexte professionnel donné, de manière efficace, en mobilisant et en combinant différentes ressources telles que les connaissances, les savoirs faire, les raisonnements, les expériences, les attitudes et les comportements professionnels.

La compétence est en un sens un système structuré.

La compétence est opératoire, c'est-à-dire liée à l’action et indissociable de l’activité qui en est la forme observable.

La compétence est par la même finalisée, on est compétent pour une tâche définie ou un ensemble de tâches organisées en unités significatives.

La compétence résulte d’une expérience professionnelle, elle s’observe objectivement dans des performances qui en constituent la validation.

Affirmer que la formation doit viser l’acquisition de compétence suppose de connaître les procédures essentielles par lesquelles les stagiaires peuvent acquérir ces savoirs faire.

II.4 - DES DISPOSITIFS DE FORMATION EN ALTERNANCE

La mise en situation professionnelle du stagiaire se déroule au sein de structures de perfectionnement et d’entraînement ou de formation agréées : appelées « structure d’accueil ».

La relation entre le centre de formation et cette situation professionnelle constitue la clé de la formation dans la mesure où toute pratique professionnelle, si elle repose sur des représentations théoriques et des modèles d’action, se nourrit en même temps des expériences quotidiennes de l’acteur en situation.

A ce titre, le tuteur fait partie intégrante de l’équipe pédagogique. Il est associé à l’évaluation du stagiaire notamment dans le cadre des situations pratiques d’évaluation, qu’elles soient formatives ou certificatives.

L’alternance est à la fois un dispositif juridique et administratif mais aussi un dispositif « pédagogique » qui tente de répondre à la professionnalisation des formations en favorisant l’articulation entre le centre de formation et la future activité professionnelle, de manière à intégrer les connaissances dans l’intervention pratique du professionnel en situation.

II.5 - DES DISPOSITIFS QUI ORGANISENT LES PARCOURS INDIVIDUALISÉS DE FORMATION

Le dispositif prévoit des parcours de formation individualisés prenant en compte les démarches de positionnement à l’entrée en formation et de validation des acquis de l’expérience.

Appliqué au champ de la formation professionnelle pour adulte, le processus d’individualisation suppose :

- En amont de la formation, une validation du plan individuel de formation proposé par l’équipe de formateurs intégrant l’engagement du stagiaire à le respecter ;
- Au cours de la formation, la mise en œuvre des pratiques favorisant l’autonomie et la responsabilité du formé et, à partir des bilans et validation d’acquis, une définition de l’itinéraire de formation le plus adapté à la personne ;
- Des pratiques de certification personnalisées dans le respect des textes en vigueur et le maintien de l’équité entre les stagiaires.

III – L'ENTRÉE EN FORMATION

III.1 – GÉNÉRALITES. LES DIFFÉRENTES ÉTAPES

Ces différentes étapes composent les démarches d'ingénierie de formation sur lesquelles reposent les éléments qualitatifs fondamentaux de la formation en complément de la note d'opportunité relative aux profils et perspectives d'emploi visés. L'ingénierie de formation peut comprendre l'analyse de la demande des besoins de formation, le diagnostic, la conception du projet formatif, les moyens mis en œuvre, la coordination, le contrôle de sa mise en œuvre et l'évaluation de la formation.

Concevoir un projet de formation c'est organiser :

- L'entrée en formation (processus de sélection, de positionnement et d'élaboration du parcours individualisé) ;
- La formation proprement dite (organisation du ruban pédagogique dans l'alternance, centré sur l'acquisition des compétences) ;
- La certification des compétences et la délivrance des diplômes.

Les différentes étapes du projet de formation	
L'inscription à la formation	Le dossier de candidature. Les exigences préalables à l'entrée en formation.
La sélection des candidats	Le jury. Les épreuves de sélection.
Le positionnement des stagiaires	Les épreuves de positionnement. Les propositions de parcours individualisés, y compris si besoin est du renforcement, et les allègements de formation.
L'entrée en formation	La délivrance du livret de formation. Le livret pédagogique. Le contrat de formation.
Le ruban pédagogique	L'organisation de l'alternance. La fonction tutorale. La planification des unités capitalisables. Les objectifs de formation et leur répartition dans le temps. Les contenus de formation. Fiches unités capitalisables. Les méthodes de formation. Les outils de suivi de la formation.
Le dispositif de certification	Le référentiel de certification. Les épreuves de certification. Le calendrier de certification.

III.2 – L'INSCRIPTION À LA FORMATION

Le dossier de candidature :

Il est à déposer un **mois avant** la date de mise en place des tests de vérification des exigences préalables à l'entrée en formation, auprès du directeur régional en charge de la jeunesse et des sports qui a habilité l'organisme de formation pour cette mention, conformément au titre II du présent arrêté.

Le dossier comprend les pièces suivantes :

-une fiche d'inscription normalisée avec photographie ;

- les copies de l'attestation de recensement et du certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense, pour les Français de moins de vingt-cinq ans ;
- l'attestation de formation aux premiers secours ou prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC 1) ;
- la ou les attestations justifiant de la satisfaction aux exigences préalables fixées par l'arrêté du 1^{er} juillet 2008 ;
- un certificat médical de non contre indication à la pratique de la discipline certifiée par la mention, datant de moins de trois mois.

III.3 – EXIGENCES TECHNIQUES PRÉALABLES

III.3.1 – DEJEPS

L'entrée en formation d'un candidat pour la mention « football américain » du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « perfectionnement sportif », est précédée d'exigences préalables conformément à l'arrêté du 29 juin 2009 (voir annexes).

Les exigences préalables requises pour accéder à la formation, prévues à l'article D. 212-44 du code du sport, sont les suivantes :

- justifier d'une expérience d'initiation en football américain de deux cent cinquante heures pendant une saison sportive ;
- être capable de justifier d'une expérience de pratiquant pendant au moins une saison sportive.

Il est procédé à la vérification de ces exigences préalables au moyen :

- de la production d'une attestation d'expérience d'initiation en football américain de cent cinquante heures durant une saison sportive délivrée par le directeur technique national du football américain ;
- de la production d'une attestation de pratiquant pendant une saison sportive en football américain délivrée par le directeur technique national du football américain.

Est dispensé de la vérification des exigences préalables définies à l'article 3 le candidat titulaire de l'un des diplômes ou brevets fédéraux suivants :

- unité capitalisable complémentaire « flag et football américain » au brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport ;
- unité capitalisable complémentaire « football américain » au brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport ;
- diplôme d'éducateur fédéral de football américain délivré par la Fédération française de football américain ;
- diplôme d'initiateur fédéral de football américain délivré par la Fédération française de football américain.

Est également dispensé de la vérification des exigences préalables définies à l'article 3 le sportif de haut niveau en football américain, inscrit ou ayant été inscrit sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L. 221-2 du code du sport.

III.3.2 – DESJEPS

Les exigences préalables requises pour accéder à la formation prévues à l'article D. 212-60 du code du sport susvisé sont les suivantes :

- être capable de justifier d'une expérience d'entraînement ou de formation de cadres de deux cent cinquante heures au minimum pendant au moins trois saisons sportives dans les cinq dernières années en football américain ;
- être capable d'effectuer une analyse technique et tactique d'entraînement ou de compétition ou de formation de cadres en football américain.

Il est procédé à la vérification de ces exigences préalables au moyen :

- de la production d'une attestation d'expérience d'entraînement ou de formation de cadres de deux cent cinquante heures au minimum pendant au moins trois saisons sportives dans les cinq dernières années en football américain délivrée par le directeur technique national du football américain ;
- d'un test consistant en l'analyse d'un document vidéo en football américain afin d'apprécier les capacités du candidat à observer et à analyser un match, une séance d'entraînement ou une séquence de formation.

La réussite à ce test, organisé par la Fédération française de football américain, fait l'objet d'une attestation délivrée par le directeur technique national du football américain.

Est dispensé de la vérification des exigences préalables définies à l'article 3 le candidat titulaire de l'un des diplômes ou brevet fédéral suivants :

- diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « perfectionnement sportif », mention « football américain » ;
- diplôme d'éducateur fédéral de football américain délivré par la Fédération française de football américain.

Est également dispensé de la vérification de l'exigence préalable définie à l'article 3 le sportif de haut niveau en football américain, inscrit ou ayant été inscrit sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L. 221-2 du code du sport.

III.3.3 – UCC FOOTBALL AMERICAIN & UCC FLAG

Les exigences préalables requises pour accéder à la formation, prévues à l'article D. 212-28 du code du sport susvisé, figurent en annexes IV et V des arrêtés du 29 juin 2009 portant création des unités capitalisables complémentaires « football américain » et « flag » associées au brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport.

Les exigences préalables requises pour accéder à la formation sont les suivantes :

- être capable de réaliser un test technique permettant d'apprécier les capacités du candidat sur la démonstration de gestes techniques dans les activités flag ou football américain;
- être titulaire de l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1).

Il est procédé à la vérification de ces exigences préalables au moyen d'un test technique organisé par la Fédération française de football américain, comprenant une épreuve de démonstrations techniques d'une durée de trente minutes permettant de vérifier le niveau technique du candidat en flag ou en football américain.

La réussite à ce test fait l'objet d'une attestation délivrée par le directeur technique national du football américain.

Les candidats sportifs de haut niveau en football américain ou en flag inscrits ou ayant été inscrits sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L.221-2 du code du sport sont dispensés de la vérification

du test technique mentionné à l'annexe IV.

III.4 – EXIGENCES PRÉALABLES À LA MISE EN SITUATION PÉDAGOGIQUE

III.4.1 – DEJEPS

Les exigences préalables à la mise en situation pédagogique sont les suivantes :

- être capable d'évaluer les risques objectifs liés à la pratique de la discipline ;
- être capable d'effectuer une démonstration technique et de l'analyser ;
- être capable d'anticiper les risques potentiels pour le pratiquant ;
- être capable de maîtriser le comportement et les gestes à réaliser en cas d'incident ou d'accident ;
- être capable de mettre en œuvre une séance d'initiation.

Il est procédé à la vérification de ces exigences préalables lors de la mise en place d'une séance d'initiation en football américain de trente minutes suivie d'un entretien de vingt minutes.

A titre indicatif la séquence d'animation peut se composer comme suit :

le candidat anime une séance d'initiation ou de perfectionnement en football américain dans le contexte proposé par le jury.

Temps de préparation : 30 mn.

Mise en situation: 30 mn.

Entretien de 20 mn.

Le candidat est évalué sur sa capacité à conduire la séance en cohérence et en sécurité et sur sa capacité à justifier ses choix pédagogiques.

Est dispensé de la vérification des exigences préalables à la mise en situation pédagogique définies à l'article 5 le candidat titulaire de l'un des diplômes ou brevets fédéraux suivants :

- unité capitalisable complémentaire « flag et football américain » associée au brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport ;
- unité capitalisable complémentaire « football américain » associée au brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport ;
- diplôme d'éducateur fédéral de football américain délivré par la Fédération française de football américain ;
- diplôme d'initiateur fédéral de football américain délivré par la Fédération française de football américain.

III.4.2 – DESJEPS

Les exigences préalables à la mise en situation pédagogique sont les suivantes :

- être capable d'évaluer les risques objectifs liés à la pratique de la discipline ;
- être capable d'effectuer une démonstration technique et de l'analyser ;
- être capable d'anticiper les risques potentiels pour le pratiquant ;
- être capable de maîtriser le comportement et les gestes à réaliser en cas d'incident ou d'accident ;
- être capable de mettre en œuvre une séance d'entraînement.

Il est procédé à la vérification de ces exigences préalables lors de la mise en place d'une séance d'entraînement en football américain d'une durée de trente minutes suivie d'un entretien de vingt minutes.

A titre indicatif la séance pédagogique peut se composer comme suit :

Le candidat anime une séance de perfectionnement en football américain dans le contexte proposé par le jury.

Temps de préparation, appropriation : 30 mn.

Mise en situation : 30 mn.

Entretien : 20 mn.

Le candidat est évalué sur sa capacité à conduire la séance en cohérence et en sécurité et sur sa capacité à justifier ses choix pédagogiques

Est dispensé de la vérification des exigences préalables à la mise en situation pédagogique définies à l'article 5 le candidat titulaire de l'un des diplômes ou brevet fédéral suivants :

- diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « perfectionnement sportif », mention « football américain » ;
- diplôme d'éducateur fédéral de football américain délivré par la Fédération française de football américain.

III.4.3 – UCC FOOTBALL AMERICAIN & UCC FLAG

Les exigences préalables à la mise en situation pédagogique sont les suivantes :

- être capable d'évaluer les risques objectifs liés à la pratique de la discipline ;
- être capable d'effectuer une démonstration technique et de l'analyser ;
- être capable d'anticiper les risques potentiels pour le pratiquant ;
- être capable de maîtriser le comportement et les gestes à réaliser en cas d'incident ou d'accident ;
- être capable de mettre en œuvre une séance d'entraînement.

Il est procédé à la vérification de ces exigences préalables lors de la mise en place d'une séance d'entraînement en football américain ou en flag d'une durée de trente minutes suivie d'un entretien de vingt minutes.

A titre indicatif la séance pédagogique peut se composer comme suit :

Le candidat anime une séance de perfectionnement en football américain ou en flag dans le contexte proposé par le jury.

Temps de préparation, appropriation : 30 mn.

Mise en situation : 30 mn.

Entretien : 20 mn.

Le candidat est évalué sur sa capacité à conduire la séance en cohérence et en sécurité et sur sa capacité à justifier ses choix pédagogiques

Pour l'UCC football américain, est dispensé de la vérification des exigences préalables à la mise en situation pédagogique le candidat titulaire du :

- diplôme d'Initiateur fédéral de football américain délivré par la Fédération française de football américain.

Pour l'UCC flag, est dispensé de la vérification des exigences préalables à la mise en situation pédagogique le candidat titulaire du :

- diplôme d'Initiateur fédéral de flag délivré par la Fédération française de football américain.

III.5 – LA SÉLECTION DES CANDIDATS

L'organisme de formation annonce le nombre de places disponibles.

Après la vérification des exigences préalables, l'organisme peut proposer d'autres épreuves de sélection. L'objectif est d'obtenir la meilleure adéquation entre le niveau

de compétence minimum des stagiaires et les ressources et/ou capacités de l'organisme (*nombre de places, conditions d'encadrement, conditions matérielles...*). En amont de la sélection, l'organisme de formation doit communiquer en direction des candidats sur les modalités des tests (*contenu, date, durée, prix, lieu...*). Les objectifs pédagogiques des tests de sélection peuvent consister à :

- Vérifier la motivation des candidats et leurs implications dans le milieu professionnel ou associatif (*notion de projet personnel et professionnel*) ;
- Vérifier la capacité des candidats à comprendre, à analyser l'activité et à s'exprimer à l'oral et à l'écrit ;
- Vérifier la capacité des candidats à pratiquer le football américain.

A titre indicatif, ce test de sélection **peut contenir** les épreuves suivantes :

- ✓un entretien d'une durée de 30 minutes maximum portant sur le projet professionnel du candidat.
- ✓une épreuve orale, d'une durée de 30 mn sans préparation, mettant en évidence ses connaissances de la discipline à partir de l'analyse d'une vidéo d'une durée de 1' environ.

L'organisme s'oblige à des préconisations envers les candidats non retenus.

Le jury pourrait être constitué de binômes composés de spécialistes de football américain, titulaires à minima du diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport mention « football américain », ou d'un cadre d'Etat professeur de sport, et d'un membre de la direction technique nationale, désigné par le DTN de la FFFA.

III.6 - LE POSITIONNEMENT DES STAGIAIRES

Le positionnement correspond à l'analyse de la situation d'un stagiaire avant son entrée en formation en référence d'une part, aux compétences requises par le référentiel de certification d'un diplôme et d'autre part, à ses acquis. Il conduit à la construction d'un parcours individualisé de formation (P.I.F.) qui tient compte de ses capacités d'apprentissage et de ses possibilités de formation (statut, disponibilité, ...). Ce parcours est négocié entre l'organisme de formation et le candidat. Celui-ci se voit alors proposer la signature de son contrat de formation.

Le P.I.F. conditionne la délivrance du livret de formation par le DRJSCS.

Il est à noter que ce n'est pas un bilan de compétences tel que l'institue l'article L900-2 du code du travail, ni une procédure de validation des acquis de l'expérience. Il permet éventuellement au candidat de se présenter à des épreuves d'évaluations certificatives suite à un allègement de séquences de formation.

Le positionnement doit s'effectuer avant le début de la mise en œuvre de la formation.

Une période minimale suffisante entre le positionnement et le début de formation doit permettre :

↳ A l'organisme de formation de :

- Construire les parcours de formation de chaque stagiaire.
- Les proposer à la validation par le jury.
- Transmettre le devis du parcours de formation au stagiaire.
- Transmettre aux organismes financeurs (Conseil Régional, OPCA...).

↳ Au stagiaire de :

- Accepter ou refuser les éventuels allègements.
- Contractualiser avec sa structure.

-Finaliser la recherche de financements.

IV – LA FORMATION

IV.1 – L'ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

Le cursus de formation respecte le principe de l'alternance sous tutorat pédagogique. Autrement dit la formation se déroule dans plusieurs lieux distincts : l'organisme de formation et la structure d'accueil.

La mise en œuvre d'une pédagogie de l'alternance réclame une liaison très étroite entre l'organisme de formation et ses formateurs, la structure d'accueil avec son tuteur et le stagiaire.

Dans ce contexte, la structure d'accueil est, comme le centre de formation, l'un des lieux ressource de la construction des compétences du stagiaire.

Il paraît en ce sens essentiel :

- de mettre en adéquation les contenus de formation entre l'organisme de formation et la structure ;
- de coordonner les actions des différents acteurs de la formation (*formateurs et tuteurs*) ;
- de donner des repères aux tuteurs pour qu'ils puissent évaluer les acquis du stagiaire en rapport avec le référentiel du métier.

Dans certains cas, en fonction des choix pédagogiques retenus, les tuteurs participeront directement à la formation du ou des apprenants.

Une formation des tuteurs est donc indispensable. Elle est à la charge de l'organisme de formation. Pour ce faire, il est à noter la possibilité de financement par un OPCA ou un Conseil Régional

IV.1.1 - DÉFINITION ET GÉNÉRALITÉS

À partir des référentiels du métier et de certification, les formateurs définissent en équipe le plan de formation et les contenus prévisionnels de formation afin que le stagiaire puisse développer des compétences dans trois grands champs en interaction dynamique ; champ pédagogique, champ technique, et champ relatif à la gestion, l'organisation et la réglementation.

Le plan de formation est constitué d'un ensemble de séquences de formation articulées de façon logique et progressive.

Il s'agit d'un processus guidé par des choix pédagogiques.

Une séquence de formation se caractérise par :

- un objectif opérationnel ;
- des modalités d'acquisition ;
- une stratégie d'évaluation formative ;
- dans un volume horaire défini (variable, estimé, mini, maxi...).

La séquence de formation s'élabore à partir du référentiel professionnel.

Le plan de formation comprend entre autre :

- les volumes horaires pour chaque séquence de formation ;
- la répartition des séquences de formation entre l'organisme de formation et la structure d'accueil ;
- la planification de l'évaluation certificative avec calendrier prévisionnel et son regroupement d'unités capitalisables (*UC*).

IV.1.2 - LE RUBAN PÉDAGOGIQUE

Le ruban pédagogique permet d'avoir une vision globale de la formation. Il est un élément incontournable du dossier d'habilitation que doit déposer l'organisme de formation. Le ruban pédagogique clarifie l'organisation temporelle et pédagogique du plan de formation.

Il comprend notamment:

- la durée de la formation : il articule les différents objectifs de formation aux séquences de formation prévues en rapport avec les différentes unités capitalisables constitutives du diplôme ainsi que leur position respective dans le planning de formation ;
- l'organisation de l'alternance : la répartition des temps de formation en entreprise et en centre de formation ;
- le plan de certification, c'est-à-dire les dates et lieux des différentes épreuves de certifications.

IV.2 - L'ALTERNANCE

IV.2.1 - DÉFINITION ET GÉNÉRALITÉS

L'alternance vise clairement à systématiser les liaisons entre les deux pôles de formation (organisme de formation/structure d'accueil) et à organiser la formation à travers une planification rigoureuse et étroitement concertée. Il s'agit de construire un projet de formation global et négocié entre les différents partenaires.

Les acquisitions effectives en centre ou en structure sont de natures différentes mais ne peuvent se résumer à une application théorie/pratique, car on acquiert dans les deux lieux des éléments de théorie et des éléments de pratique.

La différence essentielle tient au fait que dans le centre de formation sont enseignés des capacités et des savoirs relatifs au travail prescrit (celui du référentiel professionnel) alors que dans la structure, le stagiaire est confronté au travail réel.

On veillera, dans la construction, à ce que les apports en centre de formation soient en phase avec l'émergence des nouvelles compétences du stagiaire et de sa professionnalisation.

Il paraît important de partir des problèmes rencontrés en situation professionnelle pour construire des situations de formation en centre.

C'est au travers de l'analyse individuelle ou collective des pratiques professionnelles, de la liaison avec les tuteurs, et des différents outils de suivi que pourra s'effectuer une réelle mise en relation des différentes séquences d'apprentissage.

IV.2.2 - LES PROCÉDURES ADOPTÉES

Il faut mettre en œuvre une pédagogie adaptée à l'alternance qui suppose de réellement tenir compte de ce qui est fait en structure dans l'élaboration des contenus de formation. Il faut donc organiser les phases d'alternance et construire des séquences de formation en lien avec le déroulement des activités tel qu'il a été négocié avec les structures d'accueil. Il nécessite un véritable investissement des tuteurs dans la formation et une relation suivie entre la structure d'accueil et l'organisme de formation. Il paraît essentiel que le tuteur ait une connaissance la plus complète possible des objectifs généraux de la formation, mais aussi de sa fonction et des attentes de l'organisme de formation quant à son investissement.

IV.2.3 - TEXTE DE RÉFÉRENCE

« Loi relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social du 4 mai 2004 ».

IV.2.4 - LE LIVRET PÉDAGOGIQUE OU FICHE NAVETTE

Le livret pédagogique ou la fiche navette est l'outil de liaison entre les deux pôles de formation.

Ses objectifs

- échanger les observations entre la structure et l'organisme de formation ;
- aider le stagiaire à établir des liens ;
- inciter le stagiaire à la curiosité ;
- guider le stagiaire dans ses investigations sur le métier qu'il vit.

Sa conception

Conçue à partir des objectifs et des contenus de formation, le livret pédagogique est réalisé par les formateurs et les tuteurs. Une réunion préalable à l'aune de la formation doit clarifier les modes d'intervention entre ces deux partenaires.

Son utilisation

Document remis au stagiaire en début de phase d'alternance. Il est géré en autonomie par le stagiaire et doit faire l'objet d'une exploitation par l'équipe des formateurs. Celle-ci implique au minimum un retour personnalisé avec chaque stagiaire et avec le tuteur. Les formes peuvent varier (entretien d'explicitation, débriefing,...).

Ses éléments fondamentaux

De la part du stagiaire :

- l'étude des publics,
- l'étude de l'environnement,
- l'étude de la structure,
- la verbalisation de son expérience,
- l'analyse des modalités d'évaluation de son action.

De la part du tuteur :

- donne son avis sur l'investissement du stagiaire,
- donne son avis sur les connaissances acquises,
- donne son avis sur les compétences acquises,
- donne son avis sur le transfert des connaissances étudiées ou compétences abordées en centre de formation,
- suggère des actions de formation.

De la part des formateurs :

- propose des méthodes de travail,
- propose d'individualiser les contenus,
- propose des adaptations à la formation par rapport au programme initial.

IV.3 – RÔLE ET FONCTION DU STAGIAIRE ET DU TUTEUR

IV.3.1 - LE STAGIAIRE (droits et devoirs).

Les droits du stagiaire

Le stagiaire est en droit de refuser des missions qui excéderaient le cadre de son stage pédagogique.

Les devoirs du stagiaire

Le stagiaire respecte le règlement intérieur de la structure qui l'accueille. Il se conforme aux directives de son tuteur.

Il se doit d'être présent durant la totalité du stage qui constitue une période de formation à part entière.

A cet effet, il doit échanger avec son tuteur afin de:

- maintenir des repères clairs quant aux objectifs de formation ;
- développer les processus d'auto évaluation ;
- préparer et réguler son action d'animation ;
- corriger des situations d'animation ;
- développer de nouvelles pratiques.

La position du stagiaire dans la structure d'accueil.

Le stagiaire est soumis au règlement intérieur de l'établissement de formation ainsi que des établissements supports (stage en alternance, structure,...). Ce document fait partie des éléments qui doivent lui être remis en début de formation.

Le stagiaire est sous la responsabilité de l'organisme de formation qui doit contracter de son côté une assurance couvrant les risques d'accident y compris pendant les tests de sélection et les tests d'exigences préalables.

De son côté, le stagiaire doit contracter une assurance personnelle (couverture sociale, responsabilité civile) pour les tests de sélection et le stage de positionnement (couverture sociale, responsabilité civile).

Il est sous la responsabilité de l'organisme de formation:

- pendant la formation et quel que soit le lieu où se déroule la formation ;
- pendant les examens partiels ou finaux ;
- en stage en structure.

Légalement, la date de l'entrée en formation correspond à celle de la délivrance du livret de formation qui suit l'unité de positionnement (instruction n ° 02 170 JS du 11 octobre 2002 en annexe).

La protection des stagiaires en matière de sécurité.

L'organisme de formation et la structure d'accueil se doivent d'être exemplaires en matière de sécurité. Il est impératif d'être particulièrement vigilant sur le respect des règles et d'avoir une démarche positive et dynamique dans ce domaine.

La responsabilité du stagiaire et de l'organisme de formation.

Le stagiaire reste sous la responsabilité du tuteur qui doit lui fournir des instructions précises et assurer une surveillance régulière. La responsabilité du formateur ou du tuteur est toujours engagée.

Il ne peut laisser son stagiaire en autonomie complète et se doit de l'encadrer par des consignes, des objectifs définis et des conditions d'exercice précises.

En particulier, le niveau de son intervention et son degré d'autonomie devront être en rapport avec le niveau de compétence acquis.

IV.3.2 - LE TUTEUR (*rôle et missions*) :

Il doit être impliqué dans le football américain fédéral et justifier d'une expérience minimum de trois saisons sportives d'encadrement compétitif de l'activité à un niveau national.

Il doit être titulaire d'un des diplômes suivants :

- Diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, mention « football américain » du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « perfectionnement sportif » ;
- Diplôme d'État Supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, mention « football américain » du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « performance » ;
- Diplôme d'Éducateur Fédéral de la FFFA homologué jusqu'au 29 août 2007 ;
- Licence STAPS « mention entraînement sportif » ;
- Professeur de Sport

Pivot de la pédagogie de l'alternance, le tuteur a un rôle essentiel à plusieurs niveaux :

- il accueille et facilite l'intégration du stagiaire dans le club sportif, l'informe, l'aide, le guide tout au long de la formation et assure le lien avec l'organisme de formation ;
- il coordonne les différentes mises en situation, lui transmet sa culture du football américain et évalue l'acquisition de ses compétences professionnelles au cours de son stage ;
- il lui apporte des éléments de connaissances, de savoir-faire et de savoir-être indispensables à la pratique et l'enseignement du football américain, ceci dans un contexte professionnel particulier ;
- il évalue le parcours du stagiaire notamment sa progression, ses acquis et ses manques.

À cet effet il propose à l'issue de chaque période de formation en structure d'accueil, une évaluation de l'implication du stagiaire et des compétences démontrées. Le tuteur remplira le document attestant que le stagiaire a bien suivi la formation en structure d'accueil conformément au volume d'heures déterminé et intégré les compétences visées.

Il peut participer aux évaluations certificatives.

IV.4 – FINANCEMENT DE LA FORMATION

Actuellement, si l'Etat participe au financement de la formation professionnelle initiale, aux côtés des conseils régionaux notamment, la formation professionnelle continue relève prioritairement de l'employeur, des branches professionnelles par l'intervention des organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) et des conseils régionaux.

Il existe aujourd'hui de nombreux dispositifs variant selon la situation personnelle et le type de contrat du salarié notamment si c'est un emploi aidé (plan sport emploi, CUI, CAE, contrat d'avenir, emploi-tremplin, contrat de qualification...). Il est donc important que celui-ci étudie ses droits dès son inscription afin d'exploiter toutes les possibilités qui s'offrent à lui.

Le droit à une rémunération ou à une aide financière n'est pas systématique et les dispositifs ne se cumulent pas forcément. Il faut pour chaque type d'aide remplir les conditions requises. Il faut penser aux éventuels délais pour déposer vos dossiers de demande d'aide. Pour celui qui est en formation professionnelle continue, le stagiaire

n'a pas le statut d'étudiant. Il est dit « stagiaire en formation professionnelle continue »

IV.5 - DESCRIPTION DES CONTENUS DE FORMATION

Les contenus de formation sont dérivés du référentiel professionnel.

IV.5.1 - DE JEPS

A. - Concevoir des programmes de perfectionnement sportif :

- formaliser les éléments d'un projet d'action
- analyser les enjeux du contexte socioprofessionnel
- définir les objectifs d'un projet d'action.
- définir les moyens nécessaires à la mise en œuvre d'un projet d'action

B. - Coordonner la mise en œuvre d'un programme de perfectionnement

- animer une équipe de travail
- promouvoir les actions programmées
- gérer la logistique des programmes d'action
- évaluer ses actions

C. - Conduire une démarche de perfectionnement sportif

- conduire une démarche d'enseignement
- conduire une démarche d'entraînement
- conduire des actions de formations

D. - Encadrer le football américain en sécurité

- réaliser en sécurité les démonstrations techniques
- réaliser les gestes professionnels nécessaires à la sécurité des pratiquants
- assurer la sécurité des pratiquants et des tiers

Ces contenus sont détaillés dans l'annexe IV.1.

IV.5.2 - DES JEPS

A. - Construire la stratégie d'une organisation du secteur

- préparer la prise de décision
- élaborer un projet de développement
- mobiliser les instances dirigeantes élues

B. - Gérer les ressources humaines et financières d'une organisation du secteur

- gérer les ressources humaines d'une organisation du secteur
- gérer les ressources financières d'une organisation du secteur
- rendre compte de la mise en œuvre de la délégation

C. - Diriger un système d'entraînement dans une discipline

- concevoir le plan de performance sportive
- planifier la préparation de la performance sportive
- accompagner l'athlète vers l'optimisation de la performance
- conduire l'évaluation du projet de la performance
- organiser des actions formatives dans le cadre des réseaux professionnels de l'organisation

D. - Encadrer la discipline sportive en sécurité

- réaliser en sécurité les démonstrations techniques
- réaliser les gestes professionnels nécessaires à la sécurité des pratiquants
- assurer la sécurité des pratiquants et des tiers

Ces contenus sont détaillés dans l'annexe IV.2.

IV.5.3 – UCC FOOTBALL AMERICAIN & UCC FLAG

A. - Présenter le flag ou le football américain à son public

- mobiliser les connaissances professionnelles spécifiques à l'activité
- définir les termes spécifiques de l'activité
- présenter le matériel spécifique au flag ou au football américain
- rappeler les principes et techniques du flag ou du football américain
- maîtriser l'environnement de l'activité

B. - Concevoir une action éducative dans le respect de la sécurité des pratiquants et des tiers en utilisant le flag ou le football américain

- définir un plan d'action.
- proposer des objectifs individuels ou d'équipes adaptées au niveau et à la motivation des pratiquants
- repérer les difficultés rencontrées et proposer les solutions adaptées
- appliquer des modalités d'évaluation

C. - Animer en flag ou en football américain

- préparer une animation utilisant l'une ou l'autre des activités
- mettre en œuvre des situations d'apprentissage individuelles ou collectives en toute sécurité
- organiser des progressions d'apprentissage relatives aux comportements à mettre en œuvre
- adapter son action à l'attitude des pratiquants et au contexte

D. - Conduire un entraînement en flag ou football américain en vue d'une participation à une compétition

- maîtriser les logiques d'entraînement du flag ou du football américain.
- explicitement les fondamentaux des activités flag ou football américain.
- explicitement les techniques et tactiques utilisées.

E. - Maîtriser les techniques professionnelles liées à l'emploi d'animateur de flag et de football américain

- démontrer en sécurité les différents gestes techniques des deux activités.
- gérer le matériel
- explicitement la ou les techniques utilisées.
- explicitement les tactiques liées aux activités proposées
- explicitement ses choix pédagogiques
- maîtriser les gestes ou conduites professionnelles liées à l'encadrement du flag ou du football américain

Ces contenus sont détaillés dans l'annexe IV.3.

V – LA CERTIFICATION

V.1 – PRINCIPES GÉNÉRAUX DE CERTIFICATION

Une évaluation est dite certificative lorsqu'elle est organisée pour délivrer une ou plusieurs unités capitalisables (UC) ;

Une évaluation certificative peut être composée de plusieurs épreuves ;

La certification se différencie des pratiques d'évaluation formative. L'évaluation formative, interne à l'équipe de formation, regroupe un ensemble de pratiques qui jouent essentiellement un rôle de régulation, de remédiation et de facilitation de

l'apprentissage des stagiaires. Elle n'est pas prise en compte dans la décision certificative.

Nota bene :

Les UC sont certifiées indépendamment les unes des autres ainsi :

- les critères de validation de chaque UC doivent être précisés et différenciés
- quand plusieurs UC sont évaluées dans une même épreuve, les critères d'évaluation de l'épreuve doivent permettre de différencier chacune des UC

V.2 – MÉTHODOLOGIE

Pour construire une situation d'évaluation il faut :

- formuler avec précision la description de la situation ;
- veiller à ce que les consignes soient sans équivoque ;
- préciser ce qui est mis à disposition ;
- déterminer les critères à caractère éliminatoire ;
- construire une grille d'évaluation avec critères ;
- prévoir un rattrapage suffisamment espacé dans le temps pour que le candidat acquiert les éléments de compétences absents (cf : ruban pédagogique) ;
- les situations d'évaluation doivent être réparties dans le temps.

Le Directeur régional de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale nomme le jury et délivre les diplômes.

Le jury est composé de : (Instruction N° 03-111 JS DU 4 juillet 2003)

- 25% de formateurs ;
- 25% de cadres techniques de l'État ;
- 25% de représentants des employeurs ;
- 25% de représentants des salariés du secteur professionnel.

Il est en outre présidé par un fonctionnaire de catégorie A du ministère de la santé et des sports.

Le rôle du jury :

- Il agréé les situations certificatives et les grilles d'évaluation ;
- Il détermine la constitution des commissions ;
- Il valide les résultats individuels ;
- Il instruit les dossiers de validation d'acquis d'expérience (*VAE*).

Le jury peut déléguer à des formateurs, des tuteurs, des experts... certaines évaluations. Il désigne alors des commissions mais c'est le jury plénier qui valide les résultats de toutes les évaluations.

Par conséquent, deux mois avant le début de formation, l'organisme demande au Directeur Régional de la Jeunesse et des Sports, la constitution du jury en présentant le processus retenu.

L'organisme de formation veillera à une répartition équilibrée et pédagogiquement cohérente (cf : Le ruban pédagogique) des situations d'évaluation certificative.

V.3 – ORGANISATION DE LA CERTIFICATION

Le parcours du candidat est jalonné par différentes épreuves. Certaines sont formatives, d'autres certificatives.

Les évaluations formatives sont jugées par les formateurs ou le tuteur, ou éventuellement des experts désignés par le centre de formation. Elles aident le candidat à évaluer son niveau de compétence dans le domaine concerné. A l'issue de celles-ci, un retour est fait au candidat par le biais de fiches d'évaluation dont une copie est remise au candidat afin qu'il prenne conscience de ses forces et des points qu'il lui reste à travailler. Dans le cas où son niveau aura été jugé insuffisant, le

candidat devra alors, par un travail personnel, se remettre à niveau dans les OI concernés.

Les épreuves certificatives sont jugées par le jury désigné par le Directeur Régional de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale, le jury pouvant soit déléguer partiellement l'évaluation au centre de formation en adjoignant des experts, soit la déléguer totalement aux formateurs du centre. Ces épreuves certificatives visent à valider les UC, une UC pouvant faire l'objet de plusieurs sous-épreuves certificatives. Si un candidat échoue lors d'une épreuve certificative, il a la possibilité de repasser cette épreuve. Il est donc nécessaire de prévoir un rattrapage par épreuve certificative dans le ruban pédagogique.

Il est souhaitable de respecter autant que faire se peut le protocole des épreuves certificatives indiqué afin d'obtenir une cohérence de la certification sur l'ensemble du territoire.

Il appartient à chaque centre de préciser le nombre et le protocole des épreuves formatives qu'il souhaite organiser en fonction des particularités régionales de l'emploi.

V.4 – LES ÉPREUVES D'ÉVALUATION ET DE CERTIFICATION

Rappel art. 16 de l'arrêté du 20 nov. 2006.

Les situations d'évaluation certificative doivent comporter au minimum :

-une évaluation des compétences dans une ou plusieurs situations d'activité recouvrant les objectifs terminaux d'intégration des unités capitalisables de la mention (UC 3 & UC 4) ;

-la production d'un document écrit personnel retraçant une expérience de conception et de coordination de la mise en œuvre de programmes d'action dans le champ disciplinaire défini dans la mention assortie de son évaluation et soutenu devant une commission du jury mentionnée à l'article précédent qui permettra l'évaluation des unités capitalisables transversales (*UC 1 et UC 2*).

Le processus de certification doit permettre l'évaluation distincte de chaque unité capitalisable.

V.4.1 – CERTIFICATION DU DEJEPS

L'UC 3 constitue le noyau central (cœur du métier) des compétences professionnelles de niveau 3, cette UC doit donc constituer un axe quantitatif et qualitatif prioritaire dans le dispositif de formation. La certification de l'UC 4 sera intégrée à la certification de l'UC 3.

Une seule épreuve valide l'UC1 et l'UC2

Elle s'organise en deux étapes :

Étape 1 :

Production d'un dossier présentant un projet de perfectionnement sportif dans une structure associative de football américain

Étape 2 :

Soutenance du projet de perfectionnement sportif mis en œuvre pendant l'alternance.

Cette épreuve orale certificative est organisée dans le centre de formation. Elle est composée de la soutenance du projet réalisé à l'occasion de l'alternance, relatant la conception (UC1), la mise en œuvre et l'évaluation (UC2) du projet de perfectionnement sportif dont le candidat a eu la charge.

Elle a lieu devant une commission du jury et comporte 2 temps :

1^{er} temps : l'exposé par le candidat (20 minutes) qui peut être assisté par une présentation multi média,

2^{ème} temps : le questionnement par le jury (30 à 40 minutes)

Cette soutenance doit permettre d'évaluer les compétences du candidat à :

- piloter un groupe de cadres et d'acteurs du projet
- gérer l'organisation logistique nécessaire au projet et à l'activité
- contrôler les aspects financiers du projet
- participer à la promotion du projet auprès du public et des partenaires

Le dossier de 20 pages minimum hors annexes doit être dactylographié. Il comprend notamment :

Une analyse de la situation de départ :

- l'analyse de l'environnement socio économique et sportif
- les ressources et les contraintes de l'environnement de la structure
- les directives fédérales correspondant au groupe encadré
- la présentation du groupe entraîné
- les acteurs impliqués dans le projet

Un diagnostic de la situation.

Les objectifs poursuivis dans le cadre du projet.

La conception du projet :

- le contenu
- la chronologie
- les moyens mis en œuvre
- les outils mobilisés

Le détail de la mise en œuvre du projet.

L'évaluation du projet réalisé.

Le bilan critique de son action et de ses acquis.

Évaluation de l'épreuve :

Le dossier : forme et qualité du document

Lors de l'exposé, le candidat est jugé sur sa capacité à :

-maîtriser le temps de l'exposé

-respecter un plan d'exposé

- l'expression orale du candidat
- utiliser l'outil informatique pendant l'exposé
- exprimer clairement les différents points du rapport d'expérience
- l'esprit de synthèse

Lors de l'entretien, le candidat est jugé sur sa capacité à :

-définir le rôle des intervenants et favoriser le travail en équipe ;

-concevoir et mettre en œuvre un projet ;

-respecter des procédures ;

-procéder aux évaluations intermédiaires et adapter son action ;

-effectuer des bilans de son action et de son équipe

Le jury peut être constitué de binômes composés de spécialistes du football américain titulaires à minima, du diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « perfectionnement sportif » mention « football américain », ou du diplôme fédéral homologué « Éducateur fédéral de football américain ».

Évaluation formative 1 possible

Le candidat présente l'état d'avancement du dossier de perfectionnement qu'il présentera à l'évaluation certificative, et notamment l'analyse de la situation de

départ, le diagnostic de la situation, les objectifs poursuivis dans le cadre du projet et la conception du projet

L'UC 3 et l'UC4 sont validées par 2 épreuves en situation d'activité pédagogique réelle.

Epreuve 1 : Elle s'organise en deux étapes :

Etape 1 :

Production d'un dossier représentant le projet de perfectionnement mené dans la structure associative lieu de l'alternance.

Le dossier est transmis au jury au minimum une semaine avant l'étape 2

Etape 2 :

Conduite en sécurité d'une séance de perfectionnement sportif, suivie d'un entretien. Durée 2h.

La conduite de séance : Durée 1h

L'épreuve se déroule sur le lieu de l'alternance en présence du public objet du projet de développement et sur une thématique au choix du candidat en rapport avec le dossier support.

1h avant l'épreuve, le candidat remet au jury le thème de la séance.

L'entretien : 1heure au maximum

Cette épreuve orale se déroule à la suite de la conduite de séance.

Elle comporte 2 temps :

1^{er} temps (20 mn), le candidat justifie ses choix pédagogiques et de sécurité et explicite le déroulement de la séance

2^{ème} temps (30 à 40 mn), le candidat répond aux questions du jury sur sa présentation pédagogique et ses choix quant à la sécurité

Les grilles de certification différencient les UC3 et UC4 sur la partie de la sécurité.

Évaluation formative 1 possible

Une épreuve vidéo en cours de cursus de formation qui permet de vérifier la capacité du candidat à évaluer un cycle d'enseignement en football américain.

Elle se déroule en centre et prend la forme d'une analyse de séquence vidéo suivie d'un entretien.

Déroulement de l'épreuve :

**visionnage d'une séquence vidéo de 1mn, pendant 15mn au maximum ;
présentation de l'analyse pendant 10 mn ;**

entretien de 30 minutes maximum pour permettre au candidat de justifier ses choix pédagogiques et tester ses connaissances.

Lors de l'analyse de séquence vidéo, le candidat est jugé sur sa capacité à :

-maîtriser l'évaluation diagnostique

-analyser le jeu produit par un collectif

-identifier le niveau en rapport aux étapes majeures de l'apprentissage du football américain

-identifier les points forts et faibles de l'équipe ou d'un joueur

-ébaucher une remédiation pédagogique

-envisager les étapes d'une progression collective sur quelques séances

-adapter son enseignement (choix pédagogiques, apports technico-tactiques).

Lors de l'entretien, le candidat est jugé sur sa capacité à :

-justifier et argumenter ses choix, en matière d'analyse, d'objectifs et de mise en œuvre d'un programme.

-faire référence aux étapes majeures de l'apprentissage football américain

-proposer quelques exercices

Epreuve 2 :

Conduite de sessions de formation de cadres, dans le champ fédéral d'au moins 3 journées (20 heures), consécutives ou non.

Le candidat s'inscrit en qualité d'assistant dans une action de formation de cadres mise en place par la DTN ou l'ETR. Il participe aux phases d'organisation, d'animation et d'évaluation de la formation. Il est encadré par le CTR.

Il anime en responsabilité 20 heures de formation.

Le candidat produit un rapport sur cette action de formation. Ce rapport consiste en un document synthétique qui doit être remis par le candidat au responsable de formation dans les 3 semaines suivant sa participation à l'action de formation de cadres.

Ce rapport est le support d'un entretien d'une durée de 30mn.

Lors de l'entretien, le candidat est jugé sur sa capacité à :

-expliciter son action au cours de cette formation

-formaliser une intervention de formation de cadres

-proposer des orientations de formation pour un public ciblé.

Evaluation formative 2 possible

Les responsables du stage de formation de cadres apprécient :

-l'investissement du stagiaire tout au long du stage

-sa capacité à communiquer avec les différents acteurs du stage

-la connaissance du candidat relative au programme de la formation vécue

V.4.2 – CERTIFICATION DU DESJEPS

Le dispositif de certification du DES JEPS spécialité « performance sportive » mention « football américain » comprend 2 épreuves :

-une épreuve qui certifie les UC 1 et UC 2 : cette épreuve comprend différentes situations d'évaluations ;

-une épreuve qui certifie les UC 3 et UC 4 : cette épreuve comprend différentes situations d'évaluations.

CERTIFICATION DES UC 1 & UC 2

Cette **épreuve certificative**, qui prend place dans la deuxième moitié du cycle de formation, permet d'évaluer le candidat sur sa capacité à rédiger un projet réalisé ou en cours de réalisation dans le cadre d'une structure sportive visant la performance.

Elle consiste en une présentation d'un rapport d'expérience professionnelle de direction de projet sportif, suivie d'un entretien.

Le rapport d'expérience est un document de 20 à 30 pages (de 50 000 à 80 000 caractères, espaces non compris) qui concerne la formalisation de la conduite de projet sportif dans le cadre de la structure (alternance) choisie par le stagiaire, en convention avec l'organisme de formation. Ce projet sportif doit être réellement conduit par le stagiaire, et correspondre à une activité opérationnelle réalisée dans la structure d'accueil en vue de l'amélioration de la performance visée.

Ce projet sportif doit impérativement être à orientation compétitive.

Le document support doit être remis au jury au plus tard 15 jours avant l'épreuve.

Déroulement de l'épreuve : le candidat dispose de 20 minutes pour sa présentation assistée par des outils multimédia et répond ensuite pendant 40 minutes aux questions du jury.

Évaluation du rapport d'expérience professionnelle de direction de projet sportif:

le candidat est jugé sur sa capacité à :

- situer la structure dans son environnement socio économique et sportif ;
- présenter les objectifs poursuivis dans le cadre du projet sportif de la structure ;
- explicitier l'analyse stratégique conduite par les acteurs dans le cadre de la structure ;
- décrire les moyens mobilisés et leur mise en œuvre en fonction du temps (planification stratégique) et des objectifs poursuivis dans le cadre de ce projet ;
- clarifier les démarches de management de l'équipe de travail concerné par le projet ;
- présenter le dispositif d'évaluation du projet conduit en identifiant les outils utilisés et remédiations envisagées ;
- proposer une analyse critique de l'expérience ;
- présenter une analyse prospective à la suite de l'expérience.

Ces différents points ne constituent en aucun cas un plan du rapport d'expérience du candidat.

Lors de l'exposé, le candidat est jugé sur sa capacité à :

- maîtriser le temps de l'exposé ;
- proposer un exposé structuré ;
- explicitier clairement les différents points du rapport d'expérience ;
- maîtriser les concepts et les notions associés à la conduite et à l'évaluation des projets d'actions.

Lors de l'entretien, le candidat est jugé sur sa capacité à :

- conduire un diagnostic approfondi de l'environnement du projet dans ses différents aspects (socio-économiques, humains, techniques.....) ;
- déterminer des objectifs en rapport avec le diagnostic effectué dans la structure et dans le contexte ;
- éclairer les fondements de la stratégie adoptée ;
- proposer des choix d'actions adaptés ;
- décrire les moyens humains mobilisés ;
- présenter les moyens financiers mis en œuvre ;
- présenter le déroulement des actions réalisées dans le temps (planification) ;
- concevoir un dispositif d'évaluation et de suivi du projet d'action ;
- analyser les écarts entre les résultats et les objectifs visés.

CERTIFICATION DES UC 3 & UC 4

L'UC 3 constitue le noyau central (cœur du métier) des compétences professionnelles de niveau 2, cette UC doit donc constituer un axe quantitatif et qualitatif prioritaire dans le dispositif de formation et de certification mis en place par l'organisme de formation.

La direction d'un système d'entraînement dans le cadre du football américain suppose la maîtrise de compétences nécessaires quant à :

- l'analyse du jeu de haut niveau et de ses évolutions : aspects institutionnels, réglementaires, physiques, techniques, tactiques, ...
- la formalisation et la prise en compte des différents facteurs contribuant à la performance en football américain,

- la définition et l'opérationnalisation des objectifs visés dans les différents secteurs de préparation sportive (préparation physique, préparation technique, préparation tactique et mentale...),
 - la planification stratégique des objectifs en regard des résultats sportifs visés,
 - la maîtrise des procédures d'entraînement en regard des objectifs visés,
 - la maîtrise des outils associés (informatique, logiciels, tests, matériels techniques...),
 - le suivi de la planification et de la programmation sportive,
 - les principes de management d'un staff technique,
 - les principes de gestion des équipes de football américain de haut niveau.
- La certification de l'UC 4 peut intégrer la certification des OI composant l'UC 3 (à l'exception des candidats ayant obtenu de droit l'UC 4).

L'épreuve de certification des UC 3 et UC 4 :

Elle peut comprendre quatre situations d'évaluation :

- 1-une situation d'évaluation de la conception du plan et la planification de la performance sportive ;
- 2-une situation d'évaluation pratique (dans le cadre des structures d'alternance) en entraînement ;
- 3-une situation d'évaluation concernant la formation de cadres sportifs ;
- 4-une situation d'évaluation de la capacité de conception de l'entraînement à partir d'un document vidéo.

Épreuve certificative n°1 : Évaluation de la conception du plan et la planification de la performance sportive

Cette **épreuve certificative**, qui prend place en fin de cursus de formation, permet de **vérifier la capacité du candidat à concevoir un plan de performance sportive et à planifier la performance sportive.**

Elle peut prendre la forme d'une présentation à l'oral d'un dossier écrit relatant la mise en place et l'opérationnalisation du plan de performance de l'équipe entraînée sur une période précise de la saison sportive, suivie d'un entretien.

Le candidat s'appuie sur un document de 20 à 30 pages (*50 000 à 80 000 caractères espaces non compris*).

Le document support doit être remis au jury au plus tard 15 jours avant l'épreuve.

Déroulement de l'épreuve :

Le candidat dispose de 20 minutes pour présenter avec support multimédia le plan de performance et sa mise en œuvre sur une période déterminée et répond ensuite pendant 40 minutes aux questions des examinateurs.

Évaluation du dossier.

Le candidat est jugé sur sa capacité à :

- analyser la performance de l'équipe et du championnat ;
- définir des objectifs de performance à court, moyen et long terme ;
- présenter des indicateurs de réussite ;
- mettre en valeur les différents temps de la préparation ;
- définir les axes les plus importants de la préparation physique, technique, tactique et mentale du collectif présenté.

Lors de l'exposé, le candidat est jugé sur sa capacité à :

- gérer le temps de l'exposé ;
- respecter un plan d'exposé ;
- exprimer clairement les différents points du dossier ;

-maîtriser les concepts et les notions associés à la construction d'un plan d'entraînement, d'une programmation.

Lors de l'entretien, le candidat est jugé sur sa capacité à :

- évaluer son intervention ;
- justifier et argumenter ses choix ;
- justifier les contenus et les choix réalisés au regard des besoins de la structure et du public.

Épreuve certificative n°2: Conduite d'une séance d'entraînement en sécurité intégrée au projet sportif de la structure

Le thème de la séance d'entraînement est choisi par le candidat.

Cette **épreuve certificative**, qui prend place en fin de cursus de formation, permet de **vérifier la capacité du candidat à conduire une séance d'entraînement intégrée au projet sportif de la structure.**

Elle se déroule dans la structure d'accueil et prend la forme d'une séance d'entraînement dont le thème est choisi par le candidat et s'inscrit dans la dynamique de la programmation du projet d'entraînement de la structure, suivie d'un entretien.

Déroulement possible en 3 phases de l'épreuve :

-Phase 1 : présentation du candidat visant à situer la séance choisie dans le projet annuel d'entraînement : objectifs, place (durée 5 à 10 mn) ;

-Phase 2 : conduite de la séance proprement dite (durée : 60 mn) ;

-Phase 3 : entretien avec le jury, portant sur l'analyse critique de la séance effectuée (durée 30 mn maximum) et sur les perspectives d'entraînement à venir.

Lors de l'exposé, le candidat est jugé sur sa capacité à :

- maîtriser le temps de l'exposé ;
- proposer un exposé structuré ;
- situer la séance dans le projet d'entraînement ;
- exprimer clairement les objectifs, le contenu, la situation de la séance.

Lors de la conduite de séance, le candidat est jugé sur sa capacité à :

- établir une communication afin d'optimiser sa séance.
- situer la séance dans la programmation.
- évaluer le niveau et définir des objectifs.
- élaborer et conduire la séance.
- proposer des exercices d'entraînement collectif et de perfectionnement individuel en rapport avec la catégorie d'âge concernée et le niveau de jeu.
- motiver et dynamiser les athlètes.
- établir un lien entre le travail proposé et le jeu en situation.
- apporter de la rigueur, de la qualité dans les consignes, et de la précision dans ses interventions.
- personnaliser son enseignement.
- au cours de cette séance, l'encadrement de la pratique en sécurité est un des critères essentiels de l'évaluation.

Lors de l'entretien, le candidat est jugé sur sa capacité à :

- envisager des perspectives d'amélioration à court et moyen terme ;
- évaluer sa production ;
- justifier et argumenter ses choix, et faire des propositions de remédiation ;
- faire référence à l'évolution du jeu ;
- expliquer une technique gestuelle à partir des fondamentaux du football américain ;
- mobiliser ses connaissances pour justifier son intervention sur les thématiques : du coaching, de l'entraînement physique, du suivi médical, de l'éthique sportive, du matériel, de la filière d'accès au haut niveau.

Épreuve certificative n°3 : Évaluation d'une action de formation de cadres sportifs

Cette **épreuve certificative**, qui prend place au cours du cursus de formation, permet de **vérifier les compétences du candidat relatives à la formation de cadres**.

Elle se déroule dans le centre de formation et prend la forme **d'un exposé suivi d'un entretien**.

Le candidat est placé dans une structure de formation fédérale dont dépend sa structure d'alternance. Il participe à la conception, la conduite et l'évaluation des actions de formation.

Il réalise un rapport d'activité, validé par le responsable de la structure de formation. Ce rapport d'activité est un document de 20 à 30 pages (de 50 000 à 80 000 caractères, espaces non compris) centré sur son intervention dans le cadre du dispositif fédéral de formation et sur l'analyse de la méthodologie de formation utilisée (objectifs de formation, organisation pédagogique, méthodes et outils de formation, évaluation...).

Le document support doit être remis au jury au plus tard 15 jours avant l'épreuve.

Déroulement possible de l'épreuve :

Phase 1 : le candidat expose son activité dans le cadre de la formation fédérale en s'appuyant sur le rapport d'activité effectué (durée 10 mn).

Phase 2 : entretien avec le jury (durée 20 mn).

Évaluation du rapport d'activité.

Le candidat est jugé sur sa capacité à :

- présenter le dispositif général de formation ;
- analyser la méthodologie de formation utilisée ;
- présenter son rôle au sein de la formation et ses diverses interventions ;
- évaluer l'ensemble de la formation, son intervention ;
- proposer des aménagements susceptibles d'améliorer le dispositif de formation au plan régional et national.

Lors de l'exposé, le candidat est jugé sur sa capacité à :

- maîtriser le temps de l'exposé ;
- respecter un plan d'exposé ;
- exprimer clairement les différents points du rapport d'activité ;
- maîtriser les concepts et les notions associés à la formation de cadres.

Lors de l'entretien, le candidat est jugé sur sa capacité à :

- évaluer son intervention ;
- justifier et argumenter ses choix ;
- justifier les contenus et l'organisation de la séquence de formation au regard des besoins de la structure et du public ;
- présenter les principes fondamentaux de la formation des cadres et leur application dans les stages ;
- proposer une analyse et des propositions d'évolution de la formation fédérale des cadres.

Épreuve certificative n°4 : Évaluation à partir d'une analyse vidéo de la capacité de conception de l'entraînement

Cette **épreuve certificative**, qui prend place en fin de cursus de formation, permet de **vérifier la capacité du candidat à :**

- observer des comportements de joueurs en situation de match ;

- interpréter les observations effectuées ;
- proposer à partir des observations des objectifs d'entraînement ;
- opérationnaliser ces objectifs dans le cadre des propositions d'interventions à l'entraînement ;
- intégrer ces propositions en regard de la sécurité et de la protection des joueurs.

Elle se déroule en centre et prend la forme **d'une analyse de séquence vidéo, un exposé, suivie d'un entretien**. Le document vidéo présente des joueurs de haut niveau en situation de match, d'une durée de 2 mn maximum.

Déroulement possible de l'épreuve :

Phase 1 : durée 30 mn

Le candidat dispose d'une heure pour lire le document vidéo mis à sa disposition, interpréter ce document et concevoir à partir de cette analyse des propositions d'entraînement visant l'optimisation de la performance ;

Phase 2 : durée 20 mn

Le candidat expose face à un jury le résultat de ces observations, leur interprétation et les propositions d'entraînement ;

Phase 3 : durée 20 mn

Le candidat s'entretient avec le jury sur les observations faites, et sur la pertinence de propositions envisagées dans le cadre du projet sportif.

Lors de l'exposé de l'analyse de la séquence vidéo, le candidat est jugé sur sa capacité à :

- maîtriser l'évaluation diagnostique ;
- analyser le jeu produit par un collectif de haut niveau ;
- identifier ce niveau, caractériser le rapport de force ;
- identifier les points forts et faibles du collectif, et des joueurs ;
- ébaucher une remédiation pédagogique ;
- opérationnaliser les étapes d'une progression collective et individuelle sur quelques séances d'entraînement ;
- utiliser le matériel en toute sécurité.

Lors de l'entretien, le candidat est jugé sur sa capacité à :

- justifier et argumenter ses choix, en matière d'analyse, d'objectifs et de mise en œuvre d'un programme ;
- faire référence aux tendances actuelles du haut niveau ;
- proposer et faire évoluer les exercices d'entraînement.

V.4.3 – CERTIFICATION UCC FOOTBALL AMERICAIN & UCC FLAG

UCC FOOTBALL AMERICAIN

Épreuve certificative : Évaluation d'un cycle d'initiation.

Épreuve organisée en centre qui prend la forme **d'un exposé suivi d'un entretien**.

Le candidat est placé dans une structure. Il anime plusieurs séances d'initiation (minimum 4) de football américain.

Il réalise un rapport d'activité, validé par le responsable de la structure.

Le document support de l'épreuve d'une dizaine de pages doit être remis au jury au plus tard 15 jours avant l'épreuve.

Déroulement de l'épreuve :

Elle se déroule en 2 phases :

Phase 1 : le candidat expose son activité dans le cadre de l'initiation en s'appuyant sur le rapport d'activité effectué (durée 10 mn).

Phase 2 : entretien avec le jury (durée 20 mn).

UCC FLAG

Épreuve certificative : Évaluation d'un cycle d'initiation.

Épreuve organisée en centre qui prend la forme **d'un exposé suivi d'un entretien**. Le candidat est placé dans une structure. Il anime plusieurs séances d'initiation (minimum 4) de flag.

Il réalise un rapport d'activité, validé par le responsable de la structure.

Le document support de l'épreuve d'une dizaine de pages doit être remis au jury au plus tard 15 jours avant l'épreuve.

Déroulement de l'épreuve :

Elle se déroule en 2 phases :

Phase 1 : le candidat expose son activité dans le cadre de l'initiation en s'appuyant sur le rapport d'activité effectué (durée 10 mn).

Phase 2 : entretien avec le jury (durée 20 mn).

V.5 – LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

V.5.1 - DÉFINITION ET GÉNÉRALITÉS

Les diplômes ou les titres à finalité professionnelle sont obtenus par les voies scolaires, universitaires, l'apprentissage, la formation continue ou, pour tout ou partie par la validation des acquis de l'expérience.

La validation des acquis produit les mêmes effets que les autres modes de certification. L'ensemble des compétences acquises dans l'exercice d'une activité salariée ou bénévole en rapport direct avec le contenu du diplôme peut être pris en compte au titre de la validation. C'est une démarche individuelle du candidat qui le situe à égalité avec ceux issus de la formation et qui y associe les professionnels.

La durée minimale d'activité requise ne peut être inférieure **à trente six mois ou 2400 heures cumulées**. La validation est effectuée par un jury dont la composition garantit la présence de représentants qualifiés de la branche professionnelle. Le jury se prononce sur le dossier constitué par le candidat.

Un entretien, à l'initiative du jury ou du candidat peut être envisagé.

Les certifications obtenues par la VAE ne peuvent concerner que des diplômes ou des titres inscrits au répertoire national des certifications professionnelles.

V.5.2 - MÉTHODOLOGIE/ORGANISATION

Conditions d'accès :

-avoir exercé pendant 36 mois et 2400 heures cumulées au moins une activité salariée, non salariée ou bénévole en rapport direct avec la finalité du diplôme visé ;

-présenter une seule demande pour un même diplôme au cours d'une même année civile sur l'ensemble du territoire.

Procédure :

- accueil et information des candidats à la DRJSCS – points relais conseils ;
 - le candidat adresse la première partie du dossier à la DRJSCS du lieu de résidence ;
 - vérification des trente six mois et 2400 heures cumulées minimum ;
 - vérification que la nature des activités réalisées est en rapport avec le diplôme visé ;
 - notification de la recevabilité du dossier ;
 - accompagnement du candidat qui le sollicite ;
 - rédaction de la seconde partie du dossier ;
 - dépôt de l'ensemble du dossier (partie 1 et 2) deux mois avant la date du jury ;
 - examen du dossier par une commission VAE issue du jury – entretien éventuel ;
 - notification au candidat de la décision.
- Le jury du diplôme sollicité valide tout ou partie des unités demandées.

VI – LE DOSSIER DE DEMANDE D’HABILITATION

VI.1 – DÉFINITIONS ET GÉNÉRALITÉS

L’habilitation est la procédure qui vise à autoriser un organisme de formation à mettre en œuvre une formation au Diplôme d’Etat de la Jeunesse de Sports et de l’Education Populaire (DEJEPS) mention « football américain », une formation au Diplôme d’Etat Supérieur de la Jeunesse de Sports et de l’Education Populaire (DESJEPS) mention « football américain », une formation aux Unités Capitalisables Complémentaires « football américain » ou « flag » du Brevet Professionnel de la Jeunesse de Sports et de l’Education Populaire (BPJEPS) spécialité « Activités Pour Tous » ou « Loisir Tout Public »

L’habilitation porte sur l’ensemble de la formation.

Les formations mises en place conduisent à la certification de toutes les unités capitalisables. L’organisme de formation propose l’ensemble de la démarche conduisant à la certification même si certains stagiaires bénéficient de parcours allégés. Un travail d’appropriation des référentiels, professionnel et de certification est donc indispensable pour permettre à l’équipe pédagogique (formateurs et tuteurs) de construire une organisation pédagogique pertinente.

Les séquences de formation, en organisme de formation et en club, visent à développer les capacités nécessaires à la construction des compétences professionnelles.

Les unités capitalisables sont des unités de certification. Ce ne sont pas des unités de formation.

VI.2 – DÉMARCHES PRÉALABLES

La structure doit être enregistrée comme organisme de formation apte à dispenser la formation professionnelle et à percevoir diverses aides financières (organismes paritaires collecteurs agréés, collectivités...).

Le code du travail impose la déclaration d’activités des prestataires de formation (anciennement déclaration préalable d’existence) qui est déposée auprès de la Direction Régionale du Travail, de l’Emploi, et de la Formation Professionnelle (DRTEFP).

Elle comprend les documents suivants (Article L920-4, Art.R.921-1 .Art. R.921-6,) :

- Statut de l’établissement ;
- Exemple de publicité citant l’établissement ;

- Exemple de contrat de formation professionnelle ;
- Exemple de programme de formation ;
- Certificat d'identification au répertoire national des entreprises : N° SIRET, Code APE ;
- Identité du dirigeant (photocopie de la carte d'identité et extrait du casier judiciaire) ;
- Liste des formateurs et justificatifs des diplômes et qualités ;
- Bulletin de déclaration d'activité (fourni par la DRTEFP).

En outre un dossier d'agrément est à déposer pour chaque organisme financeur (OPCA pour un contrat de professionnalisation, conseil régional pour un contrat d'apprentissage).

Enfin le bilan financier et pédagogique est fourni chaque année à la DRTEFP sur un formulaire conforme à l'article Art. R. 921-7 du code du travail.

Quelques repères (voir instructions pour plus de précision)

Les organismes de formation préparant au diplôme d'État JEPS doivent, conformément à l'article 14 du décret du 20 novembre 2006 susvisé, présenter au directeur régional de la jeunesse, des sports et de la vie associative du lieu de la formation, aux dates fixées par celui-ci, une demande d'habilitation par mention préparée. L'organisme de formation, pour être habilité, doit comprendre au moins une personne, responsable pédagogique de la mise en œuvre de chaque formation préparant à une mention de la spécialité du diplôme d'État, ayant suivi le cycle de formation relatif à la méthodologie du dispositif en unités capitalisables ou reconnue compétente dans ladite méthodologie, dans des conditions définies par instruction du ministre chargé de la jeunesse et des sports. Le cycle de formation précité est organisé conformément à un cahier des charges défini par le ministre chargé de la jeunesse et des sports et sous l'autorité du directeur régional de la jeunesse, des sports et de la vie associative du lieu d'organisation du cycle de formation.

La demande d'habilitation porte sur l'intégralité de la formation relative à la mention et est construite en référence à celle-ci.

Elle est instruite au vu d'un dossier comprenant :

- les profils et perspectives d'emploi visés par cette mention ;
- le processus d'évaluation proposé au jury, conforme à l'article 16 de l'arrêté du 20 juillet 2006 et s'appuyant sur le référentiel de certification;
- le dispositif d'organisation des modalités de vérification des exigences préalables à l'entrée en formation figurant dans les arrêtés de création;
- le dispositif d'organisation des modalités de vérification des exigences préalables à l'entrée en formation figurant dans les arrêtés de création;
- les modalités d'organisation du positionnement ;
- l'organisation pédagogique détaillée de la formation comprenant notamment les modalités de suivi de l'alternance ;
- l'attestation de la formation suivie par le responsable pédagogique de la formation visée à l'article 5 de l'arrêté du 20 juillet 2006, délivrée par le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la vie associative ;
- la qualification des formateurs correspondant à la mention « football américain » ;
- la qualification des tuteurs correspondant à la mention « football américain » ;
- les moyens et équipements mis en œuvre par l'organisme de formation, notamment le budget de la formation ;
- les modalités de suivi de l'insertion professionnelle des diplômés.

Après avis du directeur technique national, le directeur régional de la jeunesse, des

sports et de la vie associative délivre et notifie l'habilitation à l'organisme concerné, pour une durée et un effectif annuel déterminé en fonction des éléments produits dans la demande mentionnée à l'article précédent.

Toute modification doit être portée immédiatement à la connaissance du directeur régional de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

L'organisme de formation propose l'ensemble de la démarche conduisant à la certification même si certains stagiaires bénéficient de parcours allégés. Un travail d'appropriation des référentiels professionnels et de certification est donc indispensable pour permettre à l'équipe pédagogique (formateurs et tuteurs) de construire une organisation pédagogique pertinente.

Cette démarche comprend plusieurs étapes :

- Élaboration de la note d'opportunité, à partir d'une étude socio-économique permettant d'identifier les emplois dans le champ de l'activité sportive ;
- Constitution du dossier d'habilitation répondant aux différents points du cahier des charges défini réglementairement ;
- Dépôt du dossier à la DRJS ;
- Habilitation prononcée par le DRJS (2 mois avant le début de la formation) après avis du DTN ;

Pour l'organisme de formation et les formateurs concernés, le cahier des charges de l'habilitation exige de :

Concevoir le référentiel professionnel complété et adapté



*Les notions de référentiel professionnel, d'activité, de formation, de compétences
La notion d'UC
L'analyse de l'emploi, l'analyse des métiers
Les FDA*

Concevoir les UC



*Les notions d'OTI, OT, OI, OP
Les démarches de dérivation et de spécification
La conception des unités capitalisables*

Construire des processus d'évaluation certificative



*Les différents types d'évaluation
Les notions de compétence, capacité, connaissances et performances
Epreuves et situations de certification, critères, indicateur*

Proposer un dispositif de sélection
Mettre en œuvre un dispositif de positionnement



*Décliner les exigences préalables
Prendre en compte les modalités de sélection
Situer le stagiaire en regard du référentiel diplôme, du référentiel professionnel, du référentiel de certification*

Concevoir des parcours individualisés



Individualisation des parcours de formation

Décliner l'organisation pédagogique détaillée de la formation



*Objectifs de formation
Planning de formation
Formes d'alternance
Programme de formation : volume horaire, séquences de formation, outils de formation, contenus de formation, épreuves d'évaluations certificatives, etc.*

VII - ANNEXES

ANNEXE I – LES TEXTES RÉGLEMENTAIRES

Avertissement :

Les textes réglementaires étant susceptibles d'évolution, les utilisateurs de ce livret veilleront à s'assurer de leur validité avant utilisation (contacts : DRJSCS). Les éléments reproduits ci-après correspondent aux textes en vigueur à la date de parution du livret.

Les textes cadres

Décret n° 2006-1418 du 20 novembre 2006 portant règlement général du diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport délivré par le ministère chargé de la jeunesse et des sports mentionne les composantes de l'architecture générale du diplôme (spécialité, mention, référentiel professionnel, et de certification, accessibilité, jury, habilitation, alternance ...) et l'inscription de ce diplôme au niveau III du répertoire national des certifications professionnelles avec des prérogatives de coordination et d'encadrement à finalité éducatives dans les domaines d'activités physiques, sportives, socio-éducatives et culturelles.

JORF n°270 du 22 novembre 2006 page 17508 texte n° 34

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000817594&dateTexte>

Arrêté du 20 novembre 2006 portant organisation du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « perfectionnement sportif » délivré par le ministère chargé de la jeunesse, et des sports précise le cadre de l'organisation et de la mise en œuvre des formations relevant du perfectionnement sportif (exigences préalables à l'entrée en formation et à la mise en situation pédagogique, dispenses, équivalences, conditions d'inscription, habilitation des formations, VAE ...) et décline en annexe les référentiels professionnels et de certification.

JORF n°270 du 22 novembre 2006 page 17524 texte n° 40

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000817596&dateTexte>

Arrêté du 23 novembre 2007 modifiant les arrêtés du 20 novembre 2006 portant organisation du diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « perfectionnement sportif » et du diplôme d'État supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « performance sportive » délivrés par le ministère chargé de la jeunesse et des sports.

JORF n°0281 du 4 décembre 2007 page 19584 texte n° 25

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000017572715&fastPos>

Les arrêtés relatifs aux mentions « football américain » ;

Arrêté du 29 juin 2009 portant création de la mention « football américain » du

diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « perfectionnement sportif ».

JORF n 159 du 11 juin 2009 page 11728 texte n°32

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020835123&dateTexte=&categorieLien=id>

Arrêté du 29 juin 2009 portant création de la mention « football américain » du diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « performance sportive »

JORF n°0159 du 11 juillet 2009 page 11728 texte n° 33

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020835139&dateTexte=&categorieLien=id>

Arrêté du 29 juin 2009 portant création d'une unité capitalisable complémentaire « football américain » associée au brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport

JORF n°0161 du 14 juillet 2009 page 11810 texte n° 42

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020849434&dateTexte=&categorieLien=id>

Les arrêtés relatifs à la discipline « flag » ;

Arrêté du 29 juin 2009 portant création d'une unité capitalisable complémentaire « flag » associée au brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport

JORF n°0161 du 14 juillet 2009 page 11809 texte n° 41

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000020849425&dateTexte=&categorieLien=id>

Les instructions

Instruction n° 07-022 JS du 29 janvier 2007

Objet : Création des mentions « perfectionnement sportif » du diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DE JEPS) et « performance sportive » du diplôme d'État supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DES JEPS).

P. J. : Cahier des charges pour la création de ces mentions. Mentions existantes des DE JEPS et DES JEPS.

<http://www.intranet.jeunesse-sports.gouv.fr/PdfPrive/Instruction/07/07-022.PDF>

Instruction n° 07-105JS du 30 juillet 2007

Objet : Modalités de mise en œuvre des mentions « perfectionnement sportif » du diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DE JEPS) et « performance sportive » du diplôme d'État supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DES JEPS).

<http://www.intranet.jeunesse-sports.gouv.fr/PdfPrive/Instruction/07/07-105.PDF>

ANNEXE II – GLOSSAIRE (AFNOR – CNCP)

Action de formation :

"Au sens légal, les actions de formation financées par les employeurs se déroulent conformément à un programme. Celui-ci, établi en fonction d'objectifs pédagogiques préalablement déterminés, précise les moyens pédagogiques et d'encadrement mis en œuvre et définit un dispositif permettant de suivre l'exécution de ce programme et d'en vérifier les résultats (AFNOR).

Acquis :

Ensemble des savoirs théoriques, des savoirs faire, des méthodes....qu'une personne manifeste dans une activité professionnelle avec un réel degré de maîtrise. Les acquis qui sont exigés pour pouvoir suivre une formation sont appelés les pré requis de cette même formation.

Activité :

L'activité professionnelle est une des composantes d'un emploi type. Elle est composée d'un ensemble de tâches que le titulaire de la certification est en capacité de réaliser.

Pré requis :

Acquis préliminaires nécessaires pour suivre efficacement une formation déterminée (AFNOR).

Alternance :

Méthode pédagogique qui s'appuie sur une articulation entre des enseignements généraux, professionnels et technologiques, et l'acquisition d'un savoir faire par l'exercice d'une activité professionnelle en relation avec les enseignements reçus.

Ces enseignements et acquisitions se déroulent alternativement en entreprise et en centre de formation (AFNOR).

On définit généralement l'alternance comme une articulation étroite entre des situations de formation (qui s'effectuent en centre de formation) et des situations de travail (qui se déroulent en entreprise).

Ou encore comme une succession de périodes de travail et de périodes d'études dans un établissement de formation, l'ensemble permettant de réaliser de manière opératoire les rapports théorie pratique.

Apprentissage :

Au plan général, on désignera par apprentissage l'ensemble des processus qu'une personne mobilise pour acquérir des connaissances, maîtriser des habiletés professionnelles ou techniques, développer des attitudes adaptées aux situations rencontrées....

L'apprentissage est dit auto dirigé « quand l'apprenant exerce le contrôle et la responsabilité sur le choix des objectifs et des moyens de l'apprentissage » (Spear G.).

La notion d'apprentissage auto dirigé ainsi que les conséquences opérationnelles de sa mise en œuvre se développent à partir des modèles du courant humaniste de la formation des personnes (Rogers), des tendances progressistes de l'éducation par projet (Dewey).

Capacité :

Ensemble de dispositions et d'acquis dont la mise en œuvre se traduit par des résultats observables.

ou

Potentiel d'un individu en termes de combinaisons de connaissances, savoir-faire, aptitudes, comportements ou attitudes.

Certification :

Le terme certification est un terme générique s'appliquant à un grand nombre d'objets et d'actes officiels ou non.

Ne seront considérées ici que les certifications concernant le processus de vérification d'une maîtrise professionnelle (sous l'angle des personnes) et son résultat.

Ne sont pas considérées ici les certifications s'appliquant aux entreprises (par exemple de type ISO).

Certificat de qualification professionnelle (C.Q.P) :

Mis en place par une branche professionnelle pour répondre à ses besoins spécifiques, ce certificat atteste de la maîtrise par un individu de compétences liées à une qualification identifiée par la branche considérée.

Le C.Q.P, qui n'a pas de niveau reconnu par l'État, n'a de valeur que dans la branche ou le regroupement de branches qui l'a créé.

L'élaboration d'un C.Q.P relève d'une décision de la Commission paritaire nationale pour l'emploi (C.P.N.E) de la branche.

Certification professionnelle, certification à finalité professionnelle :

Une certification professionnelle enregistrée au R.N.C.P atteste d'une "qualification" c'est-à-dire de capacités à réaliser des activités professionnelles dans le cadre de plusieurs situations de travail, à des degrés de responsabilités définis dans un "référentiel".

Ne pas confondre avec : norme, label qualité, habilitation pour certaines activités...

Les 'certifications' relatives à des habilitations nécessaires pour l'exercice d'une activité réglementée ne sont pas enregistrées au R.N.C.P.

Connaissances déclaratives :

Essentiellement des connaissances liées aux faits et aux principes, elles sont descriptives, et indépendantes des usages pratiques qui en sont fait.

Connaissances procédurales :

Des connaissances qui mettent en association des buts, des actions et des situations. Elles sont spécifiques dans leurs usages et sont proches de l'action concrète.

On remarquera que des connaissances procédurales peuvent avoir été acquises par l'action sans référence particulière à des savoirs déclaratifs.

Compétences :

La notion de compétences est le plus souvent présentée comme un système de savoirs faire, ensemble de connaissances organisées en schéma opératoire permettant d'identifier des problèmes et de les résoudre.

« Ensemble stabilisé de savoirs et de savoir faire, de conduite type, de procédures standards, de types de raisonnement que l'on peut mettre en œuvre sans apprentissage nouveau » (De Montmollin)

« Savoir mobiliser ses connaissances et qualités pour faire face à un problème donné » (Mandon)

« Système de connaissances conceptuelles et procédurales organisées en schémas opératoires et qui permettent l'identification d'une tâche problème et sa résolution par une action efficace (la performance). La compétence a un caractère efficace et intégrateur: elle mobilise des connaissances.....elle est évaluable à travers des performances » (Gillet)

« Capacité validée à mobiliser des savoirs acquis de toute nature afin de maîtriser une situation professionnelle dans différentes conditions de réalisation »

« Ensemble de savoirs de toute nature, de comportements, structuré et mobilisé en fonction d'objectifs dans des situations de travail » 1998- GARF Groupement des animateurs et responsables de formation en entreprise.

Commission professionnelle consultative (CPC) :

Créées par un décret en 1972, les commissions professionnelles consultatives ont pour fonction d'élaborer les référentiels des diplômes et titres professionnels. Elles sont composées de représentants des ministères qui les organisent, de représentants des partenaires sociaux, d'enseignants. Leurs travaux sont généralement animés et réalisés par des experts des domaines de formation, des métiers et des secteurs visés par la certification. Cinq ministères ont mis en place des CPC (ou des structures équivalentes), les ministères chargés de l'Éducation nationale (du CAP au BTS), de l'Agriculture, de la Jeunesse et des Sports, de l'Emploi, des Affaires sociales et de la Santé.

Diplôme :

Document écrit établissant des droits (selon les cas : accès aux concours, poursuite d'études...). Il émane d'une autorité compétente, sous le contrôle de l'État. Il conditionne l'accès à certaines professions et à certaines formations ou concours. Il reconnaît au titulaire un niveau de capacité vérifié.

Si les termes "diplôme nationaux" et "diplôme d'État" s'appliquent exclusivement à des certifications ministérielles, le mot "diplôme", entendu comme terme générique, définit une certification, voire le parchemin remis aux lauréats.

Dispositif de formation :

On définit généralement un dispositif comme la manière dont on agence et organise les divers éléments d'un ensemble. Le dispositif désigne en ce sens, le cadre organisé dans lequel se déroule une action de formation. Toute action de formation se développant au sein d'un dispositif donné prend en compte une série de questionnements concernant :

- Analyse de la demande de formation,
- Analyse du public à former,
- Analyse des objectifs de la formation,
- Analyse des contenus de formation,
- Analyse des méthodes de formation,
- Analyse des ressources à mobiliser,
- Analyse de l'évaluation de l'action de formation.

Un dispositif de formation se déroule dans le temps à partir du scénario conçu par les formateurs suite à l'analyse de la commande de formation et la prise en compte des besoins de formation.

Équivalence :

Reconnaissance d'une valeur égale entre deux certifications, établie sous la responsabilité des seuls certificateurs concernés. Lorsqu'elle est officielle, elle est

mentionnée dans le Répertoire national des certifications professionnelles au sein du résumé descriptif de la certification (cadre "Liens avec d'autres certifications").

Attention, la plupart des équivalences attribuées renvoie à la reconnaissance d'un niveau équivalent et non à la reconnaissance d'une équivalence de contenu.

Évaluation :

« Une démarche d'observation et d'identification des effets de l'enseignement visant à guider les décisions nécessaires au bon fonctionnement de l'école ». Cardinet 1986

« Processus par lequel on délimite, obtient et fournit des informations utiles permettant de juger des décisions possibles ». Stufflebeam 1980.

« Évaluer c'est mettre en relation de façon explicite ou implicite un référé (ce qui est constaté ou appréhendé de façon immédiate, ce qui fait l'objet d'une investigation systématique ou d'une mesure) avec un référent (ce qui joue le rôle de normes, ce qui doit être, ce qui est le modèle, l'objectif poursuivi..) » Lesné 1984.

« Un processus d'évaluation de qualité est un ensemble défini, organisé et contrôlé d'activités appropriées à un contexte d'utilisation, par lesquelles des personnes mandatées pour le faire, portent à l'aide de procédures qu'elles maîtrisent et en s'appuyant sur des référentiels explicites, un jugement sur des caractéristiques individuelles afin de préparer des décisions de gestion en temps utiles » Aubret. Gilbert. Pigeyre 1993.

Formations :

Filière de formation :

C'est la succession ordonnée et cohérente de niveaux de formation permettant de s'orienter dans un secteur ou une branche professionnelle, en vue d'exercer une activité ou un métier. (AFNOR)

Dans le cadre de la formation professionnelle, les filières de formation sont qualifiantes, et doivent permettre d'identifier des parcours de formation afin d'assurer une meilleure employabilité des stagiaires en formation.

Formation alternée :

Succession de périodes de formation organisées entre le lieu de formation (centre de formation) et le milieu du travail (entreprise).

Formation initiale :

C'est l'ensemble des connaissances, des savoirs (à la fois théoriques et pratiques), acquis dans le cadre de dispositifs de formation situés en principe avant l'entrée dans la vie active et professionnelle, avec un statut d'élève ou d'étudiant.

Formation continue :

Suite à la formation initiale, la formation continue se propose de développer en continu les connaissances et les savoirs, théoriques, pratiques, méthodologiques, articulés avec l'évolution des compétences personnelles et/ou professionnelles. On peut trouver parfois le terme de formation permanente.

Formation professionnelle continue :

Formation ayant pour objet de permettre l'adaptation des travailleurs au changement des techniques et des conditions de travail, de favoriser leur promotion sociale par l'accès aux différents niveaux de la culture et de la qualification professionnelle, et leur contribution au développement culturel, économique et social. (AFNOR).

Formation action :

Ensemble des méthodes de formation qui articulent apprentissage et production individuelle ou collective, en se basant sur la résolution de problèmes et de cas réels, partagés par un groupe de stagiaires ou d'apprenants en interaction.

Formation programmée :

On appelle formation programmée toute formation qui se construit et se développe à partir d'une base d'objectifs de formation pré établis (voir référentiel).

Généralement les itinéraires de formation seront discutés en fonction d'un positionnement du stagiaire qui prenne en compte ses acquis antérieurs, en regard des objectifs terminaux à atteindre.

Individualisation :

Individualisation de la formation : « mode d'organisation de la formation visant à la mise en œuvre d'une démarche personnalisée de formation. Elle met à disposition de l'apprenant l'ensemble des ressources et moyens pédagogiques nécessaires à son parcours de formation et à ses situations d'apprentissage. Elle prend en compte ses acquis, ses objectifs, son rythme » (AFNOR).

Ingénierie :

La notion est dérivée du mot anglais « engineering ». Appliquée au secteur de la formation, l'ingénierie désigne la combinaison intelligente de différentes sciences, de différentes techniques et outils permettant de concevoir et de conduire de manière maîtrisée une opération de formation.

Ensemble de démarches méthodologiques cohérentes qui s'appliquent à la conception de systèmes d'actions et de dispositifs de formation pour atteindre efficacement l'objectif fixé.

L'ingénierie de formation peut comprendre l'analyse de la demande, des besoins de formation, le diagnostic, la conception du projet formatif, les moyens mis en œuvre, la coordination et le contrôle de sa mise en œuvre et l'évaluation de la formation (AFNOR).

Ingénierie pédagogique :

Fonction d'étude, de conception et d'adaptation des méthodes et/ou des moyens pédagogiques. (Source : AFNOR) L'ingénierie pédagogique est la fonction qui regroupe les différents processus conduits par le maître d'œuvre et le(s) formateur(s) pour construire et produire le dispositif pédagogique nécessaire à la réalisation d'une action de formation.

LMD :

Le dispositif LMD s'inscrit dans une réforme issue du processus européen dit de Sorbonne et de Bologne. Il concerne, pour la France, essentiellement les diplômes universitaires délivrés sous la responsabilité des universités, elles mêmes sous tutelle du Ministère de l'Éducation Nationale.

L'appellation Licence, Master ou Doctorat renvoie à la fois à :

des intitulés de diplômes nationaux universitaires ;

des grades, dont seul le ministère de l'Éducation nationale a le monopole d'attribution. Le Baccalauréat est le premier grade universitaire. Ces grades peuvent être attribués à d'autres certifications comme les diplômes d'Ingénieur ou des diplômes visés. Cette attribution fait l'objet d'une publication au Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale (BOEN) après avis prononcé par le CNESER sur examen des

demandes.

La CNCP n'attribue aucun grade en termes de Licence, Master ou Doctorat lorsqu'elle émet un avis sur une demande d'enregistrement au RNCP. Par contre toutes les certifications ayant reçu un grade sont enregistrées de droit au RNCP.

Maître d'ouvrage :

C'est la personne morale qui passe commande d'une action de formation à partir de l'analyse de la pertinence d'une réponse formation au regard des demandes exprimées. Il choisit le maître d'œuvre de formation, analyse la réponse initiale de formation et valide la réponse formation proposée par le maître d'œuvre.

Maître d'œuvre :

Le maître d'œuvre est la personne morale qui conçoit et réalise l'action de formation commandée par le maître d'ouvrage. Sur la base du cahier des charges du maître d'ouvrage, il devra concevoir le projet de formation qu'il soumet au maître d'ouvrage.

Niveau de formation :

Position hiérarchique d'un diplôme, d'un titre homologué ou d'une formation dans une nomenclature (AFNOR).

Les certifications sont positionnées en fonction de niveaux permettant de situer la qualification d'une personne ayant réussi avec succès les évaluations permettant l'octroi d'un diplôme ou d'un titre à finalité professionnelle. Ces niveaux s'échelonnent de I à V, dans un ordre décroissant ; le niveau I correspondant au niveau de qualification le plus élevé.

La grille des niveaux actuelle a été construite en 1969 en s'appuyant sur une grille établie en 1967 pour classer les formations conduisant aux diplômes de l'Éducation Nationale. La nomenclature de 1969 permet deux usages :

l'un définit une hiérarchie sur la base d'un parcours de formation (il est exprimé généralement en nombre d'années d'étude) ;

l'autre définit une hiérarchie sur la base d'une correspondance avec le positionnement des emplois que pourraient occuper les titulaires de la certification en fonction du métier visé ou des fonctions susceptibles d'être assumées avec des degrés de responsabilité et d'autonomie définis.

Le RNCP recense les certifications concernées par ces deux usages.

Objectif :

La définition et l'inventaire des objectifs constituent une étape importante de la conception et de la mise en œuvre des projets de formation.

On différencie généralement les notions de finalité, d'intentions, de buts, d'objectifs.

On parle d'objectif général pour désigner une intention générale des formateurs, décrivant en termes de capacités un des résultats escomptés d'une séquence de formation.

On parle d'objectif spécifique quand on démultiplie l'objectif général en objectifs plus opérationnels.

On parle d'objectif terminal d'intégration (OTI) pour exprimer une compétence qui va s'exercer dans une situation d'intégration, c'est à dire une situation complexe nécessitant l'intégration de savoirs, de savoirs faire et permettant la résolution des problèmes au sein d'une situation d'intégration proche de la réalité que rencontrera

le stagiaire.

On parle d'objectif institutionnel quand on précise les capacités attendues et définies par les responsables des programmes, capacités évaluables par des jurys

La définition des objectifs décrit en termes clairs un produit terminal qui doit être atteint suite à l'action de formation, ceci dit cette clarification ne dit rien quant aux moyens qui seront mis en œuvre par les stagiaires (processus cognitifs) pour atteindre les objectifs. La définition des objectifs permet au stagiaire de prendre conscience de ce qui est attendu en termes de performances terminales, elle favorise la traduction du programme de formation en termes opérationnels, elle permet d'articuler les compétences, les capacités, et les connaissances, elle fournit des références et des critères pour l'évaluation, elle guide le choix des méthodes, des contenus.

Pré acquis, pré requis :

On appelle pré acquis, les acquis qui sont maîtrisés à l'entrée en formation en relation avec l'expérience professionnelle et le parcours de formation du stagiaire. Prendre en compte les acquis de départ est un des objectifs de l'évaluation diagnostique en début de formation permettant de valider les savoirs, savoirs faire déjà là.

On appelle pré requis les capacités et compétences que doit posséder un candidat ou un stagiaire à l'entrée de la formation qu'il désire poursuivre, ces pré requis étant les conditions initiales de sa réussite ultérieure.

Qualification :

La définition de cette notion peut être abordée selon deux approches : une approche collective et une approche individuelle. Dans le premier cas, reconnaissance sociale de la maîtrise des savoirs et des compétences nécessaires à la tenue d'un poste de travail.

Dans le second cas, la qualification d'une personne est sa capacité individuelle opératoire pour occuper un poste de travail.

(La validation des acquis de l'expérience : mode d'emploi – Centre Inffo 2005).

La qualification peut être acquise par la formation et attestée par un diplôme, un titre ou un CQP.

REAC (référentiel d'emploi, d'activités et de compétences) :

Le référentiel d'emploi situe l'emploi repéré dans le système des qualifications. Il définit la mission et le contenu de l'emploi en termes d'activités. Le référentiel d'activités décrit les activités, les actions actuelles et futures en liaison avec l'exercice de l'emploi.

Chaque activité est définie par :

- Sa finalité, le résultat ou la production attendue,
- Le degré d'autonomie et le niveau de responsabilité,
- Les principales opérations et actions,
- Les éléments à prendre en compte pour mener à bien l'activité,
- Les conditions spécifiques de la réalisation,
- L'élargissement possible du domaine d'action,
- Les compétences mobilisées dans la conduite de l'activité.

Référentiel du diplôme :

Est composé de deux éléments essentiels :

le référentiel professionnel (ou référentiel d'activités) : il présente le secteur

professionnel concerné par le diplôme (aspects macro économiques, éléments statistiques....) et la description du métier (appellation du métier, objet et contenu généraux du métier, entreprises concernées, situation fonctionnelle et statut professionnel, autonomie et responsabilité des acteurs, évolution professionnelle possible.....La fiche descriptive d'activités FDA décrit l'ensemble des activités constitutives du métier. Ces activités sont souvent libellées par une phrase courte comprenant un verbe d'action, un contexte professionnel... (Participer, mettre en œuvre, réaliser, concevoir....) ;

le référentiel de certification qui comprend l'ensemble des unités qui constituent le diplôme en précisant pour chacune d'entre elles les objectifs visés, objectifs terminaux et objectifs intermédiaires.....ainsi que les modalités de certification des compétences correspondant à la fiche descriptive d'activités ;

le référentiel de compétences : il définit les compétences qui sont nécessaires à l'exécution maîtrisée des activités constitutives du métier. La démarche consiste essentiellement à déduire les compétences nécessaires à partir du repérage des activités conduites.

Chaque métier peut être représenté par un système de compétences. Généralement, on exprime les compétences sous la forme d'une phrase courte comprenant un verbe, un complément et la ou les situations associées (par exemple, conduire une réunion bilan, faire un diagnostic des athlètes, ...).

Unité Capitalisable (UC) :

Unité constitutive d'un diplôme, définie par un objectif terminal d'intégration (OTI).

ANNEXE III - SIGLES

AFNOR : Association Française de NORmalisation

AFPS : Attestation de Formation aux Premiers Secours

ANPE : Agence Nationale Pour l'Emploi

ASSEDIC : Association pour l'Emploi dans l'Industrie et le Commerce

ATT : Attestation Technique

BEES : Brevet d'État d'Éducateur Sportif

BP JEPS : Brevets Professionnels de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du sport

DDCS : Direction Départementale de la Cohésion Sociale

DE JEPS : Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport

DES JEPS : Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport

DRDJSCS : Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

DRTEFP : Direction Régionale du Travail, de l'Emploi, et de la Formation Professionnelle

ETP : Exigences Techniques Préalables

FDA : Fiche Descriptive d'Activité

FFFA : Fédération française de football américain

MJSVA : Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative

MSJSVA : Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la vie associative

MSJEPVA : MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MSS : Ministère de la Santé et des Sports
OI : Objectif d'Intégration
OPCA : Organisme Paritaire Collecteur Agréé
OTI : Objectif Terminal d'Intégration
PAPD : Participation à l'Appel de Préparation à la Défense
PIF : Parcours Individualisé de Formation
PSC1 : Prévention et secours civiques de niveau 1
TS : Tests de sélection
UC : Unité capitalisable
UCC : Unité capitalisable complémentaire
VAE : Validation d'Acquis d'Expérience

ANNEXE IV – DESCRIPTION DES CONTENUS POSSIBLES DE FORMATION ET DE CERTIFICATION DU DEJEPS

Référentiel de certification du DE JEPS	Compétences métier <i>Ce que je dois réussir à faire</i>	Contenus de formation <i>Ce que je dois apprendre et faire pour être compétent</i>	Épreuves certificatives et formatives
UC 1 ÊTRE CAPABLE DE CONCEVOIR UN PROJET D'ACTION			
OI 1.1 Être capable d'analyser les enjeux du contexte socioprofessionnel			<p>Une seule épreuve certificative valide l'UC1 et l'UC2</p> <p>Cette épreuve orale est organisée dans le centre de formation. comporte 2 temps :</p> <p>1^{er} temps : l'exposé par le candidat (20 minutes) de son projet d'action qui peut être assisté par une présentation multi média,</p> <p>2^{ème} temps : le questionnement par le jury (20 minutes)</p>
OI 1.1.1 Être capable d'inscrire son action dans le cadre des orientations et des valeurs de l'organisation dans une perspective éducative	<p>Être capable de comprendre les attentes des dirigeants la structure</p> <p>Être capable de prendre en compte l'organisation de la structure d'accueil</p> <p>Être capable de participer aux temps de concertation avec les instances dirigeantes</p> <p>Être capable d'informer et de rendre compte de ses actions à l'oral et à l'écrit</p>	<p>Organisation et modalités de fonctionnement d'une structure associative</p> <p>Prérogatives des dirigeants et salariés</p> <p>Prise de notes.</p> <p>Prendre la parole en public.</p> <p>Rédaction de comptes rendus.</p> <p>Utilisation de logiciels de bureautique.</p>	
OI 112 Être capable de participer à des diagnostics sur un territoire	<p>Être capable de comprendre et de prendre en compte la structuration et la dynamique d'un territoire</p> <p>Être capable de prendre en compte l'organisation et le fonctionnement fédéral</p>	<p>Poser un diagnostic – Approche méthodologique</p> <p>Analyse des facteurs économiques, sociaux, politiques et culturels.</p> <p>La FFFA – Structure et organisation.</p> <p>Statuts et prérogatives des CD, ligues, structures d'entraînement.</p>	
OI 113 Être capable d'inscrire son action dans le cadre des politiques publiques locales	<p>Être capable de prendre en compte les politiques des collectivités territoriales</p> <p>Être capable d'affirmer la dimension éducative du football américain</p>	<p>Organisation territoriale française.</p> <p>Prérogatives des collectivités locales et territoriales</p> <p>Les politiques sportives des collectivités</p> <p>Les valeurs du sport/du football américain</p>	
OI 114 Être capable de prendre en compte les réalités sociales, éducatives et culturelles des publics concernés	<p>Être capable d'adapter son enseignement en fonction des caractéristiques du public.</p> <p>Être capable de prendre en compte les rythmes de vie des publics</p>	<p>Caractéristiques des publics.</p> <p>Approche économique et socioculturelle de la pratique du football américain</p>	
OI 115 Être capable d'agir dans le cadre des réseaux professionnels et institutionnels locaux	<p>Être capable de se situer dans les réseaux professionnels</p>	<p>Etablir une convention de partenariat</p> <p>La DRJSCS – le DR</p> <p>Le CROS et le CDOS</p> <p>Le système scolaire</p>	

OI 1.2 Être capable de formaliser les éléments d'un projet d'action			Evaluation formative possible : Cette épreuve orale est précédée d'évaluations formatives en centre de formation tout au long des étapes de la construction et de la production d'un dossier présentant un projet de perfectionnement sportif dans une structure associative de football américain mis en œuvre pendant l'alternance.
OI 121 Être capable d'impliquer les bénévoles dans la conception	Être capable de mobiliser les ressources humaines pour préparer un projet	La dynamique motivationnelle autour d'un projet Fédérer pour agir en équipe	
OI 122 Être capable de définir les objectifs d'un projet d'action	Être capable de mettre en œuvre une méthodologie de projet adaptée à une action de perfectionnement	Méthodologie de projet : démarche et étapes de la construction d'un projet	
	Être capable de formaliser les objectifs d'un projet de développement dans le cadre des objectifs de la structure	De l'analyse de la situation de départ à la définition des objectifs. Faire des hypothèses – Poser un diagnostic.	
OI 123 Être capable de proposer les démarches pédagogiques adaptées aux objectifs et aux publics	Être capable d'animer une démarche de projet depuis sa conception jusqu'à son évaluation	Les méthodes pédagogiques Le projet éducatif Le projet de perfectionnement Le projet de développement	
OI 124 Être capable d'organiser la mise en œuvre de démarches participatives	Être capable de définir le plan d'action en étapes identifiables et en tâches distinctes	Formaliser le projet L'analyse des tâches Le calendrier des actions	
	Être capable de définir les compétences nécessaires à la réalisation des tâches	La relation tâche / compétences	
OI 125 Être capable de concevoir des démarches d'évaluation	Être capable de prévoir les critères, les moyens et les moments de l'évaluation	L'évaluation : définition, méthodes et outils. Démarche et outils de l'observation L'évaluation prédictive, formative et sommative	
OI 1.3 Être capable de définir les moyens nécessaires à la mise en œuvre d'un projet d'action			
OI 131 Être capable de composer une équipe d'intervenants	Être capable d'identifier les ressources humaines disponibles en fonction des tâches à réaliser	Construire une équipe d'encadrement Recruter et manager les compétences	
	Être capable de définir le profil de compétences des ressources humaines disponibles	La fiche de poste Rôle et missions de chacun des acteurs	
	Être capable d'organiser les collaborations entre professionnels et bénévoles	Statut du bénévole Règles, obligations et interdictions concernant les interventions des bénévoles	
OI 132 Être capable d'élaborer un budget en prévision d'une action	Être capable d'évaluer le coût des actions engagées	Approche de la comptabilité – Outils Établir un budget prévisionnel Démarches et dossiers de financement	
OI 133 Être capable de négocier avec sa hiérarchie les financements d'un projet d'action	Être capable de développer un argumentaire pour défendre la légitimité d'une action.	Rédiger un argumentaire Négocier et convaincre un auditoire	
OI 134 Être capable de prendre en compte l'impact de son action sur l'environnement professionnel	Être capable de prévoir les résultats et conséquences du projet	Le développement durable en structure associative : la remise en cause des équilibres (le complexe besoins de développement / fonctionnement / ressources humaines et financières)	

UC 2 ÊTRE CAPABLE DE COORDONNER LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET D'ACTION

OI 2.1 Être capable d'animer une équipe de travail

OI 211 Être capable de participer au recrutement de l'équipe	Être capable d'appliquer la réglementation du travail et celle relative à l'encadrement des activités physiques et sportives	Droit du travail Code du sport - CCNS Encadrement des mineurs
OI 212 Être capable d'animer les réunions au sein de l'organisation	Être capable de préparer sa réunion	Communication verbale – La prise de parole Outils de communication et informatique Rédaction de documents administratifs
	Être capable de s'exprimer en public, mener les débats	
	Être capable d'utiliser les outils informatiques de présentation	
OI 213 Être capable de mettre en œuvre les procédures de travail	Être capable d'élaborer le rapport des réunions qu'il anime	
	Être capable de respecter les règles de fonctionnement de la structure	Connaissances règlementaires de la FFFA ; EFAP ; IFAP
	Être capable d'appliquer un cahier des charges	Conception et suivi d'un cahier des charges
OI 214 Être capable de participer aux actions de tutorat dans l'organisation	Être capable d'assumer le rôle de tuteur de stagiaires en formation de niveau 3 au maximum	Rôle du tuteur
OI 215 Être capable de faciliter les démarches participatives au sein de l'organisation	Être capable d'identifier le rôle de chacun au sein du groupe	Techniques de management Les facteurs de la motivation
	Être capable de valoriser la prise d'initiative	
	Être capable de développer l'émulation, l'entraide et le sentiment d'appartenance au groupe	
OI 216 Être capable d'accompagner le développement des membres de l'équipe	Être capable de prévoir des actions de formation de ses collaborateurs en vue de l'amélioration de leurs compétences dans le cadre de l'entraînement	Filière de formation fédérale Perfectionnement des entraîneurs (Clinics, formations à thème)
	Être capable d'envisager un plan de formation professionnelle en vue de l'amélioration de ses propres compétences dans le cadre de l'entraînement et de la formation des cadres	La formation tout au long de la vie Droits à la FPC – Financement de la FPC L'évaluation des compétences

OI 2.2 Être capable de promouvoir les actions programmées		
OI 221 Être capable de représenter l'organisation	Être capable de participer aux réunions techniques de promotion et d'animation	La communication promotionnelle Vecteurs, règles et principes
OI 222 Être capable de concevoir une démarche de communication	Être capable d'alimenter un site web ou le journal du club	Communication externe
	Être capable de communiquer avec les médias	Rédiger un communiqué de presse, Communication interne
OI 223 Être capable de participer aux actions des réseaux partenaires	Être capable d'organiser des opérations de promotion basées sur la démonstration sportive	Concevoir des contenus d'une animation sportive de communication Répondre aux exigences des partenaires commanditaires
	Être capable d'œuvrer dans une commission régionale ou nationale	Organisation technique départementale, régionale et fédérale
	Être capable d'assurer la relation avec l'établissement scolaire : absences, résultats scolaires, soutien scolaire	Fonctionnement d'un établissement scolaire La relation Pôle/Établissement scolaire
OI 2.3 Être capable de gérer la logistique des programmes d'action		
OI 231 Être capable de contrôler le budget des actions programmées	Être capable de présenter un bilan financier pour chacune des actions techniques et pédagogiques programmées	Outils de suivi financier
OI 232 Être capable de gérer les partenariats financiers	Être capable de monter un dossier de sponsoring / partenariat	Sponsor, mécène, partenaire public, partenaire privé Caractéristiques institutionnelles et motivationnelles Techniques de démarchage
OI 233 Être capable de planifier l'utilisation des espaces de pratiques et des moyens matériels	Être capable d'organiser la répartition des espaces de pratique entre les différentes équipes	Méthodologie de gestion des installations Élaboration des plannings des installations
	Être capable de répartir et harmoniser les temps d'utilisation des installations, des matériels et des espaces spécialisés	
OI 234 Être capable de rendre compte de l'utilisation des moyens financiers	Être capable de présenter un bilan financier pour chacune des actions techniques et pédagogiques programmées	Présenter un bilan financier Justifier les écarts Procéder à une analyse critique
OI 235 Être capable d'anticiper les besoins en terme logistique	Être capable de veiller au respect des règles d'organisation d'un match	Réglementations en vigueur (ministérielles et fédérales)
	Être capable d'organiser les déplacements (transport, hébergement, restauration, ressources humaines nécessaires)	Cahier des charges de l'organisateur Rédaction de documents administratifs et de suivi des actions ou procédures
	Être capable de réserver les installations sportives	
OI 236 Être capable d'organiser la maintenance technique	Être capable de veiller à l'entretien et au bon état du matériel	Maîtriser son environnement matériel Procédure de maintenance technique Règle d'hygiène et de sécurité

OI 2.4 Être capable d'animer la démarche qualité		
OI 241 Être capable de veiller au respect des procédures de travail	Être capable de faire respecter les règles de fonctionnement de la structure	Créer et utiliser des outils de suivi
	Être capable de coordonner les actions au quotidien	
OI 242 Être capable d'adapter le programme d'action en cas de nécessité	Être capable de réaliser des évaluations intermédiaires	Méthodologie du bilan Outils d'analyse et de synthèse
	Être capable de modifier les objectifs	
	Être capable de réaliser et justifier les ajustements	
OI 243 Être capable d'effectuer le bilan des actions réalisées	Être capable de formaliser des bilans techniques et sportifs	
	Être capable d'analyser les résultats sportifs	
	Être capable de rédiger et de présenter un rapport synthétique	
OI 244 Être capable d'effectuer les évaluations des actions réalisées	Être capable de prévoir les différents indicateurs de réussite	
	Être capable de créer des outils d'évaluation	

UC 3 ÊTRE CAPABLE DE CONDUIRE UNE DÉMARCHE DE PERFECTIONNEMENT SPORTIF EN FOOTBALL AMÉRICAIN

OI 3.1 Être capable de conduire une démarche d'enseignement			<p>L'UC 3 et l'UC 4 sont validées par une épreuve certificative en situation d'activité pédagogique réelle.</p> <p>Il s'agit de conduire en sécurité une séance de perfectionnement sportif dans la structure, suivie d'un entretien. Durée maximale de 2h.</p> <p>La conduite de séance :</p> <p>Durée 45 mn à 1h30</p> <p>L'épreuve se déroule sur le lieu de l'alternance en présence du public objet du projet de perfectionnement et sur une thématique au choix du candidat en rapport avec le dossier support déposé lors de l'évaluation formative.</p> <p>1h avant l'épreuve, le</p>
OI 311 Être capable de définir une progression pédagogique en football américain	Être capable de caractériser les niveaux de pratiques	Cahiers techniques de la FFFA	
	Être capable de définir des objectifs pédagogiques et de les hiérarchiser	La dimension éducative du football américain Les étapes du développement du joueur, du débutant à l'expert - Plan de formation du joueur	
	Être capable de concevoir des situations d'apprentissage adaptées	Éléments de planification annuelle et pluriannuelle FFFA	
	Être capable de séquencer la formation du joueur en étapes distinctes	Les caractéristiques des publics Diagnostiquer des niveaux de pratique	
	Être capable de programmer les cycles de travail	Définir des objectifs	
OI 312 Être capable de conduire un enseignement collectif et individuel en football américain	Être capable d'effectuer le choix des méthodes et des organisations pédagogiques	Les différentes méthodes pédagogiques Méthode analytique - Méthode globale	
	Être capable de créer et maintenir un climat d'apprentissage	Dynamique de la séance	
	Être capable d'ordonner les séquences	Temps de travail collectif – Temps de travail individuel	
	Être capable de proposer une cohérence dans l'enchaînement des séquences	Durées des apprentissages des éléments - quantification	
	Être capable de déterminer la durée des séquences	Notion de répétition/charge de travail	
	Être capable de proposer un échauffement adapté au contenu de la séance	Bases anatomo-physiologiques de l'échauffement, général et spécifique	
	Être capable d'animer les différentes séquences dans la séance	Différents modes de conduite de séances	
OI 313 Être capable de réguler son intervention en fonction des réactions du public	Être capable d'enseigner les habiletés techniques fondamentales	Biomécanique appliquée aux techniques du FA Respect des règles posturales	
	Être capable d'adapter son comportement et son attitude aux publics concernés	Les styles d'enseignement La régulation pédagogique	
	Être capable d'adapter son organisation, le contenu et ses interventions en fonction des joueurs et des objectifs poursuivis	Connaissances des publics L'observation de terrain	
OI 314 Être capable d'évaluer un cycle d'enseignement en football américain	Être capable d'ajuster les modes de communication en fonction des groupes	La communication de l'enseignant	
	Être capable de définir des critères et des modalités d'évaluation	Les outils d'analyse et d'évaluation	
	Être capable d'évaluer l'impact de ses interventions	Les fondamentaux de l'observation	
OI 315 Être capable de conduire une action de détection des jeunes	Être capable de formaliser des bilans pédagogiques		
	Être capable de mettre en œuvre les batteries de tests	Programme national de détection Niveau d'exigences internationales	
	Être capable de repérer et sélectionner les prospects	Les critères de sélection	

	pratiquants de football américain	Être capable de renseigner les fiches de détection		candidat remet au jury le thème de la séance.
--	-----------------------------------	--	--	---

OI 3.2 Être capable de conduire une démarche d'entraînement			L'entretien : 30 mn au maximum Cette épreuve orale se déroule à la suite de la conduite de séance. Elle comporte 2 temps : 1^{er} temps (10 mn), le candidat justifie ses choix pédagogiques et de sécurité et explicite le déroulement de la séance 2^{ème} temps (20 mn), le candidat répond aux questions du jury sur sa présentation pédagogique et ses choix quant à la sécurité
OI 321 Être capable de définir le plan d'entraînement en football américain	Être capable de définir la performance en football américain	Culture de la discipline Logique interne de la discipline Modélisation de la performance Les facteurs de la performance	
	Être capable de maîtriser la terminologie spécifique	Conception générale de l'entraînement en football américain Principes d'entraînement	
	Être capable de prendre en compte les principes généraux de l'entraînement en football américain	Facteurs de la charge d'entraînement	
	Être capable de définir la charge d'entraînement	Principes de planification et de programmation	
	Être capable de planifier la saison sportive	Principes de gestion de la charge Dynamique des charges	
	Être capable d'élaborer les programmations de chaque cycle	Évaluation initiale, au cours du cycle, en fin de cycle Outils vidéo et statistique	
OI 322 Être capable de conduire l'entraînement en football américain	Être capable de déterminer les temps et les moyens des évaluations	Pédagogie de l'entraîneur Relation entraîné/entraîné Méthodologie de l'entraînement collectif	
	Être capable de mettre en place l'entraînement modélisé	Contraintes générales et exigences de l'activité Construire et présenter son système de jeu	
	Être capable de développer la capacité de performance de ses escouades et de son équipe	Principes tactiques. Rôles et missions Lecture collective et analyse vidéo Animation collective des systèmes et analyse vidéo	
	Être capable de préparer tactiquement	Anatomie et Physiologie en football américain Exigences physiques spécifiques par poste Les techniques de la préparation physique Méthodes de préparation et Planification	
	Être capable de conduire un programme individualisé de préparation physique spécifique adapté à l'âge du sportif	La technique en football américain Exigences techniques spécifiques par poste Méthodes – Drills – Clefs de lecture Planification	
	Être capable d'enseigner des éléments techniques du football américain	La confiance en soi La motivation La concentration Exigences mentales spécifiques par poste	

OI 323 Être capable d'encadrer une équipe en compétition	Être capable de préparer la stratégie de match	Modélisation de la situation de compétition	Cette épreuve orale est complétée, lors de la formation en centre, par deux évaluations formatives Formative 1 Production d'un dossier représentant le projet de perfectionnement sportif mené dans la structure associative lieu de l'alternance. Formative 2 (UC 333) Conduite de sessions de formation de cadres, dans le champ fédéral d'au moins 3 journées. Le candidat produit un rapport sur cette action de formation. Ce rapport est le support d'un entretien d'une durée de 30mn.
	Être capable de définir et faire partager un plan de match	Adapter son cahier de jeux	
	Être capable de préparer et d'animer la conférence d'avant-match	Coaching - Observation Lecture du jeu	
	Être capable de faire des choix tactiques/techniques en fonction de l'évolution du rapport d'opposition	Lecture des rapports d'opposition Remédiation continue en match	
	Être capable de conduire un bilan de match, de faire le lien entre compétition et entraînement	Technique de débriefing Communication spécifique	
	Être capable de réaliser une analyse vidéo	Outils d'évaluation de la situation de compétition	
	Être capable d'identifier la place de chacun au sein du groupe	Gestion de la dynamique de groupe	
	Être capable de développer l'émulation, l'entraide et le sentiment d'appartenance à l'équipe		
	Être capable de gérer l'équipe en situation de match		
OI 324 Être capable d'évaluer le cycle d'entraînement	Être capable de gérer les joueurs en situation de match	Outils d'évaluation de l'entraînement Tests et outil vidéo Comparaison objectifs / résultats obtenus	
OI 3.3 Être capable de conduire des actions de formation			
OI 331 Être capable d'élaborer des scénarios pédagogiques	Être capable de concevoir un cadre d'intervention adapté au public	Modalités d'intervention en FPC, dans le cadre fédéral et hors cadre fédéral La filière de formation FFFA	
OI 332 Être capable de préparer les supports de ses interventions	Être capable d'identifier les besoins en formation	Outils de communication - Outils informatiques Outils didactiques : grille d'analyse, vidéo (prise de vue, analyse/traitement de l'image, utilisation), bilans collectif et individuel, techniques de débriefing, ...	
	Être capable de fixer des objectifs		
	Être capable de choisir des contenus		
OI 333 Être capable de mettre en œuvre une situation formative	Être capable d'adapter des supports de formation	Rôle du tuteur Démarches pédagogiques en formation d'adultes Caractéristiques des publics en formation Organisations pédagogiques Choisir le support de formation adapté Critères de l'évaluation	
	Être capable d'assumer le rôle de tuteur pour des stagiaires en formation jusqu'au niveau III		
	Être capable de choisir les démarches formatives adaptées aux publics		
	Être capable de préciser l'organisation péda. aux stagiaires		
	Être capable d'utiliser les supports de formation		
OI 334 Être capable d'adapter son intervention aux réactions des stagiaires	Être capable d'utiliser les différentes procédures d'évaluation	Techniques d'analyse et de régulation Communication verbale et non verbale Briefing/débriefing en formation	
	Être capable d'observer les réactions		
OI 335 Être capable d'évaluer des actions de	Être capable de réguler son intervention	Modalités d'évaluation d'une action de formation Outils d'évaluation	

formation	Être capable de proposer des adaptations et évolutions possibles	Autoévaluation	
-----------	--	----------------	--

UC4 ÊTRE CAPABLE D'ENCADRER LE FOOTBALL AMÉRICAIN EN SÉCURITÉ

OI 4.1 Être capable de réaliser en sécurité les démonstrations techniques			La compétence sécurité est certifiée au cours de la séance pédagogique.
OI 411 Être capable d'évaluer les risques objectifs liés à la pratique	Être capable de définir et prendre en compte les situations les plus dangereuses du football américain Être capable de présenter les fondamentaux permettant de jouer efficacement en sécurité	Règles de la pratique en sécurité Biomécanique des techniques du football américain Biomécanique des techniques de préparation physique	
OI 412 Être capable de maîtriser ses propres capacités à effectuer une démonstration technique	Être capable de réaliser en sécurité les démonstrations techniques du football américain Être capable de réaliser en sécurité les démonstrations techniques de la préparation physique	Ergonomie et placement Accidentologie et traumatologie du football américain Pathologies spécifiques	
OI 413 Être capable d'expliciter les différents éléments de la démonstration technique	Être capable de définir les points clés des gestes techniques		
OI 4.2 Être capable de réaliser les gestes professionnels nécessaires à la sécurité des pratiquants			
OI 421 Être capable d'évaluer les risques objectifs liés à l'activité pour le pratiquant	Être capable d'analyser les compétences techniques des joueurs dans le cadre de l'entraînement et de la compétition Être capable d'évaluer les capacités physiques, motrices, mentales et intellectuelles des pratiquants	Connaissance des exigences de l'activité Connaissances des caractéristiques du public: développement moteur, maturité psychologique...	
OI 422 Être capable d'anticiper les risques potentiels pour le pratiquant	Être capable d'identifier les pratiques dangereuses Être capable d'assurer les manipulations et aides lors de la préparation physique	Mettre en adéquation les paramètres de la sécurité (matériel, état du terrain, nombre d'intervenants) avec les compétences du groupe (niveau, âge, nombre de pratiquants)	
OI 423 Être capable de maîtriser le comportement et les gestes à réaliser en cas d'incident ou d'accident	Être capable de sécuriser le lieu d'accident	PSC1	
OI 4.3 Être capable d'assurer la sécurité des pratiquants et des tiers			
OI 431 Être capable d'évaluer les risques objectifs liés au contexte de pratique	Être capable d'enseigner le football américain en inculquant et faisant respecter les valeurs de l'esprit sportif Être capable d'appliquer les règlements propres au football américain au niveau national et international Être capable d'assurer les manipulations et aides en préparation physique	Réglementation du sport en France Réglementation de la FFFA Règles d'arbitrage nationales et internationales La plaquette sécurité Le retour à la pratique après un KO	

OI 432 Être capable d'anticiper les risques juridiques liés à la pratique et au milieu dans lequel il se pratique	Être capable d'appliquer et de faire appliquer la réglementation fédérale et les règles de sécurité.	La licence – Le club Droits des associations sportives Responsabilité civile et pénale en sport Droits et devoirs des enseignants Encadrement des mineurs	
---	--	---	--

OI 433 Être capable d'assurer la sécurité passive des équipements	Être capable de vérifier la conformité des équipements individuels. Être capable de vérifier la conformité du matériel technique nécessaire à la pratique. Être capable de prévoir l'achat de nouveau matériel ou son reconditionnement	Normes matérielles Règles d'utilisation du matériel spécifique et pédagogique Outils de gestion du matériel	
OI 434 Être capable de prévenir les comportements à risque	Être capable de garantir un climat « sécuritaire » à l'entraînement et en compétition Être capable de développer et promouvoir les valeurs du football américain Être capable d'appliquer les règlements propres au football américain Être capable de participer à l'application, voire à la rédaction et l'évolution, du règlement intérieur de la structure Être capable de participer au dispositif de lutte contre le dopage, les incivilités et la violence dans le sport Être capable d'informer les joueurs sur les conduites dopantes, les procédures de contrôle et les comportements à risque Être capable de collaborer au contrôle anti-dopage Être capable de participer à la protection de la santé des sportifs Être capable d'alerter le cas échéant	Code d'éthique sportive. Règles édictées par la FFFA. Respect des arbitres Intérêt et principes d'élaboration d'un règlement intérieur Conduites sectaires Emprise mentale et dépendance Maltraitance physique Conduites dopantes et addictives. Définition, effets et différents types de dopage Réglementation générale sur la prévention et la lutte contre le dopage Démarche prophylactique Réglementation médicale en cours	

ANNEXE V – DESCRIPTION DES CONTENUS POSSIBLES DE FORMATION ET DE CERTIFICATION DU DESJEPS

Référentiel de certification du DES JEPS	Compétences métier <i>Ce que je dois réussir à faire</i>	Contenus de formation <i>Ce que je dois apprendre et faire pour être compétent</i>	Épreuves certificatives et formatrices
UC 1 ÊTRE CAPABLE DE CONSTRUIRE LA STRATÉGIE D'UNE ORGANISATION DU SECTEUR			
OI 1.1 Être capable de préparer la prise de décision			
OI 1.1.1 EC d'organiser une veille en termes d'information dans le champ d'intervention de l'organisation dans le cadre de réseaux professionnels	<p>Être capable de recevoir et de collecter les informations nécessaires au fonctionnement de la structure</p> <p>Être capable de s'inscrire dans une architecture réseau</p>	<p>Connaissance des réseaux professionnels</p> <p>Outils de communication moderne et veille documentaire</p> <p>Se construire une documentation</p> <p>Créer et mettre à jour des outils méthodologiques</p>	<p>Une seule épreuve certificative valide l'UC1 et l'UC2</p> <p>Elle s'organise en deux étapes :</p> <p>Etape1 : Production d'un rapport d'expérience professionnelle, de 20 à 30 pages, mené au sein de sa structure d'alternance formalisant la direction d'un projet sportif en vue de l'amélioration de la performance</p> <p>Etape 2 : Soutenance du projet</p> <p>Déroulement de l'épreuve : le candidat dispose de 20 minutes pour sa présentation assistée par des outils</p>
OI 112 EC d'analyser les caractéristiques économiques, sociales, politiques et culturelles du territoire de référence	<p>Être capable d'analyser l'environnement socioculturel de la structure</p> <p>Être capable de positionner sa structure dans les politiques des collectivités territoriales et des structures déconcentrées</p>	<p>L'organisation territoriale française</p> <p>Les politiques publiques en matière de sport, les politiques sportives des organismes décentralisés ou déconcentrés</p> <p>Les dispositifs d'accompagnement et de financement du sport</p> <p>Le MSS - Le CNOSF - Les fédérations - Le CNDS.</p> <p>Construire des partenariats locaux</p> <p>La convention collective nationale du sport.</p> <p>La FFFA, les ligues, les comités, les clubs.</p> <p>L'organisation internationale du football américain</p>	
OI 113 EC d'analyser l'impact des politiques publiques sur l'activité de l'organisation	Être capable d'analyser les répercussions des décisions politiques sur la structure	<p>Projet de club et politiques publiques</p> <p>Les statuts juridiques des structures sportives</p> <p>Créer et animer un réseau partenaires</p> <p>Activer la mise en place et la mise à jour d'outils de communication et de suivi de dispositif.</p> <p>Participer à la mise à jour d'indicateurs d'activité.</p>	
OI 114 EC de formaliser des diagnostics stratégiques pour les élus de l'organisation	<p>Être capable de réaliser un état des lieux de l'activité sur un bassin de pratique.</p> <p>Être capable d'évaluer les forces et les faiblesses de la structure</p> <p>Être capable de déterminer les caractéristiques des systèmes d'entraînement.</p>	<p>Méthodologie du bilan - Auditer une structure</p> <p>Organisation et fonctionnement d'une structure sportive</p> <p>Réaliser un état des lieux de l'activité sur un bassin de pratique</p> <p>Déterminer les caractéristiques des systèmes d'entraînement</p> <p>Évaluer les actions possibles en liaison avec le bilan et les possibilités.</p>	

	Être capable d'évaluer les actions possibles en liaison avec le bilan et les possibilités.		multimédia et répond ensuite pendant 40 minutes aux questions du jury.
--	--	--	--

OI 1.2 Être capable d'élaborer un projet de développement		
OI 121 EC de veiller au respect des objectifs, des valeurs et des méthodes de l'organisation dans une perspective éducative	Être capable d'élaborer et de faire partager une charte par les différents acteurs de l'entraînement.	Elaborer un cahier des charges Les valeurs du sport et du football américain Charte du joueur, Charte de l'éducateur Charte du sport de haut-niveau Mettre en place des indicateurs d'activité, des critères d'évaluation.
OI 122 EC de mobiliser les ressources internes dans la préparation d'un projet de développement	Être capable d'identifier et d'impliquer les personnes ressources au sein de la structure.	Méthodologie du projet Identifier et recruter les compétences Organiser et animer des réunions thématiques ou sectorielles
OI 123 EC d'animer une démarche d'ingénierie de projet	Être capable d'animer des comités de pilotage	Techniques d'animation de réunion Techniques de communication Construire une feuille de route Connaître les cycles d'un projet Instruire des dossiers de conventionnement des projets Développer des synergies au sein de l'organisation Suivre une démarche qualité
OI 124 EC de formaliser un projet de développement	Être capable de synthétiser et d'organiser les différentes composantes d'un projet de développement	Etablir un diagnostic Définir des objectifs Dégager une problématique et des champs d'intervention prioritaires. Evaluer les ressources disponibles Identifier et sélectionner des leviers de développement Décliner des axes de développement en actions opérationnelles. Programmer la mise en œuvre Etablir un échéancier des actions programmées Référer les actions proposées à un coût estimé Créer et diffuser un document de communication

OI 125 EC d'élaborer les dossiers de financement	Être capable d'instruire des dossiers de financement des projets	Répertoire des aides Subventions, sponsoring, et mécénat Instruction d'un dossier de financement Gestion financière associative Elaborer un suivi statistique et financier des projets en cours.	
--	--	--	--

OI 1.3 Être capable de mobiliser les instances dirigeantes élues			
OI 131 EC de transmettre l'information nécessaire à la prise de décision	Être capable de cibler les informations clefs et les présenter de manière exploitable	Cibler les informations clefs Outils de communication interne Préparer une note de synthèse Etablir des fiches d'opportunité Etablir des fiches de liaison Etablir des fiches « action »	
OI 132 EC d'exposer les alternatives stratégiques aux instances dirigeantes	Être capable de décrypter l'information et de proposer des options	Construire un argumentaire Construire des documents de présentation Négocier devant des décideurs	
OI 133 EC de préparer les travaux des assemblées décisionnelles	Être capable de mettre en forme des propositions de projet à soumettre au vote	Rédiger un projet Connaître et appliquer les Règlements et procédures fédérales relatives à la tenue de Co.Dir. et d'AG ordinaires et extraordinaires.	

UC 2 ÊTRE CAPABLE DE GÉRER LES RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIÈRES D'UNE ORGANISATION DU SECTEUR			
OI 2.1 Être capable de gérer les ressources humaines d'une organisation du secteur			
OI 211 EC de concevoir une stratégie de développement des ressources humaines	Être capable d'établir les besoins en personnel en fonction des objectifs et l'organisation de la structure.	Recruter – Mener un entretien d'embauche Etablir un bilan de compétences individuelles et collectives Construire son équipe	
OI 212 EC d'anticiper l'évolution des besoins en personnel	Être capable de faire des prospectives de développement de la structure	Stratégies de développement Evolutions des métiers de l'animation et du sport. Nomenclature des diplômes et des formations relatives au champ sportif.	
OI 213 EC de négocier le plan de formation du	Être capable d'élaborer et proposer une formation permanente continue	Proposer une Formation Permanente Continue	

personnel	Être capable de mener un entretien d'explicitation des besoins	Droit individuel à la formation (DIF) Elaborer un Plan Individuel de Formation Valider un plan de formation, assurer son suivi.
OI 214 EC de gérer les relations sociales au sein de l'organisation	Être capable de prévenir et de gérer les conflits interpersonnels	Communiquer dans la structure Gestion de conflits Diffuser l'information.
OI 215 EC de contrôler la gestion administrative du personnel	Être capable de définir des missions et leurs rémunérations	CCNS - Notion de rémunération dans la branche professionnelle Créer une fiche de poste - Établir un contrat de travail. Clarifier les missions et suivre la consommation des moyens attribués.
OI 216 EC de procéder à l'évaluation des personnels	Être capable de vérifier la qualité du travail et le degré d'implication des personnels en fonction de la fiche de poste	Mener un entretien d'évaluation. Créer des outils d'évaluation. Proposer des perspectives d'évolution.
OI 2.2 Être capable de gérer les ressources financières d'une organisation du secteur		
OI 221 EC d'établir les budgets prévisionnels et les dossiers de financement	Être capable de définir les besoins financiers en fonction des différents projets	Notions de budgets prévisionnels Place, droits et devoirs des instances partenaires Mobiliser des financements
	Être capable de mettre en place des partenariats de financement	
OI 222 EC d'organiser le fonctionnement financier de l'organisation	Être capable de répartir les apports financiers en fonction des différents postes	Budgétiser les actions à court, moyen et long terme Définir un plan stratégique de développement Budgétiser en années sportive mais aussi civile.
OI 223 EC de négocier avec les prestataires de l'organisation	Être capable de présenter un argumentaire sur un projet d'action	Business plan Connaître les bases de la négociation. Établir une analyse concurrentielle
OI 224 EC de contrôler les différentes procédures d'exécution budgétaire	Être capable de contrôler le résultat des demandes de financement	Gestion financière associative (aspects budgétaires et comptables) Notions de plan comptable
	Être capable de vérifier la concordance des dépenses avec le projet	
OI 2.3 Être capable de rendre compte de la mise en œuvre de la délégation		
OI 231 EC d'évaluer la pertinence des modes de fonctionnement de l'organisation	Être capable de mesurer l'adéquation moyen mis en œuvre/résultat obtenu	Outils d'analyse des résultats et des moyens mis en œuvre : indicateurs, grille, compte rendu d'activité... Concevoir et suivre une démarche qualité au sein du club.
	Être capable de concevoir une démarche qualité	

OI 232 EC d'expliquer les écarts constatés entre les résultats et les objectifs fixés	Être capable d'analyser les causes des écarts constatés entre les résultats et les objectifs fixés dans le projet, sur le plan humain et financier	Connaissance des facteurs de réussite humains et financiers de la mise en œuvre d'un projet Concevoir et faire évoluer des indicateurs d'activité Décrypter et traduire un chiffrage Etablir et diffuser une enquête de satisfaction	
OI 233 EC d'élaborer des propositions d'évolutions possibles	Être capable de déterminer des moyens humains et financiers dans le cadre de nouvelles perspectives	Veille stratégique Connaître les concepts de prospective. Construire un plan pluriannuel de développement	

UC 3 ÊTRE CAPABLE DE DIRIGER UN SYSTÈME D'ENTRAÎNEMENT EN FOOTBALL AMÉRICAIN

OI 3.1 Être capable de programmer le plan de performance sportive			
OI 311 EC d'analyser les facteurs de la performance sportive	Être capable de modéliser la performance en football américain	Analyse de l'activité - Analyse de la tâche sportive Les exigences du football américain de haut niveau Facteurs et indicateurs de performance Modélisation Le profil des compétences des joueurs et de l'équipe	L'UC3 et l'UC4 sont validées par une épreuve certificative. Trois épreuves certificatives possibles. Épreuve certificative n°1 : Évaluation de la conception du plan et de la planification de la performance sportive
OI 312 EC de définir les objectifs de performance à court, moyen et long terme	Être capable de formaliser les objectifs d'un projet de performance	De l'analyse de la situation de départ à la détermination des objectifs Analyser le jeu, évaluer les joueurs, évaluer l'équipe	
	Être capable de séquencer et hiérarchiser les objectifs	Poser un diagnostic Déterminer les objectifs en lien avec les facteurs de performance Savoir-faire et savoir-être liés à la performance Connaître le calendrier national et international et la réglementation, afin d'arrêter un plan d'entraînement en fonction d'objectifs préalablement définis. Appréhender la relation : charge d'entraînement optimisation de la performance et récupération.	
OI 313 EC de choisir les indicateurs de réussite intermédiaires	Être capable de définir les étapes du plan de performance	Caractéristiques des niveaux de pratique nationale et internationale en fonction des catégories d'âge	
	Être capable de reconnaître les indicateurs d'étape	Utiliser les outils usuels d'analyse de la performance Construire des outils Hiérarchiser les indicateurs	
OI 314 EC de définir une politique de détection des	Être capable de mettre en œuvre la politique de détection fédérale	PES et détection à la FFFA	

jeunes sportifs	Être capable de proposer des évolutions du modèle mis en œuvre	Méthodologie de la détection Les tests de détections Le programme de l'EdF jeune	Le document support doit être remis au jury au plus tard 15 jours avant l'épreuve.
OI 315 EC d'organiser les échanges de pratique avec une équipe technique	Être capable de prendre en charge l'information et la formation des différents intervenants d'un staff technique (entraîneur ; préparateur physique, préparateur mental, équipe médicale...)	Management et gestion des compétences Formation continue des entraîneurs de haut niveau	
OI 3.2 Être capable de planifier la préparation de la performance sportive			Déroulement de l'épreuve :
OI 321 EC d'organiser la cohérence entre les différents temps de la préparation de la performance sportive	Être capable de planifier le processus d'entraînement	Méthodologie de développement des habiletés techniques ; des compétences perceptives et décisionnelles ; des compétences relationnelles La planification stratégique dans le projet sportif. Les principes de structuration de la saison sportive : la planification par objectifs. Le suivi de l'entraînement. Le suivi des compétitions. Maîtriser les caractéristiques des systèmes d'entraînement : Préparation technique et de l'optimisation de la gestuelle spécifique. Secteur de la préparation tactique et de l'optimisation des habiletés tactiques en situation de compétition. Secteur de la préparation diététique. Secteur de la protection et de la santé de l'athlète. L'intelligence du joueur : adaptation et action située. Initiative et système tactique. La cohésion et performance. Les relations inter individuelles	Le candidat dispose de 20 minutes pour présenter avec support multimédia le plan de performance et sa mise en œuvre et répond ensuite pendant 40 minutes aux questions des examinateurs. Épreuve n°2 : Conduite d'une séance d'entraînement, en sécurité , intégrée au projet sportif de la structure
OI 322 EC de définir les axes de la préparation physique des athlètes	Être capable de prendre en compte les déterminants de la préparation physique générale et spécifique, individuelle et collective	Méthodologie de développement des ressources physiques spécifiques au football américain Modélisation de la préparation physique en football américain Préparation physique par poste Planifier et programmer l'entraînement physique État de forme, sur entraînement, récupération Individualisation L'évaluation : du diagnostic aux objectifs de travail Évaluer et analyser le travail	Cette épreuve se déroule dans la structure d'accueil et prend la forme d'une séance d'entraînement dont le thème est choisi par le candidat et s'inscrit dans la dynamique de la programmation du projet d'entraînement de la structure, suivie
OI 323 EC de définir les axes de la préparation mentale des athlètes	Être capable de déterminer la nature de l'affrontement en football américain sur le plan psychologique	Psychologie des sports de combat collectif Caractéristiques psychologique du joueur de haut-niveau Ressources mentales du joueur de haut niveau	

	<p>Être capable de développer les ressources mentales et psychologiques des joueurs</p> <p>Être capable d'évaluer les compétences des experts pouvant aider l'entraîneur</p>	<p>Techniques de préparation mentale</p> <p>Notions d'habiletés mentales : la motivation, la confiance en soi, l'estime de soi</p> <p>Optimisation du potentiel psychologique à l'entraînement et hors entraînement, en phase pré compétitive, en phase compétitive, en phase post compétitive</p> <p>Outils de gestion : la relation entraîneur/joueur, gestion des conflits, gestion des échecs, gestion du stress</p>	<p>d'un entretien.</p> <p>Déroulement possible en 3 phases de l'épreuve :</p> <p>-Phase 1 : présentation du candidat visant à situer la séance choisie dans le projet annuel d'entraînement : objectifs, place (durée 5 à 10 mn) ;</p> <p>-Phase 2 : conduite de la séance proprement dite (durée : 60 mn) ;</p> <p>-Phase 3 : entretien avec le jury, portant sur l'analyse critique de la séance effectuée (durée 30 mn maximum) et sur les perspectives d'entraînement à venir.</p>
<p>OI 324 EC de concevoir une politique de suivi social et professionnel des sportifs</p>	<p>Être capable de mettre en place un système permettant à l'athlète de s'entraîner et de préparer son avenir professionnel</p>	<p>Les dispositifs de formation</p> <p>Les dispositifs de reconversion</p> <p>Les réseaux et les personnes ressources qui les animent</p>	
<p>OI 3.3 Être capable d'accompagner l'athlète vers l'optimisation de la performance</p>			
<p>OI 331 EC de diriger l'entraînement en football américain</p>	<p>Être capable de conduire l'entraînement collectif et individuel</p>	<p>Pédagogie de l'entraîneur</p> <p>Méthodologie de l'entraînement collectif en grand groupe</p> <p>Principes de gestion de l'entraînement de haut niveau</p> <p>Formes collectives et individuelles</p> <p>Observer. Analyser</p>	<p>Épreuve certificative n°3 :</p> <p>Évaluation d'une action de formation de cadres sportifs.</p>
	<p>Être capable de préparer tactiquement</p>	<p>Rôles – Missions – Principes</p> <p>Lecture collective et analyse vidéo</p> <p>Animation collective des systèmes offensifs, défensifs</p>	
	<p>Être capable de préparer techniquement</p>	<p>Evolutions techniques dans le football américain de haut niveau</p> <p>Préparation technique spécifique par poste</p> <p>Favoriser la progression des habiletés techniques</p> <p>Profil de compétences techniques.</p>	
<p>OI 332 EC de veiller au respect des différents protocoles de travail établis</p>	<p>Être capable de définir et de faire respecter un cahier des charges</p>	<p>Règles de vie en groupe et gestion de l'environnement humain</p> <p>Concevoir et suivre un tableau de bord de l'entraînement</p> <p>Évaluer et remédier</p> <p>Travailler en collaboration avec d'autres structures</p> <p>Travailler en collaboration avec d'autres personnes (<i>préparateur physique, mental, kiné, médecin ...</i>).</p> <p>Activer et entretenir un réseau.</p>	
<p>OI 333 EC d'encadrer les athlètes dans le cadre de la compétition</p>	<p>Être capable de préparer la stratégie de match</p>	<p>Modélisation de la situation de compétition</p> <p>Adapter son cahier de jeux</p>	
	<p>Être capable de définir et faire partager un plan de match</p>		

	<p>Être capable de préparer et d'animer la conférence d'avant-match</p> <p>Être capable de faire des choix tactiques/techniques en fonction de l'évolution du rapport d'opposition</p> <p>Être capable de conduire un bilan de match, de faire le lien entre compétition et entraînement</p> <p>Être capable de réaliser une analyse vidéo</p> <p>Être capable d'identifier la place de chacun au sein du groupe</p> <p>Être capable de développer l'émulation, l'entraide et le sentiment d'appartenance à l'équipe</p> <p>Être capable de gérer l'équipe en situation de match</p> <p>Être capable de gérer les joueurs en situation de match</p>	<p>Coaching - Observation</p> <p>Lecture du jeu</p> <p>Lecture des rapports d'opposition</p> <p>Remédiation continue en match</p> <p>Technique de débriefing</p> <p>Communication spécifique</p> <p>Outils d'évaluation de la situation de compétition</p> <p>La notion de groupe</p> <p>Gestion de la dynamique de groupe en football américain</p>	<p>Épreuve organisée en centre qui prend la forme d'un exposé suivi d'un entretien.</p> <p>Le candidat est placé dans une structure de formation fédérale. Il participe à la conception, la conduite et l'évaluation des actions de formation. Il réalise un rapport d'activité, validé par le responsable de la structure de formation. Le document support de l'épreuve n°3 doit être remis au jury au plus tard 15 jours avant l'épreuve.</p> <p>Déroulement de l'épreuve :</p> <p>Elle se déroule en 2 phases :</p> <p>Phase 1 : le candidat expose son activité dans le cadre de la formation fédérale en s'appuyant sur le rapport d'activité</p>
<p>OI 334 EC de mettre en œuvre des médiations d'ordre stratégique, technique, physique ou relationnel</p>	<p>Être capable d'intervenir auprès d'un athlète ou d'une équipe afin d'en améliorer la performance</p>	<p>Liaison style de management et performance.</p> <p>Les compétences de l'entraîneur/manager.</p> <p>La relation entraîneur/joueur et la performance.</p> <p>Agir sur les caractéristiques des équipes sportives.</p> <p>Les étapes de construction de l'équipe sportive.</p> <p>Rôles et statuts.</p> <p>Favoriser la performance collective :</p> <p>Adapter son intervention aux situations</p> <p>Management et entraînement.</p> <p>Management pré compétitif.</p> <p>Management compétitif.</p> <p>Management post compétitif.</p> <p>Le management du « staff » : la performance collective de l'encadrement sportif dans le football américain de haut niveau national et international</p> <p>Etude des productions de jeu au niveau international</p>	

OI 335 EC de gérer la relation avec les médias	Être capable de communiquer avec les différents médias	S'exprimer à l'oral, s'exprimer par écrit Maîtrise de l'anglais Maîtrise de sa propre image Communiquer avec les médias Prendre la parole en public.	effectué (durée 10 mn). Phase 2 : entretien avec le jury (durée 20 mn).
OI 3.4 Être capable de conduire l'évaluation du projet de la performance			
OI 341 EC de formaliser les bilans sportifs	Être capable de produire des documents d'analyse	Rédaction de bilans Analyse de l'activité et de la tâche Analyser les points positifs et négatifs d'une compétition. Réaliser un bilan individualisé du joueur	
OI 342 EC d'analyser les écarts constatés entre les résultats et les objectifs fixés	Être capable de préciser la nature, l'ordre de grandeur et les causes des écarts constatés entre les résultats et les objectifs fixés sur le plan de la performance	Outils d'analyse de l'activité et de la tâche Mettre en perspective des composantes de la performance avec les réalisations et les moyens.	
OI 343 EC de proposer aux instances dirigeantes de nouvelles perspectives de développement	Être capable d'utiliser les bilans pour réorganiser le projet	Analyser et réorganiser le système d'entraînement Présentation et argumentation d'un nouveau projet de performance Négocier et convaincre une équipe dirigeante	
OI 3.5 Être capable d'organiser des actions formatives dans le cadre des réseaux professionnels de l'organisation			
OI 351 EC de concevoir des actions de formation adaptées aux besoins des réseaux professionnels de l'organisation	Être capable de proposer des formations de cadres et de dirigeants répondant aux besoins des individus et des structures	Parcours de formation de cadres et de dirigeants Concevoir des contenus de formation adaptés Conduire une évaluation diagnostique des publics en formation. Connaître et anticiper les attentes des publics en formation	
OI 352 EC de coordonner la mise en œuvre des actions de formation décidées	Être capable d'organiser un programme de formation et des épreuves de certification	Alternance et tutorat Exigences fédérales Réseaux et personnes ressources (ETR) Concevoir et instruire des conventionnements.	
OI 353 EC d'animer des actions de formation	Être capable de transmettre un savoir-faire aux cadres et un savoir-faire aux élus fédéraux	Evaluation diagnostique d'un public Techniques pédagogiques en fonction des différents publics Outils informatiques et vidéo Organisation pédagogique : en centre, en alternance, à distance Maîtriser les différentes techniques de communication Techniques et méthodes de la formation pour adultes	

OI 354 EC de participer aux échanges professionnels dans le cadre de formation de formateurs	Être capable de proposer une analyse de l'action de formation et d'en tirer des conclusions : poursuite, réaménagement, réorientation	Analyse des besoins du public et des structures Analyse des moyens de formation Analyse de la pertinence de la formation Accompagner des personnes en formation en qualité de tuteur	
OI 355 EC d'évaluer des actions de formation	Être capable d'analyser les compétences acquises par les candidats	Analyse des grilles de notation des certifications Réaliser des questionnaires de satisfaction. Mener un entretien évaluatif	

UC4 ÊTRE CAPABLE D'ENCADRER LE FOOTBALL AMÉRICAIN EN SÉCURITÉ

OI 4.1 Être capable de réaliser en sécurité les démonstrations techniques			Épreuve certificative : Analyse vidéo
OI 411 Être capable d'évaluer les risques objectifs liés à la pratique	Être capable de définir et prendre en compte les situations les plus dangereuses du football américain Être capable de présenter les fondamentaux permettant de jouer efficacement en sécurité	Règles de la pratique en sécurité Biomécanique des techniques du football américain Biomécanique des techniques de préparation physique Ergonomie et placement	Cette épreuve se déroule en centre de formation et prend la forme d'un exposé suite à une analyse technico-tactique et de sécurité d'une séquence vidéo d'un match international, suivie d'un entretien.
OI 412 Être capable de maîtriser ses propres capacités à effectuer une démonstration technique	Être capable de réaliser en sécurité les démonstrations techniques du football américain Être capable de réaliser en sécurité les démonstrations techniques de la préparation physique	Accidentologie et traumatologie du football américain Pathologies spécifiques Connaître le matériel. Connaître la traumatologie spécifique. Connaître les spécificités anatomo-physiologiques des différents publics.	
OI 413 Être capable d'explicitier les différents éléments de la démonstration technique	Être capable de définir les points clés des gestes techniques	Informers des risques liés à la pratique intensive. Textes et réglementations sur le dopage. Conséquences sur la santé. Conséquences sociales. Conséquences disciplinaires. Pouvoir se mettre en jeu à l'occasion d'une démonstration technique ou utiliser des supports pédagogiques variés pour faire passer son message. Maîtriser les différents gestes techniques	
OI 4.2 Être capable de réaliser les gestes professionnels nécessaires à la sécurité des pratiquants			Déroulement de l'épreuve : L'épreuve se déroule en 3 phases.
OI 421 Être capable d'évaluer les risques objectifs liés à l'activité pour le pratiquant	Être capable d'analyser les compétences techniques des joueurs dans le cadre de l'entraînement et de la compétition Être capable d'évaluer les capacités physiques, motrices, mentales et intellectuelles des pratiquants	Connaissance des exigences de l'activité Connaissances des caractéristiques du public: développement moteur, maturité psychologique... Faire pratiquer le volley-ball dans un environnement aussi sécurisé que possible.	Phase 1 : durée 30 mn Le candidat dispose de 30 mn pour analyser le document vidéo mis à sa disposition par le jury, interpréter et

OI 422 Être capable d'anticiper les risques potentiels pour le pratiquant	Être capable d'identifier les pratiques dangereuses Être capable d'assurer les manipulations et aides lors de la préparation physique	Mettre en adéquation les paramètres de la sécurité (matériel, état du terrain, nombre d'intervenants) avec les compétences du groupe (niveau, âge, nombre de pratiquants) Maîtrise d'un environnement de pratique sécurisé	concevoir à partir de cette analyse des propositions d'entraînement visant l'optimisation de la performance en sécurité ; Phase 2 : durée 15 mn
OI 423 Être capable de maîtriser le comportement et les gestes à réaliser en cas d'incident ou d'accident	Être capable de sécuriser le lieu d'accident	PSC1 Mise à niveau de l'AFPS PSC1. Maîtriser les gestes de premiers secours	
OI 4.3 Etre capable d'assurer la sécurité des pratiquants et des tiers			Phase 3 : durée 15 mn Le candidat expose au jury le résultat de ces observations, leur interprétation et les propositions d'entraînement ; Phase 3 : durée 15 mn Le candidat s'entretient avec le jury sur les observations faites, et sur la pertinence de propositions envisagées dans le cadre la planification du projet sportif. Épreuve certificative n°4 : Évaluation à partir d'une analyse vidéo de la capacité de conception de l'entraînement Elle se déroule en centre et prend la forme d'une
OI 431 Être capable d'évaluer les risques objectifs liés au contexte de pratique	Être capable d'enseigner le football américain en inculquant et faisant respecter les valeurs de l'esprit sportif	Réglementation du sport en France Réglementation de la FFFA - Règlement disciplinaire	
	Être capable d'appliquer les règlements propres au football américain au niveau national et international	Règles d'arbitrage nationales et internationales La plaquette sécurité	
	Être capable d'assurer les manipulations et aides en préparation physique	Le retour à la pratique après un KO	
OI 432 Être capable d'anticiper les risques juridiques liés à la pratique et au milieu dans lequel il se pratique	Être capable d'appliquer et de faire appliquer la réglementation fédérale et les règles de sécurité.	La licence – Le club Droits des associations sportives. Responsabilité civile et pénale en sport. Droits et devoirs des enseignants. Encadrement des mineurs.	
OI 433 Être capable d'assurer la sécurité passive des équipements	Être capable de vérifier la conformité des équipements individuels.	Normes matérielles Règles d'utilisation du matériel spécifique et pédagogique Outils de gestion du matériel	
	Être capable de vérifier la conformité du matériel technique nécessaire à la pratique.		
	Être capable de prévoir l'achat de nouveau matériel ou son reconditionnement		
OI 434 Être capable de prévenir les comportements à risque	Être capable de garantir un climat « sécuritaire » à l'entraînement et en compétition	Code d'éthique sportive. Règles édictées par la FFFA. Respect des arbitres	
	Être capable de développer et promouvoir les valeurs du football américain		
	Être capable d'appliquer les règlements propres au football américain		
	Être capable de participer à l'application, voire à la rédaction et l'évolution, du règlement intérieur de la structure	Intérêt et principes d'élaboration d'un règlement intérieur	

	Être capable de participer au dispositif de lutte contre le dopage, les incivilités et la violence dans le sport	Conduites sectaires Emprise mentale et dépendance Maltraitance physique	analyse de séquence vidéo, un exposé, suivie d'un entretien. Le document vidéo présente des joueurs de haut niveau en situation de match, d'une durée de 2 mn
	Être capable d'informer les joueurs sur les conduites dopantes, les procédures de contrôle et les comportements à risque	Conduites dopantes et addictives. Définition, effets et différents types de dopage Réglementation générale sur la prévention et la lutte contre le dopage	
	Être capable de collaborer au contrôle anti-dopage		
	Être capable de participer à la protection de la santé des sportifs	Démarche prophylactique	

		Être capable d'alerter le cas échéant	Réglementation médicale en cours	<p>maximum. Déroulement possible de l'épreuve : Phase 1 : durée 30 mn Le candidat dispose de trente minutes pour lire et interpréter le document vidéo mis à sa disposition puis concevoir à partir de cette analyse des propositions d'entraînement visant l'optimisation de la performance ; Phase 2 : durée 20 mn Le candidat expose face à un jury le résultat de ces observations, leur interprétation et les propositions d'entraînement ; Phase 3 : durée 20 mn Le candidat s'entretient avec le jury sur les observations faites, et sur la pertinence de propositions envisagées dans le cadre du projet sportif.</p>
--	--	---------------------------------------	----------------------------------	---

ANNEXE VI – DESCRIPTION DES CONTENUS POSSIBLES DE FORMATION ET DE CERTIFICATION DE L'UCC FOOTBALL AMERICAIN

Référentiel de certification de l'UCC	Compétences métier <i>Ce que je dois réussir à faire</i>	Contenus de formation <i>Ce que je dois apprendre et faire pour être compétent</i>	Épreuves certificatives
OTI EC de conduire des cycles d'initiation dans les activités du « football américain » jusqu'au premier niveau de compétition.			
OI 1 - EC de mobiliser les connaissances professionnelles spécifiques à la pratique du « football américain ».			
OI 1.1. EC de définir les termes et usages spécifiques ;	<p>Être capable de recevoir et de collecter les informations nécessaires au fonctionnement de la structure</p> <p>Être capable de s'inscrire dans une architecture réseau</p>	<p>Connaissance du réseau professionnel et de documentation</p> <p>Connaissance des moyens de communication</p> <p>Connaître la documentation nationale</p> <p>Créer et mettre à jour des outils méthodologiques (<i>modes opératoires, etc.</i>)</p> <p>Effectuer des recherches documentaires dans le cadre de l'organisation de rattachement.</p> <p>Réaliser des produits documentaires répondant aux besoins des projets en cours.</p>	<p>Épreuve certificative : Évaluation d'un cycle d'initiation.</p> <p>Épreuve organisée en centre qui prend la forme d'un exposé suivi d'un entretien.</p>
OI 1.2. EC de rappeler les règles spécifiques ;	<p>Être capable d'analyser l'environnement socioculturel de la structure</p> <p>Être capable de prendre en compte les éléments qui peuvent concerner la structure dans les politiques des collectivités territoriales et des structures déconcentrées</p>	<p>Analyse des composantes de la politique d'une structure décentralisée ou déconcentrée</p> <p>Connaître les dispositifs d'accompagnement mis en place par les partenaires institutionnels du club.</p> <p>Construire des partenariats locaux (<i>collectivités locales, organisations professionnelles...</i>)</p> <p>Connaître les structures locales, régionales, nationales et internationales existantes :</p> <p>Le MS (<i>services et les établissements déconcentrés</i>).</p> <p>Le CNOSF, Les fédérations, Le CNDS.</p> <p>La convention collective nationale du sport.</p> <p>L'organisation du FA, administration et compétition.</p> <p>La FFFA, les ligues, les comités, les clubs</p>	<p>Le candidat est placé dans une structure. Il anime plusieurs séances d'initiation (minimum 4) de football américain. Il réalise un rapport d'activité, validé par le responsable de la structure.</p> <p>Le document support de l'épreuve d'une dizaine de pages doit être remis au jury au plus tard 15</p>

<p>OI 1.3. d'expliciter principes techniques.</p>	<p>EC les</p>	<p>Être capable d'analyser les répercussions des décisions politiques sur la structure</p>	<p>Connaissance des politiques publiques en matière de sport Décliner les priorités des politiques publiques au regard des besoins du club. Activer la mise en place et la mise à jour d'outils de communication et de suivi de dispositif. Connaître le statut juridique de l'organisation. Activer le réseau de différents partenaires intervenant auprès de l'organisation. Appréhender les aspects juridiques liés à la pratique. Participer à la mise à jour d'indicateurs d'activité.</p>	<p>jours avant l'épreuve.</p> <p>Déroulement de l'épreuve :</p> <p>Elle se déroule en 2 phases :</p> <p>Phase 1 : le candidat expose son activité dans le cadre de l'initiation en s'appuyant sur le rapport d'activité effectué (durée 10 mn).</p> <p>Phase 2 : entretien avec le jury (durée 20 mn).</p>
<p>OI 2 - EC de maîtriser les techniques spécifiques à la pratique du « football américain ».</p>				
<p>OI 2.1. d'appréhender l'environnement de la pratique ;</p>	<p>EC de</p>	<p>Être capable d'élaborer et de faire partager une charte par les différents acteurs de l'entraînement.</p>	<p>Elaborer un cahier des charges Charte de l'éthique et de la déontologie Charte du joueur, Charte de l'éducateur Charte du sport de haut-niveau Mettre en place des indicateurs d'activité, des critères d'évaluation.</p>	

<p>OI 2.2. EC d'utiliser le matériel spécifique en sécurité ;</p>	<p>Être capable d'identifier et d'impliquer les personnes ressources au sein de la structure.</p>	<p>Connaissance des moyens nécessaires à l'élaboration d'un projet Identification des ressources humaines Organiser et animer des réunions thématiques ou sectorielles</p>	
<p>OI 2.3. EC d'intervenir pour assurer l'apprentissage en toute sécurité ;</p>	<p>Être capable d'organiser et d'animer des réunions thématiques ou sectorielles avec les différents acteurs du projet</p>	<p>Techniques d'animation de réunion Techniques de communication Conception d'une feuille de route Connaître les cycles d'un projet Instruire des dossiers de conventionnement des projets Développer des synergies au sein de l'organisation. Animer des comités de pilotage. Suivre une démarche qualité.</p>	
<p>OI 2.4. EC de démontrer les gestes techniques en football américain ;</p>	<p>Être capable de synthétiser et organiser les différentes composantes d'un projet de développement</p>	<p>Etablir un diagnostic chiffré et éclairé de la situation. Définir des objectifs vérifiables, accessibles, explicites. Dégager une problématique et des champs d'intervention prioritaires. Identifier et sélectionner des leviers de développement. Activer l'ensemble des atouts du club. Décliner des axes de développements en actions opérationnelles. Proposer un catalogue d'actions opératoires. Etablir un échéancier et un rétro planning relatif à l'ensemble des actions programmées. Référencer les actions proposées à un coût estimé. Créer un document communiquant. Accompagner la diffusion de ce document auprès des acteurs et des partenaires du projet.</p>	
<p>OI 2.5. EC d'entretenir le matériel spécifique pour le bon déroulement de l'activité football américain.</p>	<p>Être capable d'instruire des dossiers de financement des projets</p>	<p>Connaissances des différentes sources de financement : sponsors, collectivités, ressources propres... Connaissance des modalités d'instruction d'un dossier de financement Connaissance de la gestion financière associative Elaborer un suivi statistique et suivi financier des projets en cours. Connaître la gestion financière associative (<i>aspects budgétaires et comptables</i>).</p>	

OI.3. EC de choisir et mettre en œuvre des situations pédagogiques permettant l'apprentissage en sécurité du « football américain » jusqu'au premier niveau de compétition.		
<p>OI 3.1. EC de prendre en compte le niveau de pratique initial des publics ;</p>	<p>Être capable de cibler les informations clefs et les présenter de manière exploitable</p>	<p>Cibler les informations clefs Savoir analyser les informations Outils de communication interne Etablir des fiches d'opportunité. Préparer une note de synthèse Etablir des fiches de liaison Etablir des fiches « action »</p>
<p>OI 3.2. EC d'adapter des situations d'animation aux différents publics ;</p>	<p>Être capable de décrypter l'information et de proposer des options</p>	<p>Construire un argumentaire Construire des documents de présentation Outils informatiques propres à la présentation assistée par ordinateur Négocier devant des décideurs</p>
<p>OI 3.3. EC d'évaluer la progression des publics ;</p>	<p>Être capable de mettre en forme des propositions de projet à soumettre aux votes</p>	<p>Rédiger un projet Connaître et appliquer les Règlements fédéraux et les procédures fédérales relatives à la tenue de comités directeurs et d'assemblées générales ordinaires et extraordinaires.</p>
<p>OI 3.4. EC de concevoir un cycle d'initiation en football américain;</p>	<p>Être capable d'établir les besoins en personnel en fonction des objectifs et l'organisation de la structure.</p>	<p>Analyse du fonctionnement de la structure (audit) Etablir un bilan de compétences individuelles et collectives</p>
<p>OI 3.5. EC de fixer les limites de sécurité pour les pratiquants sur les différents lieux de pratique.</p>	<p>Être capable de faire des prospectives de développement de la structure</p>	<p>Stratégies de développement Evolutions des métiers de l'animation et du sport. Nomenclature des diplômes et des formations relatives au champ sportif.</p>

ANNEXE VII– DESCRIPTION DES CONTENUS POSSIBLES DE FORMATION ET DE CERTIFICATION DE L’UCC FLAG

Référentiel de certification de l’UCC	Compétences métier <i>Ce que je dois réussir à faire</i>	Contenus de formation <i>Ce que je dois apprendre et faire pour être compétent</i>	Épreuves certificatives
OTI EC de conduire des cycles d’initiation dans les activités du « flag » jusqu’au premier niveau de compétition.			
OI 1 - EC de mobiliser les connaissances professionnelles spécifiques à la pratique du « Flag ».			
OI 1.1. EC de définir les termes et usages spécifiques ;	<p>Être capable de recevoir et de collecter les informations nécessaires au fonctionnement de la structure</p> <p>Être capable de s’inscrire dans une architecture réseau</p>	<p>Connaissance du réseau professionnel et de documentation</p> <p>Connaissance des moyens de communication</p> <p>Connaître la documentation nationale</p> <p>Créer et mettre à jour des outils méthodologiques (<i>modes opératoires, etc.</i>)</p> <p>Effectuer des recherches documentaires dans le cadre de l’organisation de rattachement.</p> <p>Réaliser des produits documentaires répondant aux besoins des projets en cours.</p>	<p>Épreuve certificative : Évaluation d’un cycle d’initiation.</p> <p>Épreuve organisée en centre qui prend la forme d’un exposé suivi d’un entretien.</p>
OI 1.2. EC de rappeler les règles spécifiques ;	<p>Être capable d’analyser l’environnement socioculturel de la structure</p> <p>Être capable de prendre en compte les éléments qui peuvent concerner la structure dans les politiques des collectivités territoriales et des structures déconcentrées</p>	<p>Analyse des composantes de la politique d’une structure décentralisée ou déconcentrée</p> <p>Connaître les dispositifs d’accompagnement mis en place par les partenaires institutionnels du club.</p> <p>Construire des partenariats locaux (<i>collectivités locales, organisations professionnelles...</i>)</p> <p>Connaître les structures locales, régionales, nationales et internationales existantes :</p> <p>Le MS (<i>services et les établissements déconcentrés</i>).</p> <p>Le CNOSF, Les fédérations, Le CNDS.</p> <p>La convention collective nationale du sport.</p> <p>L’organisation du FA, administration et compétition.</p> <p>La FFFA, les ligues, les comités, les clubs</p>	<p>Le candidat est placé dans une structure. Il anime plusieurs séances d’initiation (minimum 4) de flag.</p> <p>Il réalise un rapport d’activité, validé par le responsable de la structure.</p> <p>Le document support de l’épreuve d’une dizaine de pages doit être remis au jury au plus tard 15</p>

<p>OI 1.3. d'expliciter principes techniques.</p>	<p>EC les</p>	<p>Être capable d'analyser les répercussions des décisions politiques sur la structure</p>	<p>Connaissance des politiques publiques en matière de sport Décliner les priorités des politiques publiques au regard des besoins du club. Activer la mise en place et la mise à jour d'outils de communication et de suivi de dispositif. Connaître le statut juridique de l'organisation. Activer le réseau de différents partenaires intervenant auprès de l'organisation. Appréhender les aspects juridiques liés à la pratique. Participer à la mise à jour d'indicateurs d'activité.</p>	<p>jours avant l'épreuve.</p> <p>Déroulement de l'épreuve :</p> <p>Elle se déroule en 2 phases :</p> <p>Phase 1 : le candidat expose son activité dans le cadre de l'initiation en s'appuyant sur le rapport d'activité effectué (durée 10 mn).</p> <p>Phase 2 : entretien avec le jury (durée 20 mn).</p>
<p>OI 2 - EC de maîtriser les techniques spécifiques à la pratique du « Flag ».</p>				
<p>OI 2.1. d'appréhender l'environnement de la pratique ;</p>	<p>EC de</p>	<p>Être capable d'élaborer et de faire partager une charte par les différents acteurs de l'entraînement.</p>	<p>Elaborer un cahier des charges Charte de l'éthique et de la déontologie Charte du joueur, Charte de l'éducateur Charte du sport de haut-niveau Mettre en place des indicateurs d'activité, des critères d'évaluation.</p>	

<p>OI 2.2. EC d'utiliser le matériel spécifique en sécurité ;</p>	<p>Être capable d'identifier et d'impliquer les personnes ressources au sein de la structure.</p>	<p>Connaissance des moyens nécessaires à l'élaboration d'un projet Identification des ressources humaines Organiser et animer des réunions thématiques ou sectorielles</p>
<p>OI 2.3. EC d'intervenir pour assurer l'apprentissage en toute sécurité ;</p>	<p>Être capable d'organiser et d'animer des réunions thématiques ou sectorielles avec les différents acteurs du projet</p>	<p>Techniques d'animation de réunion Techniques de communication Conception d'une feuille de route Connaître les cycles d'un projet Instruire des dossiers de conventionnement des projets Développer des synergies au sein de l'organisation. Animer des comités de pilotage. Suivre une démarche qualité.</p>
<p>OI 2.4. EC de démontrer les gestes techniques en Flag ;</p>	<p>Être capable de synthétiser et organiser les différentes composantes d'un projet de développement</p>	<p>Etablir un diagnostic chiffré et éclairé de la situation. Définir des objectifs vérifiables, accessibles, explicites. Dégager une problématique et des champs d'intervention prioritaires. Identifier et sélectionner des leviers de développement. Activer l'ensemble des atouts du club. Décliner des axes de développements en actions opérationnelles. Proposer un catalogue d'actions opératoires. Etablir un échéancier et un rétro planning relatif à l'ensemble des actions programmées. Référer les actions proposées à un coût estimé. Créer un document communiquant. Accompagner la diffusion de ce document auprès des acteurs et des partenaires du projet.</p>
<p>OI 2.5. EC d'entretenir le matériel spécifique pour le bon déroulement de l'activité Flag.</p>	<p>Être capable d'instruire des dossiers de financement des projets</p>	<p>Connaissances des différentes sources de financement : sponsors, collectivités, ressources propres... Connaissance des modalités d'instruction d'un dossier de financement Connaissance de la gestion financière associative Elaborer un suivi statistique et suivi financier des projets en cours. Connaître la gestion financière associative (<i>aspects budgétaires et comptables</i>).</p>

OI.3. EC de choisir et mettre en œuvre des situations pédagogiques permettant l'apprentissage en sécurité du « Flag » jusqu'au premier niveau de compétition.		
<p>OI 3.1. EC de prendre en compte le niveau de pratique initial des publics ;</p>	<p>Être capable de cibler les informations clefs et les présenter de manière exploitable</p>	<p>Cibler les informations clefs Savoir analyser les informations Outils de communication interne Etablir des fiches d'opportunité. Préparer une note de synthèse Etablir des fiches de liaison Etablir des fiches « action »</p>
<p>OI 3.2. EC d'adapter des situations d'animation aux différents publics ;</p>	<p>Être capable de décrypter l'information et de proposer des options</p>	<p>Construire un argumentaire Construire des documents de présentation Outils informatiques propres à la présentation assistée par ordinateur Négocier devant des décideurs</p>
<p>OI 3.3. EC d'évaluer la progression des publics ;</p>	<p>Être capable de mettre en forme des propositions de projet à soumettre aux votes</p>	<p>Rédiger un projet Connaître et appliquer les Règlements fédéraux et les procédures fédérales relatives à la tenue de comités directeurs et d'assemblées générales ordinaires et extraordinaires.</p>
<p>OI 3.4. EC de concevoir un cycle d'initiation en Flag;</p>	<p>Être capable d'établir les besoins en personnel en fonction des objectifs et l'organisation de la structure.</p>	<p>Analyse du fonctionnement de la structure (audit) Etablir un bilan de compétences individuelles et collectives</p>
<p>OI 3.5. EC de fixer les limites de sécurité pour les pratiquants sur les différents lieux de pratique.</p>	<p>Être capable de faire des prospectives de développement de la structure</p>	<p>Stratégies de développement Evolutions des métiers de l'animation et du sport. Nomenclature des diplômes et des formations relatives au champ sportif.</p>